

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND FUTURE FOR GENERATIONS

Action E (C - EUR) Code ISIN: FR0013450244

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active de type discrétionnaire, de rechercher une croissance à moyen terme du capital sur une durée d'investissement recommandée supérieure à 3 ans. Ce produit a un objectif d'investissement durable sur les enjeux d'environnement et de santé.

Stratégie d'investissement : L'équipe de gestion met en œuvre une gestion thématique de conviction dont l'ambition est de contribuer de manière positive aux enjeux environnementaux et sociaux que sont la transition énergétique, l'action climatique, la production alimentaire, la consommation durable, la santé et l'amélioration des conditions de vie. L'approche ESG mise en œuvre dans le processus de gestion est une approche « Best in Universe ». La sélection de titres vise à accompagner le développement des entreprises sur le long terme en répondant aux thématiques identifiées dans le compartiment. Le portefeuille a vocation à investir sur des sociétés capables de bénéficier à la fois d'une demande soutenue et structurelle liée à la nécessaire adaptation de l'économie vers un modèle de développement plus soutenable et de moindre risque de rupture sur le modèle d'affaires de l'entreprise sur la gestion des trois transitions mise en avant par Groupama AM : environnementale, digitale et démographique. La stratégie d'investissement intègre des critères d'analyse ESG selon la méthodologie propriétaire de Groupama Asset Management. L'analyse du portefeuille repose sur 100 % de l'actif net hors OPC.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions et d'instruments de taux, de toutes zones géographiques.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 10.

Le produit est exposé entre 30% et 70% de son actif net aux actions et entre 30 et 70% aux produits de taux de son actif net.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat</u>: Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque entre faible et moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de retraite entreprise prévoyant la prise en charge de tout ou partie des Frais de gestion des supports de placement par l'entreprise.

Dépositaire : CACEIS BANK.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit
- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 3 ans 10 000 € | |
|-------------------------|---|--------------------------------|------------|
| Scénarios | | Si vous so | rtez après |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | artie de votre investissement. | |
| Tensions | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 5851 € | 6665 € |
| | Rendement annuel moyen | -41,5 % | -12,6 % |
| | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7925€ | 8452 € |
| Défavorable* | Rendement annuel moyen | -20,8 % | -5,4 % |
| Intermédiaire | *Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9914 € | 10575 € |
| | Rendement annuel moyen | -0,9 % | 1,9 % |
| IFavorable ² | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 11003 € | 11931 € |
| | Rendement annuel moyen | 10,0 % | 6,1 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre X et Y. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre X et Y. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre X et Y.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 555 € | 920 € |
| Incidence des coûts annuels* | 5,6 % | 3,1 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,9% avant déduction des coûts et de 1,9% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | Si vous sortez après 1 an | | |
|---|---|-------|--|
| Coûts d'entrée | 3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 300 € | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0 € | |
| Coûts récurrents | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1,41 % de la valeur de votre investissement par an. | 141 € | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,21 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 21 € | |
| Coûts accessoires | | | |
| Commission liée aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0€ | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée 3 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013450244/(tab)/publication.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 9.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND FUTURE FOR GENERATIONS

Action E1 (C - EUR) Code ISIN : FR0013450251

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active de type discrétionnaire, de rechercher une croissance à moyen terme du capital sur une durée d'investissement recommandée supérieure à 3 ans. Ce produit a un objectif d'investissement durable sur les enjeux d'environnement et de santé.

Stratégie d'investissement : L'équipe de gestion met en œuvre une gestion thématique de conviction dont l'ambition est de contribuer de manière positive aux enjeux environnementaux et sociaux que sont la transition énergétique, l'action climatique, la production alimentaire, la consommation durable, la santé et l'amélioration des conditions de vie. L'approche ESG mise en œuvre dans le processus de gestion est une approche « Best in Universe ». La sélection de titres vise à accompagner le développement des entreprises sur le long terme en répondant aux thématiques identifiées dans le compartiment. Le portefeuille a vocation à investir sur des sociétés capables de bénéficier à la fois d'une demande soutenue et structurelle liée à la nécessaire adaptation de l'économie vers un modèle de développement plus soutenable et de moindre risque de rupture sur le modèle d'affaires de l'entreprise sur la gestion des trois transitions mise en avant par Groupama AM : environnementale, digitale et démographique. La stratégie d'investissement intègre des critères d'analyse ESG selon la méthodologie propriétaire de Groupama Asset Management. L'analyse du portefeuille repose sur 100 % de l'actif net hors OPC.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions et d'instruments de taux, de toutes zones géographiques.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 10.

Le produit est exposé entre 30% et 70 % de son actif net aux actions et entre 30 et 70% aux produits de taux de son actif net.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat</u>: Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

<u>Investisseurs de détail visés</u>: Cette action est réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises.

Dépositaire : CACEIS BANK.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit
- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : | 3 ans | |
|---------------|---|---------------------------------|-------------|
| | Pour un investissement de : | 10 000 € | |
| Scénarios | | Si vous so | ortez après |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | partie de votre investissement. | |
| | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 5851 € | 6665 € |
| Tensions | Rendement annuel moyen | -41,5 % | -12,6 % |
| | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7925 € | 8452 € |
| Défavorable* | Rendement annuel moyen | -20,8 % | -5,4 % |
| ntermédiaire | *Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9914 € | 10575 € |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | -0,9 % | 1,9 % |
| Favorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 11003 € | 11931 € |
| | Rendement annuel moyen | 10,0 % | 6,1 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2018 et 2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2019 et 2022.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 555 € | 920 € |
| Incidence des coûts annuels* | 5,6 % | 3,1 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,9% avant déduction des coûts et de 1,9% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | 3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 300 € |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0 € |
| Coûts récurrents | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1,41 % de la valeur de votre investissement par an. | 141 € |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,21 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 21 € |
| Coûts accessoires | | |
| Commission liée aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0€ |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée 3 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013450251/(tab)/publication.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 9.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND FUTURE FOR GENERATIONS

Action E2 (C - EUR) Code ISIN : FR0013450269

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active de type discrétionnaire, de rechercher une croissance à moyen terme du capital sur une durée d'investissement recommandée supérieure à 3 ans. Ce produit a un objectif d'investissement durable sur les enjeux d'environnement et de santé.

Stratégie d'investissement : L'équipe de gestion met en œuvre une gestion thématique de conviction dont l'ambition est de contribuer de manière positive aux enjeux environnementaux et sociaux que sont la transition énergétique, l'action climatique, la production alimentaire, la consommation durable, la santé et l'amélioration des conditions de vie. L'approche ESG mise en œuvre dans le processus de gestion est une approche « Best in Universe ». La sélection de titres vise à accompagner le développement des entreprises sur le long terme en répondant aux thématiques identifiées dans le compartiment. Le portefeuille a vocation à investir sur des sociétés capables de bénéficier à la fois d'une demande soutenue et structurelle liée à la nécessaire adaptation de l'économie vers un modèle de développement plus soutenable et de moindre risque de rupture sur le modèle d'affaires de l'entreprise sur la gestion des trois transitions mise en avant par Groupama AM : environnementale, digitale et démographique. La stratégie d'investissement intègre des critères d'analyse ESG selon la méthodologie propriétaire de Groupama Asset Management. L'analyse du portefeuille repose sur 100 % de l'actif net hors OPC.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions et d'instruments de taux, de toutes zones géographiques.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 10.

Le produit est exposé entre 30% et 70 % de son actif net aux actions et entre 30 et 70% aux produits de taux de son actif net.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat</u>: Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque entre faible et moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises mis en place par des entreprises ou groupements d'entreprises sélectionnés par le Commercialisateur.

Dépositaire : CACEIS BANK.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit
- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 3 ans 10 000 € | |
|---------------|---|---------------------------------|-------------|
| Scénarios | | Si vous so | ortez après |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | partie de votre investissement. | |
| Tensions | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 5851 € | 6665 € |
| | Rendement annuel moyen | -41,5 % | -12,6 % |
| | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7925€ | 8452 € |
| Défavorable* | Rendement annuel moyen | -20,8 % | -5,4 % |
| Intermédiaire | *Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9914 € | 10575 € |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | -0,9 % | 1,9 % |
| Favorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 11003 € | 11931 € |
| | Rendement annuel moyen | 10,0 % | 6,1 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2018 et 2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2019 et 2022.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 555 € | 920 € |
| Incidence des coûts annuels* | 5,6 % | 3,1 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,9% avant déduction des coûts et de 1,9% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an | |
|---|---|---------------------------|--|
| Coûts d'entrée | 3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 300 € | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0€ | |
| Coûts récurrents | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,81 % de la valeur de votre investissement par an. | 81 € | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,21 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 21 € | |
| Coûts accessoires | | | |
| Commission liée aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0€ | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée 3 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013450269/(tab)/publication.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 9.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND FUTURE FOR GENERATIONS

Action G (C/D - EUR) Code ISIN: FR0013450236

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active de type discrétionnaire, de rechercher une croissance à moyen terme du capital sur une durée d'investissement recommandée supérieure à 3 ans. Ce produit a un objectif d'investissement durable sur les enjeux d'environnement et de santé.

Stratégie d'investissement : L'équipe de gestion met en œuvre une gestion thématique de conviction dont l'ambition est de contribuer de manière positive aux enjeux environnementaux et sociaux que sont la transition énergétique, l'action climatique, la production alimentaire, la consommation durable, la santé et l'amélioration des conditions de vie. L'approche ESG mise en œuvre dans le processus de gestion est une approche « Best in Universe ». La sélection de titres vise à accompagner le développement des entreprises sur le long terme en répondant aux thématiques identifiées dans le compartiment. Le portefeuille a vocation à investir sur des sociétés capables de bénéficier à la fois d'une demande soutenue et structurelle liée à la nécessaire adaptation de l'économie vers un modèle de développement plus soutenable et de moindre risque de rupture sur le modèle d'affaires de l'entreprise sur la gestion des trois transitions mise en avant par Groupama AM : environnementale, digitale et démographique. La stratégie d'investissement intègre des critères d'analyse ESG selon la méthodologie propriétaire de Groupama Asset Management. L'analyse du portefeuille repose sur 100 % de l'actif net hors OPC.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions et d'instruments de taux, de toutes zones géographiques.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 10.

Le produit est exposé entre 30% et 70 % de son actif net aux actions et entre 30 et 70% aux produits de taux de son actif net.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat</u>: Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation et/ou distribution et/ou report.

Investisseurs de détail visés: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque entre faible et moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons Cette action est réservée aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles.

Dépositaire : CACEIS BANK.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit
- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : | 3 ans | |
|---------------|---|--------------------------------|-------------|
| | Pour un investissement de : | 10 000 € | |
| Scénarios | | Si vous so | ortez après |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | artie de votre investissement. | |
| Tensions | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 5851€ | 6665 € |
| | Rendement annuel moyen | -41,5 % | -12,6 % |
| Défavorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7925€ | 8452 € |
| Delavorable. | Rendement annuel moyen | -20,8 % | -5,4 % |
| Intermédiaire | *Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9914 € | 10575 € |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | -0,9 % | 1,9 % |
| Favorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 11003 € | 11931 € |
| | Rendement annuel moyen | 10,0 % | 6,1 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2018 et 2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2019 et 2022.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 555 € | 920 € |
| Incidence des coûts annuels* | 5,6 % | 3,1 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,9% avant déduction des coûts et de 1,9% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | Si vous sortez après 1 an | | |
|---|--|-------|--|
| Coûts d'entrée | 4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 400 € | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0 € | |
| Coûts récurrents | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,15 % de la valeur de votre investissement par an. | 15€ | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,21 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 21 € | |
| Coûts accessoires | | | |
| Commission liée aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0€ | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée 3 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, aux documents d'informations clés pour l'investisseur, aux rapports financiers et aux autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-am.com/fr.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-am.com/fr.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR: Article 9.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND FUTURE FOR GENERATIONS

Action M (C - EUR) Code ISIN: FR0000171985

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active de type discrétionnaire, de rechercher une croissance à moyen terme du capital sur une durée d'investissement recommandée supérieure à 3 ans. Ce produit a un objectif d'investissement durable sur les enjeux d'environnement et de santé.

Stratégie d'investissement : L'équipe de gestion met en œuvre une gestion thématique de conviction dont l'ambition est de contribuer de manière positive aux enjeux environnementaux et sociaux que sont la transition énergétique, l'action climatique, la production alimentaire, la consommation durable, la santé et l'amélioration des conditions de vie. L'approche ESG mise en œuvre dans le processus de gestion est une approche « Best in Universe ». La sélection de titres vise à accompagner le développement des entreprises sur le long terme en répondant aux thématiques identifiées dans le compartiment. Le portefeuille a vocation à investir sur des sociétés capables de bénéficier à la fois d'une demande soutenue et structurelle liée à la nécessaire adaptation de l'économie vers un modèle de développement plus soutenable et de moindre risque de rupture sur le modèle d'affaires de l'entreprise sur la gestion des trois transitions mise en avant par Groupama AM : environnementale, digitale et démographique. La stratégie d'investissement intègre des critères d'analyse ESG selon la méthodologie propriétaire de Groupama Asset Management. L'analyse du portefeuille repose sur 100 % de l'actif net hors OPC.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions et d'instruments de taux, de toutes zones géographiques.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 10.

Le produit est exposé entre 30% et 70 % de son actif net aux actions et entre 30 et 70% aux produits de taux de son actif net.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat</u>: Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque entre faible et moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est réservée aux investisseurs institutionnels.

Dépositaire : CACEIS BANK.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit
- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 3 ans 10 000 € | |
|---------------|---|---------------------------------|-------------|
| Scénarios | | Si vous so | ortez après |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | partie de votre investissement. | |
| Tensions | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 5851 € | 6665 € |
| rensions | Rendement annuel moyen | -41,5 % | -12,6 % |
| | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7925€ | 8452 € |
| Défavorable* | Rendement annuel moyen | -20,8 % | -5,4 % |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9914 € | 10575 € |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | -0,9 % | 1,9 % |
| | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 11003 € | 11931 € |
| Favorable* | Rendement annuel moyen | 10,0 % | 6,1 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2019. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2014 et 2017.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 555 € | 920 € |
| Incidence des coûts annuels* | 5,6 % | 3,1 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,9% avant déduction des coûts et de 1,9% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an | |
|---|--|---------------------------|--|
| Coûts d'entrée | 3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 300 € | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0 € | |
| Coûts récurrents | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,71 % de la valeur de votre investissement par an. | 71 € | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,21 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 21 € | |
| Coûts accessoires | | | |
| Commission liée aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0€ | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée 3 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site https://produits.groupama-am.com/fre/FR0000171985/(tab)/publication.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 9.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND FUTURE FOR GENERATIONS

Action N (C - EUR) Code ISIN: FR0010289660

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active de type discrétionnaire, de rechercher une croissance à moyen terme du capital sur une durée d'investissement recommandée supérieure à 3 ans. Ce produit a un objectif d'investissement durable sur les enjeux d'environnement et de santé.

Stratégie d'investissement : L'équipe de gestion met en œuvre une gestion thématique de conviction dont l'ambition est de contribuer de manière positive aux enjeux environnementaux et sociaux que sont la transition énergétique, l'action climatique, la production alimentaire, la consommation durable, la santé et l'amélioration des conditions de vie. L'approche ESG mise en œuvre dans le processus de gestion est une approche « Best in Universe ». La sélection de titres vise à accompagner le développement des entreprises sur le long terme en répondant aux thématiques identifiées dans le compartiment. Le portefeuille a vocation à investir sur des sociétés capables de bénéficier à la fois d'une demande soutenue et structurelle liée à la nécessaire adaptation de l'économie vers un modèle de développement plus soutenable et de moindre risque de rupture sur le modèle d'affaires de l'entreprise sur la gestion des trois transitions mise en avant par Groupama AM : environnementale, digitale et démographique. La stratégie d'investissement intègre des critères d'analyse ESG selon la méthodologie propriétaire de Groupama Asset Management. L'analyse du portefeuille repose sur 100 % de l'actif net hors OPC.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions et d'instruments de taux, de toutes zones géographiques.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 10.

Le produit est exposé entre 30% et 70 % de son actif net aux actions et entre 30 et 70% aux produits de taux de son actif net.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat</u>: Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

<u>Investisseurs de détail visés</u>: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque entre faible et moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est ouverte à tous souscripteurs.

Dépositaire : CACEIS BANK.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit
- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 3 ans 10 000 € | |
|--------------|---|---------------------------------|-------------|
| Scénarios | | 1 111 1 | ortez après |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | partie de votre investissement. | |
| Tensions | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 5851€ | 6665 € |
| | Rendement annuel moyen | -41,5 % | -12,6 % |
| | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7925€ | 8452 € |
| Défavorable* | Rendement annuel moyen | -20,8 % | -5,4 % |
| ntermédiaire | *Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9914 € | 10575 € |
| intermediane | Rendement annuel moyen | -0,9 % | 1,9 % |
| | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 11003 € | 11931 € |
| Favorable* | Rendement annuel moyen | 10,0 % | 6,1 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2019. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2014 et 2017.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 555 € | 920 € |
| Incidence des coûts annuels* | 5,6 % | 3,1 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,9% avant déduction des coûts et de 1,9% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | Si vous sortez après 1 an | | |
|---|--|-------|--|
| Coûts d'entrée | 3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 300 € | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0 € | |
| Coûts récurrents | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1,41 % de la valeur de votre investissement par an. | 141 € | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,21 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 21 € | |
| Coûts accessoires | | | |
| Commission liée aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0€ | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée 3 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010289660/(tab)/publication.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 9.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND FUTURE FOR GENERATIONS

Action R (C - EUR) Code ISIN : FR0013450228

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active de type discrétionnaire, de rechercher une croissance à moyen terme du capital sur une durée d'investissement recommandée supérieure à 3 ans. Ce produit a un objectif d'investissement durable sur les enjeux d'environnement et de santé.

Stratégie d'investissement : L'équipe de gestion met en œuvre une gestion thématique de conviction dont l'ambition est de contribuer de manière positive aux enjeux environnementaux et sociaux que sont la transition énergétique, l'action climatique, la production alimentaire, la consommation durable, la santé et l'amélioration des conditions de vie. L'approche ESG mise en œuvre dans le processus de gestion est une approche « Best in Universe ». La sélection de titres vise à accompagner le développement des entreprises sur le long terme en répondant aux thématiques identifiées dans le compartiment. Le portefeuille a vocation à investir sur des sociétés capables de bénéficier à la fois d'une demande soutenue et structurelle liée à la nécessaire adaptation de l'économie vers un modèle de développement plus soutenable et de moindre risque de rupture sur le modèle d'affaires de l'entreprise sur la gestion des trois transitions mise en avant par Groupama AM : environnementale, digitale et démographique. La stratégie d'investissement intègre des critères d'analyse ESG selon la méthodologie propriétaire de Groupama Asset Management. L'analyse du portefeuille repose sur 100 % de l'actif net hors OPC.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions et d'instruments de taux, de toutes zones géographiques.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 10.

Le produit est exposé entre 30% et 70 % de son actif net aux actions et entre 30 et 70% aux produits de taux de son actif net.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat</u>: Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque entre faible et moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la réglementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients.

Dépositaire : CACEIS BANK.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit
- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : | 3 ans | |
|--------------|---|--------------------------------|-------------|
| | Pour un investissement de : | 10 000 € | |
| Scénarios | | Si vous so | ortez après |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | artie de votre investissement. | |
| | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 5851 € | 6665 € |
| Tensions | Rendement annuel moyen | -41,5 % | -12,6 % |
| D (6 | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7925€ | 8452 € |
| Défavorable* | Rendement annuel moyen | -20,8 % | -5,4 % |
| ntermédiaire | *Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9914 € | 10575 € |
| intermediane | Rendement annuel moyen | -0,9 % | 1,9 % |
| Favorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 11003 € | 11931 € |
| Favorable* | Rendement annuel moyen | 10,0 % | 6,1 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2018 et 2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2019 et 2022.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 555 € | 920 € |
| Incidence des coûts annuels* | 5,6 % | 3,1 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,9% avant déduction des coûts et de 1,9% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | Si vous sortez après 1 an | | |
|---|--|-------|--|
| Coûts d'entrée | 3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 300 € | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0 € | |
| Coûts récurrents | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,81 % de la valeur de votre investissement par an. | 81 € | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,21 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 21 € | |
| Coûts accessoires | | | |
| Commission liée aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0€ | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée 3 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013450228/(tab)/publication.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 9.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND GLOBAL GREEN BONDS

Action E (C - EUR) Code ISIN: FR0013450301

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 déc. 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de surperformer, sur la durée de placement recommandée, l'indice Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Value Hedged Eur (GBGLTREH index) clôture couvert en euros, par une gestion effectuée dans l'univers des green bonds. Le compartiment, qui a pour objectif l'investissement durable, est investi dans des projets qui financent des activités favorisant l'atténuation et l'adaptation du changement climatique à hauteur de minimum 80 % de son actif net sur "des obligations vertes".

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Stratégie d'investissement : Le compartiment sera investi au minimum à 80% de son actif net sur des « obligations vertes » dites « Green Bonds », qualifiées comme telles par l'émetteur. Une analyse interne viendra compléter cette sélection et valider le bénéfice environnemental des projets financés par ces obligations vertes. Les obligations peuvent être émises par des entreprises, banques, entités supranationales, banques de développement, agences, régions et États. Notre méthodologie interne d'analyse s'articule autour de 4 piliers : - caractéristiques de l'émissioncaractéristiques de l'émetteur- qualité environnementale des projetstransparence. L'obligation ne sera pas qualifiée d'obligations verte selon notre méthodologie interne, si l'opinion est négative sur au moins un des critères définis ci-dessus. L'analyse interne sera faite au plus tard un mois après l'entrée de l'obligation dans le compartiment. Si l'obligation n'est pas qualifiée d'obligation verte selon notre méthodologie interne, le gérant s'engage à vendre l'obligation dans les 3 mois après la date de l'analyse. La prise en compte des critères ESG permettent de limiter le risque que les investissements portent préjudice aux autres objectifs environnementaux et sociaux. La sélection des émetteurs est réalisée suite à une analyse de gouvernance. Le compartiment aura néanmoins la possibilité d'investir jusqu'à 20% de son actif net, à titre de diversification, sur des titres dont les émetteurs affichent un fort engagement environnemental, sans que le véhicule d'investissement ne soit obligatoirement défini comme une obligation verte selon notre analyse ou celle des Green Bond Principle. La notation ESG est effectuée sur 100 % des émetteurs. La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux , de pays membres de l'OCDE.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 10.

Le produit est exposé au minimum 80 % de son actif net sur des obligations vertes.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat</u>: Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque entre faible et moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de retraite entreprise prévoyant la prise en charge de tout ou partie des Frais de gestion des supports de placement par l'entreprise.

Dépositaire : CACEIS BANK.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : | 3 ans | |
|---------------|---|---------------------------------|-------------|
| | Pour un investissement de : | 10 000 € | |
| Scénarios | | Si vous so | ortez après |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une | partie de votre investissement. | |
| Tensions | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7325 € | 7503 € |
| rensions | Rendement annuel moyen | -26,8 % | -9,1 % |
| D (6 | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7765€ | 7506 € |
| Défavorable* | Rendement annuel moyen | -22,4 % | -9,1 % |
| ntermédiaire | *Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9705 € | 9990 € |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | -3,0 % | -0,0 % |
| Favorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10681 € | 10884 € |
| | Rendement annuel moyen | 6,8 % | 2,9 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2020 et 2023. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2016. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2019 et 2022.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 399 € | 609€ |
| Incidence des coûts annuels* | 4,0 % | 2,0 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,0% avant déduction des coûts et de -0,0% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée | 3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 300 € |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0 € |
| Coûts récurrents | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,82 % de la valeur de votre investissement par an, correspondant à l'incidence des frais de gestion indirects que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements. Les frais de gestion directs, administratifs ou d'exploitation sont pris en charge par l'entreprise. | 82 € |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,21 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 21 € |
| coûts accessoires | | |
| Commission liée aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0 € |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée 3 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail: reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013450301/(tab)/publication.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR: Article 8.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND GLOBAL GREEN BONDS

Action E1 (C - EUR) Code ISIN : FR0013450764

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 31 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de surperformer, sur la durée de placement recommandée, l'indice Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Value Hedged Eur (GBGLTREH index) clôture couvert en euros, par une gestion effectuée dans l'univers des green bonds. Le compartiment, qui a pour objectif l'investissement durable, est investi dans des projets qui financent des activités favorisant l'atténuation et l'adaptation du changement climatique à hauteur de minimum 80 % de son actif net sur "des obligations vertes".

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF: Obligations et autres titres de créance internationaux Stratégie d'investissement : Le compartiment sera investi au minimum à 80% de son actif net sur des « obligations vertes » dites « Green Bonds », qualifiées comme telles par l'émetteur. Une analyse interne viendra compléter cette sélection et valider le bénéfice environnemental des projets financés par ces obligations vertes. Les obligations peuvent être émises par des entreprises, banques, entités supranationales, banques de développement, agences, régions et États. Notre méthodologie interne d'analyse s'articule autour de 4 piliers : - caractéristiques de l'émissioncaractéristiques de l'émetteur- qualité environnementale des projetstransparence. L'obligation ne sera pas qualifiée d'obligations verte selon notre méthodologie interne, si l'opinion est négative sur au moins un des critères définis ci-dessus. L'analyse interne sera faite au plus tard un mois après l'entrée de l'obligation dans le compartiment. Si l'obligation n'est pas qualifiée d'obligation verte selon notre méthodologie interne, le gérant s'engage à vendre l'obligation dans les 3 mois après la date de l'analyse. La prise en compte des critères ESG permettent de limiter le risque que les investissements portent préjudice aux autres objectifs environnementaux et sociaux. La sélection des émetteurs est réalisée suite à une analyse de gouvernance. Le compartiment aura néanmoins la possibilité d'investir jusqu'à 20% de son actif net, à titre de diversification, sur des titres dont les émetteurs affichent un fort engagement environnemental, sans que le véhicule d'investissement ne soit obligatoirement défini comme une

obligation verte selon notre analyse ou celle des Green Bond Principle. La notation ESG est effectuée sur 100 % des émetteurs. La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux , de pays membres de l'OCDE.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 10.

Le produit est exposé au minimum 80 % de son actif net sur des obligations

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat</u>: Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque entre faible et moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons Cette action est réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises.

Dépositaire : CACEIS BANK.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : | 3 ans | |
|---------------|---|---------------------------------|-------------|
| | Pour un investissement de : | 10 000 € | |
| Scénarios | | Si vous so | ortez après |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une | partie de votre investissement. | |
| | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7325 € | 7503 € |
| Tensions | Rendement annuel moyen | -26,8 % | -9,1 % |
| D (6 | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7765€ | 7506 € |
| Défavorable* | Rendement annuel moyen | -22,4 % | -9,1 % |
| ntermédiaire | *Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9705 € | 9990 € |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | -3,0 % | -0,0 % |
| Favorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10681 € | 10884 € |
| | Rendement annuel moyen | 6,8 % | 2,9 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2020 et 2023. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2016. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2019 et 2022.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 399 € | 609€ |
| Incidence des coûts annuels* | 4,0 % | 2,0 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,0% avant déduction des coûts et de -0,0% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | Si vous sortez après 1 an | | |
|---|--|-------|--|
| Coûts d'entrée | 3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 300 € | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0 € | |
| Coûts récurrents | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,82 % de la valeur de votre investissement par an. | 82 € | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,21 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 21 € | |
| Coûts accessoires | | | |
| Commission liée aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0€ | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée 3 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013450764/(tab)/publication.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND GLOBAL GREEN BONDS

Action E2 (C - EUR) Code ISIN : FR0013450772

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 31 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de surperformer, sur la durée de placement recommandée, l'indice Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Value Hedged Eur (GBGLTREH index) clôture couvert en euros, par une gestion effectuée dans l'univers des green bonds. Le compartiment, qui a pour objectif l'investissement durable, est investi dans des projets qui financent des activités favorisant l'atténuation et l'adaptation du changement climatique à hauteur de minimum 80 % de son actif net sur "des obligations vertes".

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Stratégie d'investissement : Le compartiment sera investi au minimum à 80% de son actif net sur des « obligations vertes » dites « Green Bonds », qualifiées comme telles par l'émetteur. Une analyse interne viendra compléter cette sélection et valider le bénéfice environnemental des projets financés par ces obligations vertes. Les obligations peuvent être émises par des entreprises, banques, entités supranationales, banques de développement, agences, régions et États. Notre méthodologie interne d'analyse s'articule autour de 4 piliers : - caractéristiques de l'émissioncaractéristiques de l'émetteur- qualité environnementale des projetstransparence. L'obligation ne sera pas qualifiée d'obligations verte selon notre méthodologie interne, si l'opinion est négative sur au moins un des critères définis ci-dessus. L'analyse interne sera faite au plus tard un mois après l'entrée de l'obligation dans le compartiment. Si l'obligation n'est pas qualifiée d'obligation verte selon notre méthodologie interne, le gérant s'engage à vendre l'obligation dans les 3 mois après la date de l'analyse. La prise en compte des critères ESG permettent de limiter le risque que les investissements portent préjudice aux autres objectifs environnementaux et sociaux. La sélection des émetteurs est réalisée suite à une analyse de gouvernance. Le compartiment aura néanmoins la possibilité d'investir jusqu'à 20% de son actif net, à titre de diversification, sur des titres dont les émetteurs affichent un fort engagement environnemental, sans que le véhicule d'investissement ne soit obligatoirement défini comme une

obligation verte selon notre analyse ou celle des Green Bond Principle. La notation ESG est effectuée sur 100 % des émetteurs. La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux , de pays membres de l'OCDE.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 10.

Le produit est exposé au minimum 80 % de son actif net sur des obligations vertes.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat :</u> Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque entre faible et moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons Cette action est réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises mis en place par des entreprises ou groupements d'entreprises sélectionnés par le Commercialisateur.

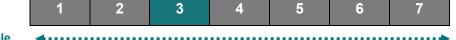
Dépositaire : CACEIS BANK.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : | 3 ans | |
|---------------|---|---------------------------------|-------------|
| | Pour un investissement de : | 10 000 € | |
| Scénarios | | Si vous so | ortez après |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | partie de votre investissement. | |
| Tensions | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7326 € | 7504 € |
| rensions | Rendement annuel moyen | -26,7 % | -9,1 % |
| D (6 | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7793 € | 7584 € |
| Défavorable* | Rendement annuel moyen | -22,1 % | -8,8 % |
| ntermédiaire | *Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9740 € | 10099 € |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | -2,6 % | 0,3 % |
| Favorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10720 € | 10990 € |
| | Rendement annuel moyen | 7,2 % | 3,2 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2020 et 2023. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2016. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2019 et 2022.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 365 € | 505 € |
| Incidence des coûts annuels* | 3,7 % | 1,7 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,0% avant déduction des coûts et de 0,3% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | Si vous sortez après 1 an | | |
|---|---|-------|--|
| Coûts d'entrée | 3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 300 € | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0 € | |
| Coûts récurrents | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,47 % de la valeur de votre investissement par an. | 47 € | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,21 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 21 € | |
| Coûts accessoires | | | |
| Commission liée aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0€ | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée 3 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013450772/(tab)/publication.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND GLOBAL GREEN BONDS

Action G (C/D - EUR) Code ISIN: FR0010892620

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 31 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de surperformer, sur la durée de placement recommandée, l'indice Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Value Hedged Eur (GBGLTREH index) clôture couvert en euros, par une gestion effectuée dans l'univers des green bonds. Le compartiment, qui a pour objectif l'investissement durable, est investi dans des projets qui financent des activités favorisant l'atténuation et l'adaptation du changement climatique à hauteur de minimum 80 % de son actif net sur "des obligations vertes".

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF: Obligations et autres titres de créance internationaux Stratégie d'investissement : Le compartiment sera investi au minimum à 80% de son actif net sur des « obligations vertes » dites « Green Bonds », qualifiées comme telles par l'émetteur. Une analyse interne viendra compléter cette sélection et valider le bénéfice environnemental des projets financés par ces obligations vertes. Les obligations peuvent être émises par des entreprises, banques, entités supranationales, banques de développement, agences, régions et États. Notre méthodologie interne d'analyse s'articule autour de 4 piliers : - caractéristiques de l'émissioncaractéristiques de l'émetteur- qualité environnementale des projetstransparence. L'obligation ne sera pas qualifiée d'obligations verte selon notre méthodologie interne, si l'opinion est négative sur au moins un des critères définis ci-dessus. L'analyse interne sera faite au plus tard un mois après l'entrée de l'obligation dans le compartiment. Si l'obligation n'est pas qualifiée d'obligation verte selon notre méthodologie interne, le gérant s'engage à vendre l'obligation dans les 3 mois après la date de l'analyse. La prise en compte des critères ESG permettent de limiter le risque que les investissements portent préjudice aux autres objectifs environnementaux et sociaux. La sélection des émetteurs est réalisée suite à une analyse de gouvernance. Le compartiment aura néanmoins la possibilité d'investir jusqu'à 20% de son actif net, à titre de diversification, sur des titres dont les émetteurs affichent un fort engagement environnemental, sans que le véhicule d'investissement ne soit obligatoirement défini comme une obligation verte selon notre analyse ou celle des Green Bond Principle. La notation ESG est effectuée sur 100 % des émetteurs. La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux , de pays membres de l'OCDE.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 10.

Le produit est exposé au minimum 80 % de son actif net sur des obligations vertes.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat</u>: Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris

<u>Politique de revenus :</u> Capitalisation et/ou distribution et/ou report.

<u>Investisseurs de détail visés</u>: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque entre faible et moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons Cette action est réservée aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles.

Dépositaire : CACEIS BANK.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : | 3 ans | |
|---------------|---|---------------------------------|-------------|
| | Pour un investissement de : | 10 000 € | |
| Scénarios | | Si vous so | ortez après |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une | partie de votre investissement. | |
| | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7226 € | 7404 € |
| Tensions | Rendement annuel moyen | -27,7 % | -9,5 % |
| D (6 | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7717 € | 7550 € |
| Défavorable* | Rendement annuel moyen | -22,8 % | -8,9 % |
| ntermédiaire | *Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9671 € | 10093 € |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | -3,3 % | 0,3 % |
| Favorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10653 € | 10981 € |
| | Rendement annuel moyen | 6,5 % | 3,2 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2020 et 2023. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2016. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2019 et 2022.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 436 € | 513€ |
| Incidence des coûts annuels* | 4,4 % | 1,8 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,1% avant déduction des coûts et de 0,3% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | Si vous sortez après 1 an | | |
|---|---|-------|--|
| Coûts d'entrée | 4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 400 € | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0 € | |
| Coûts récurrents | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,17 % de la valeur de votre investissement par an. | 17 € | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,21 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 21 € | |
| oûts accessoires | | | |
| Commission liée aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0€ | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée 3 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, aux documents d'informations clés pour l'investisseur, aux rapports financiers et aux autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-am.com/fr.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-am.com/fr.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND GLOBAL GREEN BONDS

Action I (C - EUR) Code ISIN : FR0010213397

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 31 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de surperformer, sur la durée de placement recommandée, l'indice Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Value Hedged Eur (GBGLTREH index) clôture couvert en euros, par une gestion effectuée dans l'univers des green bonds. Le compartiment, qui a pour objectif l'investissement durable, est investi dans des projets qui financent des activités favorisant l'atténuation et l'adaptation du changement climatique à hauteur de minimum 80 % de son actif net sur "des obligations vertes".

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF: Obligations et autres titres de créance internationaux Stratégie d'investissement : Le compartiment sera investi au minimum à 80% de son actif net sur des « obligations vertes » dites « Green Bonds », qualifiées comme telles par l'émetteur. Une analyse interne viendra compléter cette sélection et valider le bénéfice environnemental des projets financés par ces obligations vertes. Les obligations peuvent être émises par des entreprises, banques, entités supranationales, banques de développement, agences, régions et États. Notre méthodologie interne d'analyse s'articule autour de 4 piliers : - caractéristiques de l'émissioncaractéristiques de l'émetteur- qualité environnementale des projetstransparence. L'obligation ne sera pas qualifiée d'obligations verte selon notre méthodologie interne, si l'opinion est négative sur au moins un des critères définis ci-dessus. L'analyse interne sera faite au plus tard un mois après l'entrée de l'obligation dans le compartiment. Si l'obligation n'est pas qualifiée d'obligation verte selon notre méthodologie interne, le gérant s'engage à vendre l'obligation dans les 3 mois après la date de l'analyse. La prise en compte des critères ESG permettent de limiter le risque que les investissements portent préjudice aux autres objectifs environnementaux et sociaux. La sélection des émetteurs est réalisée suite à une analyse de gouvernance. Le compartiment aura néanmoins la possibilité d'investir jusqu'à 20% de son actif net, à titre de diversification, sur des titres dont les émetteurs affichent un fort engagement environnemental, sans que le véhicule d'investissement ne soit obligatoirement défini comme une

obligation verte selon notre analyse ou celle des Green Bond Principle. La notation ESG est effectuée sur 100 % des émetteurs. La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux , de pays membres de l'OCDE.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 10.

Le produit est exposé au minimum 80 % de son actif net sur des obligations

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat</u>: Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris

Politique de revenus : Capitalisation.

<u>Investisseurs de détail visés :</u> Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque entre faible et moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons Cette action est réservée aux investisseurs institutionnels.

Dépositaire : CACEIS BANK.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 3 ans 10 000 € | |
|---------------|---|---------------------------------|------------|
| Scénarios | | Si vous so | rtez après |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | partie de votre investissement. | |
| L . | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7326 € | 7504 € |
| Tensions | Rendement annuel moyen | -26,7 % | -9,1 % |
| | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7799€ | 7600 € |
| Défavorable* | Rendement annuel moyen | -22,0 % | -8,7 % |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9747 € | 10120 € |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | -2,5 % | 0,4 % |
| Favorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10727 € | 11010 € |
| | Rendement annuel moyen | 7,3 % | 3,3 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2020 et 2023. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2016. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2019 et 2022.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 359 € | 485 € |
| Incidence des coûts annuels* | 3,6 % | 1,6 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,0% avant déduction des coûts et de 0,4% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an | |
|---|---|---------------------------|--|
| Coûts d'entrée | 3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 300 € | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0 € | |
| Coûts récurrents | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,40 % de la valeur de votre investissement par an. | 40 € | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,21 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 21 € | |
| Coûts accessoires | | | |
| Commission liée aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0€ | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

| Période de détention recommandée | ans |
|----------------------------------|-----|
|----------------------------------|-----|

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010213397/(tab)/publication.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND GLOBAL GREEN BONDS

Action N (C - EUR) Code ISIN: FR0010294991

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 31 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de surperformer, sur la durée de placement recommandée, l'indice Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Value Hedged Eur (GBGLTREH index) clôture couvert en euros, par une gestion effectuée dans l'univers des green bonds. Le compartiment, qui a pour objectif l'investissement durable, est investi dans des projets qui financent des activités favorisant l'atténuation et l'adaptation du changement climatique à hauteur de minimum 80 % de son actif net sur "des obligations vertes".

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF: Obligations et autres titres de créance internationaux Stratégie d'investissement : Le compartiment sera investi au minimum à 80% de son actif net sur des « obligations vertes » dites « Green Bonds », qualifiées comme telles par l'émetteur. Une analyse interne viendra compléter cette sélection et valider le bénéfice environnemental des projets financés par ces obligations vertes. Les obligations peuvent être émises par des entreprises, banques, entités supranationales, banques de développement, agences, régions et États. Notre méthodologie interne d'analyse s'articule autour de 4 piliers : - caractéristiques de l'émissioncaractéristiques de l'émetteur- qualité environnementale des projetstransparence. L'obligation ne sera pas qualifiée d'obligations verte selon notre méthodologie interne, si l'opinion est négative sur au moins un des critères définis ci-dessus. L'analyse interne sera faite au plus tard un mois après l'entrée de l'obligation dans le compartiment. Si l'obligation n'est pas qualifiée d'obligation verte selon notre méthodologie interne, le gérant s'engage à vendre l'obligation dans les 3 mois après la date de l'analyse. La prise en compte des critères ESG permettent de limiter le risque que les investissements portent préjudice aux autres objectifs environnementaux et sociaux. La sélection des émetteurs est réalisée suite à une analyse de gouvernance. Le compartiment aura néanmoins la possibilité d'investir jusqu'à 20% de son actif net, à titre de diversification, sur des titres dont les émetteurs affichent un fort engagement environnemental, sans que le véhicule d'investissement ne soit obligatoirement défini comme une

obligation verte selon notre analyse ou celle des Green Bond Principle. La notation ESG est effectuée sur 100 % des émetteurs. La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux , de pays membres de l'OCDE.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 10.

Le produit est exposé au minimum 80 % de son actif net sur des obligations

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat</u>: Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris

Politique de revenus : Capitalisation.

<u>Investisseurs de détail visés</u>: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque entre faible et moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons Cette action est ouverte à tous souscripteurs.

Dépositaire : CACEIS BANK.

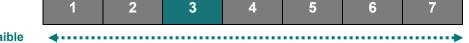
Informations complémentaires: Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 3 ans 10 000 € | | |
|---------------|---|---------------------------------|----------------------|--|
| Scénarios | | 1 111 1 | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 3 ans | |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | partie de votre investissement. | | |
| | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7325 € | 7503 € | |
| Tensions | Rendement annuel moyen | -26,8 % | -9,1 % | |
| D | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7767 € | 7514 € | |
| Défavorable* | Rendement annuel moyen | -22,3 % | -9,1 % | |
| ntermédiaire | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9708€ | 10000 € | |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | -2,9 % | | |
| Favorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10685 € | 10894 € | |
| | Rendement annuel moyen | 6,8 % | 2,9 % | |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2020 et 2023. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2016. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2019 et 2022.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 396 € | 600€ |
| Incidence des coûts annuels* | 4,0 % | 2,0 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,0% avant déduction des coûts et de 0,0% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | Si vous sortez après 1 an | | |
|---|--|-------|--|
| Coûts d'entrée | 3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 300 € | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0 € | |
| Coûts récurrents | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,78 % de la valeur de votre investissement par an. | 78 € | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,21 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 21 € | |
| Coûts accessoires | | | |
| Commission liée aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0€ | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée 3 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010294991/(tab)/publication.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND GLOBAL GREEN BONDS

Action O (C - EUR) Code ISIN : FR0013450293

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 31 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de surperformer, sur la durée de placement recommandée, l'indice Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Value Hedged Eur (GBGLTREH index) clôture couvert en euros, par une gestion effectuée dans l'univers des green bonds. Le compartiment, qui a pour objectif l'investissement durable, est investi dans des projets qui financent des activités favorisant l'atténuation et l'adaptation du changement climatique à hauteur de minimum 80 % de son actif net sur "des obligations vertes".

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Stratégie d'investissement : Le compartiment sera investi au minimum à 80% de son actif net sur des « obligations vertes » dites « Green Bonds », qualifiées comme telles par l'émetteur. Une analyse interne viendra compléter cette sélection et valider le bénéfice environnemental des projets financés par ces obligations vertes. Les obligations peuvent être émises par des entreprises, banques, entités supranationales, banques de développement, agences, régions et États. Notre méthodologie interne d'analyse s'articule autour de 4 piliers : - caractéristiques de l'émissioncaractéristiques de l'émetteur- qualité environnementale des projetstransparence. L'obligation ne sera pas qualifiée d'obligations verte selon notre méthodologie interne, si l'opinion est négative sur au moins un des critères définis ci-dessus. L'analyse interne sera faite au plus tard un mois après l'entrée de l'obligation dans le compartiment. Si l'obligation n'est pas qualifiée d'obligation verte selon notre méthodologie interne, le gérant s'engage à vendre l'obligation dans les 3 mois après la date de l'analyse. La prise en compte des critères ESG permettent de limiter le risque que les investissements portent préjudice aux autres objectifs environnementaux et sociaux. La sélection des émetteurs est réalisée suite à une analyse de gouvernance. Le compartiment aura néanmoins la possibilité d'investir jusqu'à 20% de son actif net, à titre de diversification, sur des titres dont les émetteurs affichent un fort engagement environnemental, sans que le véhicule d'investissement ne soit obligatoirement défini comme une

obligation verte selon notre analyse ou celle des Green Bond Principle. La notation ESG est effectuée sur 100 % des émetteurs. La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux , de pays membres de l'OCDE.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 10.

Le produit est exposé au minimum 80 % de son actif net sur des obligations

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat</u>: Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque entre faible et moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons Cette action est réservée aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Opale.

Dépositaire : CACEIS BANK.

<u>Informations complémentaires</u>: Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : | 3 ans | |
|---------------|---|---------------------------------|-------------|
| | Pour un investissement de : | 10 000 € | |
| Scénarios | | Si vous so | ortez après |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | partie de votre investissement. | |
| | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7227 € | 7405€ |
| Tensions | Rendement annuel moyen | -27,7 % | -9,5 % |
| Défavorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7725€ | 7570 € |
| Delavorable" | Rendement annuel moyen | -22,8 % | -8,9 % |
| ntermédiaire | *Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9680 € | 10122 € |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | -3,2 % | 0,4 % |
| Favorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10663 € | 11009 € |
| | Rendement annuel moyen | 6,6 % | 3,3 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2020 et 2023. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2016. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2019 et 2022.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 427 € | 486 € |
| Incidence des coûts annuels* | 4,3 % | 1,7 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,1% avant déduction des coûts et de 0,4% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an | |
|---|--|---------------------------|--|
| Coûts d'entrée | 4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 400 € | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0 € | |
| Coûts récurrents | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,08 % de la valeur de votre investissement par an. | 8€ | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,21 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 21 € | |
| Coûts accessoires | | | |
| Commission liée aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0€ | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

| Période de détention recommandée | 3 ans |
|----------------------------------|-------|
|----------------------------------|-------|

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, aux documents d'informations clés pour l'investisseur, aux rapports financiers et aux autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez contacter Groupama Asset Management pour obtenir gratuitement la documentation réglementaire.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez contacter Groupama Asset Management pour obtenir gratuitement la documentation réglementaire.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND GLOBAL GREEN BONDS

Action R (C - EUR) Code ISIN: FR0013319159

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 31 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de surperformer, sur la durée de placement recommandée, l'indice Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Value Hedged Eur (GBGLTREH index) clôture couvert en euros, par une gestion effectuée dans l'univers des green bonds. Le compartiment, qui a pour objectif l'investissement durable, est investi dans des projets qui financent des activités favorisant l'atténuation et l'adaptation du changement climatique à hauteur de minimum 80 % de son actif net sur "des obligations vertes".

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF: Obligations et autres titres de créance internationaux Stratégie d'investissement : Le compartiment sera investi au minimum à 80% de son actif net sur des « obligations vertes » dites « Green Bonds », qualifiées comme telles par l'émetteur. Une analyse interne viendra compléter cette sélection et valider le bénéfice environnemental des projets financés par ces obligations vertes. Les obligations peuvent être émises par des entreprises, banques, entités supranationales, banques de développement, agences, régions et États. Notre méthodologie interne d'analyse s'articule autour de 4 piliers : - caractéristiques de l'émissioncaractéristiques de l'émetteur- qualité environnementale des projetstransparence. L'obligation ne sera pas qualifiée d'obligations verte selon notre méthodologie interne, si l'opinion est négative sur au moins un des critères définis ci-dessus. L'analyse interne sera faite au plus tard un mois après l'entrée de l'obligation dans le compartiment. Si l'obligation n'est pas qualifiée d'obligation verte selon notre méthodologie interne, le gérant s'engage à vendre l'obligation dans les 3 mois après la date de l'analyse. La prise en compte des critères ESG permettent de limiter le risque que les investissements portent préjudice aux autres objectifs environnementaux et sociaux. La sélection des émetteurs est réalisée suite à une analyse de gouvernance. Le compartiment aura néanmoins la possibilité d'investir jusqu'à 20% de son actif net, à titre de diversification, sur des titres dont les émetteurs affichent un fort engagement environnemental, sans que le véhicule d'investissement ne soit obligatoirement défini comme une

obligation verte selon notre analyse ou celle des Green Bond Principle. La notation ESG est effectuée sur 100 % des émetteurs. La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux , de pays membres de l'OCDE.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 10.

Le produit est exposé au minimum 80 % de son actif net sur des obligations

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat</u>: Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque entre faible et moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons Cette action est réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la réglementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients.

Dépositaire : CACEIS BANK.

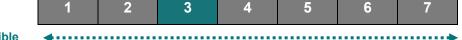
<u>Informations complémentaires</u>: Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 3 ans 10 000 € | |
|---------------|---|--------------------------------|------------|
| Scénarios | | Si vous so | rtez après |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | artie de votre investissement. | |
| | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7326 € | 7504 € |
| Tensions | Rendement annuel moyen | -26,7 % | -9,1 % |
| Déferrendate | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7793 € | 7584 € |
| Défavorable* | Rendement annuel moyen | -22,1 % | -8,8 % |
| Intermédiaire | *Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9740 € | 10099 € |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | -2,6 % | 0,3 % |
| Favorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10720 € | 10990 € |
| | Rendement annuel moyen | 7,2 % | 3,2 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2020 et 2023. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2016. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2019 et 2022.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 365 € | 505 € |
| Incidence des coûts annuels* | 3,7 % | 1,7 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,0% avant déduction des coûts et de 0,3% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an | |
|---|---|---------------------------|--|
| Coûts d'entrée | 3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 300 € | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0 € | |
| Coûts récurrents | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,47 % de la valeur de votre investissement par an. | 47 € | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,21 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 21 € | |
| Coûts accessoires | | | |
| Commission liée aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0€ | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée 3 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013319159/(tab)/publication.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND CREDIT EURO ISR

Action E (C - EUR) Code ISIN: FR0013450723

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Blommberg Capital Euro Aggregate Credit Corporate clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro Stratégie d'investissement : Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur.La stratégie du compartiment est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur 'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités, sur 12 mois glissants.La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux , de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 8.

Le produit est exposé au minimum à 80 % de son actif net en produits de taux

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat :</u> Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:45, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

<u>Investisseurs de détail visés :</u> Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de retraite entreprise prévoyant la prise en charge de tout ou partie des Frais de gestion des supports de placement par l'entreprise.

Dépositaire : CACEIS BANK.

<u>Informations complémentaires:</u> Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 3 ans 10 000 € | | |
|---------------|---|---------------------------------|----------------------|--|
| Scénarios | | 1 111 1 | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 3 ans | |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une | partie de votre investissement. | | |
| | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7241 € | 7727 € | |
| Tensions | Rendement annuel moyen | -27,6 % | -8,2 % | |
| D | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 8089€ | 8140 € | |
| Défavorable* | Rendement annuel moyen | -19,1 % | -6,6 % | |
| | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9767 € | 10160 € | |
| Intermédiaire | Rendement annuel moyen | -2,3 % | 0,5 % | |
| Favorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10543 € | 11021 € | |
| | Rendement annuel moyen | 5,4 % | 3,3 % | |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2019 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2016. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2016 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 398 € | 610€ |
| Incidence des coûts annuels* | 4,0 % | 2,0 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,6% avant déduction des coûts et de 0,5% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | Si vous sortez après 1 an | | |
|---|--|-------|--|
| Coûts d'entrée | 3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 300 € | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0€ | |
| Coûts récurrents | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,96 % de la valeur de votre investissement par an. | 96 € | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,04 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 4 € | |
| Coûts accessoires | | | |
| Commission liée aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0€ | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée 3 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013450723/(tab)/publication.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND CREDIT EURO ISR

Action E1 (C - EUR) Code ISIN : FR0013450731

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Blommberg Capital Euro Aggregate Credit Corporate clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro Stratégie d'investissement : Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur.La stratégie du compartiment est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur 'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités, sur 12 mois glissants.La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux , de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 8.

Le produit est exposé au minimum à 80 % de son actif net en produits de taux

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat :</u> Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:45, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires: Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 3 ans 10 000 € | |
|---------------|---|---------------------------------|-------------|
| Scénarios | | 1 111 1 | ortez après |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | partie de votre investissement. | |
| Tensions | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7241 € | 7727 € |
| | Rendement annuel moyen | -27,6 % | -8,2 % |
| | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 8089€ | 8140 € |
| Défavorable* | Rendement annuel moyen | -19,1 % | -6,6 % |
| ntermédiaire | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9767 € | 10160 € |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | -2,3 % | 0,5 % |
| | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10543 € | 11021 € |
| Favorable* | Rendement annuel moyen | 5,4 % | 3,3 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2019 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2016. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2016 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 398 € | 610€ |
| Incidence des coûts annuels* | 4,0 % | 2,0 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,6% avant déduction des coûts et de 0,5% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an | | |
|---|--|---------------------------|--|--|
| Coûts d'entrée | 3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 300 € | | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0 € | | |
| Coûts récurrents | Coûts récurrents | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,96 % de la valeur de votre investissement par an. | 96 € | | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,04 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 4 € | | |
| Coûts accessoires | | | | |
| Commission liée aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0€ | | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée 3 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013450731/(tab)/publication.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND CREDIT EURO ISR

Action E2 (C - EUR) Code ISIN : FR0013450756

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Blommberg Capital Euro Aggregate Credit Corporate clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro Stratégie d'investissement : Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur.La stratégie du compartiment est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur 'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités, sur 12 mois glissants.La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux , de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 8.

Le produit est exposé au minimum à 80 % de son actif net en produits de taux

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat :</u> Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:45, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises mis en place par des entreprises ou groupements d'entreprises sélectionnés par le Commercialisateur.

Dépositaire : CACEIS BANK.

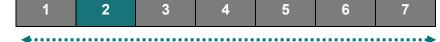
<u>Informations complémentaires:</u> Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : | 3 ans | |
|---------------|---|---------------------------------|-------------|
| | Pour un investissement de : | 10 000 € | |
| Scénarios | | Si vous so | ortez après |
| | | 1 an | 3 ans |
| Vinimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | partie de votre investissement. | |
| Tensions | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7241 € | 7728 € |
| | Rendement annuel moyen | -27,6 % | -8,2 % |
| | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 8133 € | 8271 € |
| Défavorable* | Rendement annuel moyen | -18,7 % | -6,1 % |
| ntermédiaire | *Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9819 € | 10322 € |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | -1,8 % | 1,1 % |
| Favorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10599 € | 11197 € |
| | Rendement annuel moyen | 6,0 % | 3,8 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2019 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2016. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2016 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 348 € | 454 € |
| Incidence des coûts annuels* | 3,5 % | 1,5 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,6% avant déduction des coûts et de 1,1% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | Si vous sortez après 1 an | | |
|---|--|-------|--|
| Coûts d'entrée | 3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 300 € | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0€ | |
| Coûts récurrents | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,45 % de la valeur de votre investissement par an. | 45 € | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,04 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 4 € | |
| Coûts accessoires | | | |
| Commission liée aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0€ | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée 3 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013450756/(tab)/publication.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND CREDIT EURO ISR

Action F (C/D - EUR) Code ISIN: FR0010694182

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Blommberg Capital Euro Aggregate Credit Corporate clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro Stratégie d'investissement : Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur.La stratégie du compartiment est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur 'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités, sur 12 mois glissants.La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux , de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 8.

Le produit est exposé au minimum à 80 % de son actif net en produits de taux

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat :</u> Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:45, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation et/ou distribution et/ou report.

<u>Investisseurs de détail visés</u>: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est réservée aux investisseurs institutionnels.

Dépositaire : CACEIS BANK.

<u>Informations complémentaires</u>: Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 3 ans 10 000 € | |
|---------------|---|---------------------------------|------------|
| Scénarios | | Si vous so | rtez après |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | partie de votre investissement. | |
| Tensions | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7241 € | 7728 € |
| | Rendement annuel moyen | -27,6 % | -8,2 % |
| D (6 | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 8149€ | 8321 € |
| Défavorable* | Rendement annuel moyen | -18,5 % | -5,9 % |
| Intermédiaire | *Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9839 € | 10383 € |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | -1,6 % | 1,3 % |
| Havorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10620 € | 11263 € |
| | Rendement annuel moven | 6.2 % | 4.0 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2019 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2016. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2016 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 330 € | 395 € |
| Incidence des coûts annuels* | 3,3 % | 1,4 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,6% avant déduction des coûts et de 1,3% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | Si vous sortez après 1 an | | |
|---|--|-------|--|
| Coûts d'entrée | 3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 300 € | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0€ | |
| Coûts récurrents | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,26 % de la valeur de votre investissement par an. | 26 € | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,04 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 4 € | |
| Coûts accessoires | | | |
| Commission liée aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0€ | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée 3 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010694182/(tab)/publication.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND CREDIT EURO ISR

Action GC (C - EUR) Code ISIN: FR0010990085

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Blommberg Capital Euro Aggregate Credit Corporate clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro Stratégie d'investissement : Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur.La stratégie du compartiment est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur 'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités, sur 12 mois glissants.La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux , de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 8.

Le produit est exposé au minimum à 80 % de son actif net en produits de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat :</u> Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:45, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

<u>Investisseurs de détail visés</u>: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est réservée aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires: Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 3 ans 10 000 € | |
|---------------|---|---------------------------------|------------|
| Scénarios | | Si vous so | rtez après |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | partie de votre investissement. | |
| Tensions | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7141 € | 7628 € |
| | Rendement annuel moyen | -28,6 % | -8,6 % |
| D (6 | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 8057 € | 8246 € |
| Défavorable* | Rendement annuel moyen | -19,4 % | -6,2 % |
| ntermédiaire | *Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9748 € | 10314 € |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | -2,5 % | 1,0 % |
| l⊢avorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10530 € | 11196 € |
| | Rendement annuel moven | 5.3 % | 3.8 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2019 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2016. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2016 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 420 € | 465 € |
| Incidence des coûts annuels* | 4,2 % | 1,6 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,6% avant déduction des coûts et de 1,0% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | Si vous sortez après 1 an | | |
|---|--|-------|--|
| Coûts d'entrée | 4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 400 € | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0€ | |
| Coûts récurrents | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,17 % de la valeur de votre investissement par an. | 17 € | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,04 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 4 € | |
| Coûts accessoires | | | |
| Commission liée aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0€ | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée 3 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, aux documents d'informations clés pour l'investisseur, aux rapports financiers et aux autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-am.com/fr.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-am.com/fr.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND CREDIT EURO ISR

Action GD (D - EUR) Code ISIN: FR0010889790

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Blommberg Capital Euro Aggregate Credit Corporate clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro Stratégie d'investissement : Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur.La stratégie du compartiment est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur 'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités, sur 12 mois glissants.La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux , de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 8.

Le produit est exposé au minimum à 80 % de son actif net en produits de taux

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat :</u> Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:45, heure de Paris.

Politique de revenus : Distribution.

<u>Investisseurs de détail visés</u>: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est réservée aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires: Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 3 ans 10 000 € | |
|---------------|---|---------------------------------|------------|
| Scénarios | | Si vous so | rtez après |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | partie de votre investissement. | |
| Tanaiana | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7141 € | 7628 € |
| Tensions | Rendement annuel moyen | -28,6 % | -8,6 % |
| D (6 | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 8057 € | 8245 € |
| Défavorable* | Rendement annuel moyen | -19,4 % | -6,2 % |
| Intermédiaire | *Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9748 € | 10314 € |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | -2,5 % | 1,0 % |
| Havorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10530 € | 11196 € |
| | Rendement annuel moven | 5.3 % | 3.8 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2019 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2016. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2016 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 420 € | 465 € |
| Incidence des coûts annuels* | 4,2 % | 1,6 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,6% avant déduction des coûts et de 1,0% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | Si vous sortez après 1 an | | |
|---|--|-------|--|
| Coûts d'entrée | 4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 400 € | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0€ | |
| Coûts récurrents | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,17 % de la valeur de votre investissement par an. | 17 € | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,04 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 4 € | |
| Coûts accessoires | | | |
| Commission liée aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0€ | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée 3 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, aux documents d'informations clés pour l'investisseur, aux rapports financiers et aux autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-am.com/fr.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-am.com/fr.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND CREDIT EURO ISR

Action IC (C - EUR) Code ISIN: FR0010702167

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Blommberg Capital Euro Aggregate Credit Corporate clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro Stratégie d'investissement : Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur.La stratégie du compartiment est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur 'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités, sur 12 mois glissants.La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux , de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 8.

Le produit est exposé au minimum à 80 % de son actif net en produits de taux

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat :</u> Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:45, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

<u>Investisseurs de détail visés</u>: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est réservée aux investisseurs institutionnels.

Dépositaire : CACEIS BANK.

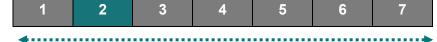
<u>Informations complémentaires</u>: Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible







L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 3 ans 10 000 € | |
|---------------|---|---------------------------------|------------|
| Scénarios | | Si vous so | rtez après |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | partie de votre investissement. | |
| Tanalana | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7241 € | 7728 € |
| Tensions | Rendement annuel moyen | -27,6 % | -8,2 % |
| D (6 | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 8128 € | 8257 € |
| Défavorable* | Rendement annuel moyen | -18,7 % | -6,2 % |
| Intermédiaire | *Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9813€ | 10304 € |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | -1,9 % | 1,0 % |
| l⊢avorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10593 € | 11177 € |
| | Rendement annuel moven | 5.9 % | 3.8 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2019 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2016. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2016 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 354 € | 472 € |
| Incidence des coûts annuels* | 3,6 % | 1,6 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,6% avant déduction des coûts et de 1,0% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | Si vous sortez après 1 an | | | |
|---|--|-------|--|--|
| Coûts d'entrée | 3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 300 € | | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0€ | | |
| Coûts récurrents | Coûts récurrents | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,51 % de la valeur de votre investissement par an. | 51 € | | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,04 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 4 € | | |
| Coûts accessoires | | | | |
| Commission liée aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0€ | | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée 3 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010702167/(tab)/publication.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND CREDIT EURO ISR

Action ID (D - EUR) Code ISIN: FR0013059029

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Blommberg Capital Euro Aggregate Credit Corporate clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro Stratégie d'investissement : Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur.La stratégie du compartiment est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur 'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités, sur 12 mois glissants.La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux , de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 8.

Le produit est exposé au minimum à 80 % de son actif net en produits de taux

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat :</u> Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:45, heure de Paris.

Politique de revenus : Distribution.

<u>Investisseurs de détail visés</u>: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est réservée aux investisseurs institutionnels.

Dépositaire : CACEIS BANK.

<u>Informations complémentaires</u>: Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 3 ans 10 000 € | |
|---------------|---|---------------------------------|-------------|
| Scénarios | | 1 111 1 | ortez après |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | partie de votre investissement. | |
| Tanaiana | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7241€ | 7728€ |
| Tensions | Rendement annuel moyen | -27,6 % | -8,2 % |
| | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 8128€ | 8257 € |
| Défavorable* | Rendement annuel moyen | -18,7 % | -6,2 % |
| ntermédiaire | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9813 € | 10304 € |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | -1,9 % | 1,0 % |
| | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10593 € | 11177 € |
| Favorable* | Rendement annuel moyen | 5,9 % | 3,8 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2019 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2016. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2016 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 354 € | 472 € |
| Incidence des coûts annuels* | 3,6 % | 1,6 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,6% avant déduction des coûts et de 1,0% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | Si vous sortez après 1 an | | |
|---|--|-------|--|
| Coûts d'entrée | 3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 300 € | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0 € | |
| Coûts récurrents | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,51 % de la valeur de votre investissement par an. | 51 € | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,04 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 4 € | |
| Coûts accessoires | | | |
| Commission liée aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0€ | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée 3 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013059029/(tab)/publication.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND CREDIT EURO ISR

Action M (C - EUR) Code ISIN: FR0010702159

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Blommberg Capital Euro Aggregate Credit Corporate clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro Stratégie d'investissement : Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur.La stratégie du compartiment est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur 'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités, sur 12 mois glissants.La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux , de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 8.

Le produit est exposé au minimum à 80 % de son actif net en produits de taux

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat :</u> Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:45, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est réservée aux investisseurs institutionnels hors OPC ou mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires: Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 3 ans 10 000 € | |
|---------------|---|---------------------------------|------------|
| Scénarios | | Si vous so | rtez après |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | partie de votre investissement. | |
| Tanalana | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7241 € | 7728 € |
| Tensions | Rendement annuel moyen | -27,6 % | -8,2 % |
| D (6 | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 8139€ | 8290 € |
| Défavorable* | Rendement annuel moyen | -18,6 % | -6,1 % |
| Intermédiaire | *Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9827 € | 10346 € |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | -1,7 % | 1,1 % |
| l⊢avorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10607 € | 11222 € |
| | Rendement annuel moven | 6.1 % | 3.9 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2019 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2016. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2016 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 341 € | 432 € |
| Incidence des coûts annuels* | 3,4 % | 1,5 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,6% avant déduction des coûts et de 1,1% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | 3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 300 € |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0€ |
| Coûts récurrents | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,38 % de la valeur de votre investissement par an. | 38 € |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,04 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 4 € |
| Coûts accessoires | | |
| Commission liée aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0€ |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée 3 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010702159/(tab)/publication.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND CREDIT EURO ISR

Action NC (C - EUR) Code ISIN: FR0010702175

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Blommberg Capital Euro Aggregate Credit Corporate clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF: Obligations et autres titres de créance libellés en euro Stratégie d'investissement : Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur.La stratégie du compartiment est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur 'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités, sur 12 mois glissants.La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux , de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 8.

Le produit est exposé au minimum à 80 % de son actif net en produits de taux

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat :</u> Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:45, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

<u>Investisseurs de détail visés</u>: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est ouverte à tous souscripteurs.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires: Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 3 ans 10 000 € | |
|---------------|---|---------------------------------|------------|
| Scénarios | | Si vous so | rtez après |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | partie de votre investissement. | |
| Tensions | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7241 € | 7727 € |
| rensions | Rendement annuel moyen | -27,6 % | -8,2 % |
| Défavorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 8089€ | 8140 € |
| Delavorable" | Rendement annuel moyen | -19,1 % | -6,6 % |
| ntermédiaire | *Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9767 € | 10160 € |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | -2,3 % | 0,5 % |
| Favorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10543 € | 11021 € |
| | Rendement annuel moven | 5.4 % | 3.3 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2019 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2016. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2016 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 398 € | 610€ |
| Incidence des coûts annuels* | 4,0 % | 2,0 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,6% avant déduction des coûts et de 0,5% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | Si vous sortez après 1 an | | | |
|---|--|-------|--|--|
| Coûts d'entrée | 3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 300 € | | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0€ | | |
| Coûts récurrents | | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,97 % de la valeur de votre investissement par an. | 96 € | | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,04 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 4 € | | |
| Coûts accessoires | | | | |
| Commission liée aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0€ | | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée 3 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010702175/(tab)/publication.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND CREDIT EURO ISR

Action ND (D - EUR) Code ISIN: FR0013059037

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Blommberg Capital Euro Aggregate Credit Corporate clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF: Obligations et autres titres de créance libellés en euro Stratégie d'investissement : Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur.La stratégie du compartiment est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur 'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités, sur 12 mois glissants.La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux , de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 8.

Le produit est exposé au minimum à 80 % de son actif net en produits de taux

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat :</u> Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:45, heure de Paris.

Politique de revenus : Distribution.

<u>Investisseurs de détail visés</u>: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est ouverte à tous souscripteurs.

Dépositaire : CACEIS BANK.

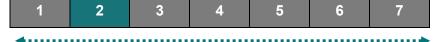
Informations complémentaires: Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 3 ans 10 000 € | |
|---------------|---|---------------------------------|-------------|
| Scénarios | | 1 111 1 | ortez après |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | partie de votre investissement. | |
| Tensions | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7241 € | 7727 € |
| rensions | Rendement annuel moyen | -27,6 % | -8,2 % |
| D | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 8089€ | 8140 € |
| Défavorable* | Rendement annuel moyen | -19,1 % | -6,6 % |
| ntermédiaire | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9767 € | 10160 € |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | -2,3 % | 0,5 % |
| | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10543 € | 11021 € |
| Favorable* | Rendement annuel moyen | 5,4 % | 3,3 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2019 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2016. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2016 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 398 € | 610€ |
| Incidence des coûts annuels* | 4,0 % | 2,0 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,6% avant déduction des coûts et de 0,5% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | Si vous sortez après 1 an | | | |
|---|--|-------|--|--|
| Coûts d'entrée | 3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 300 € | | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0€ | | |
| Coûts récurrents | | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,97 % de la valeur de votre investissement par an. | 96 € | | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,04 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 4 € | | |
| Coûts accessoires | | | | |
| Commission liée aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0€ | | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée 3 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013059037/(tab)/publication.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND CREDIT EURO ISR

Action OA (C - EUR) Code ISIN: FR001400JWC0

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Blommberg Capital Euro Aggregate Credit Corporate clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF: Obligations et autres titres de créance libellés en euro Stratégie d'investissement : Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur.La stratégie du compartiment est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur 'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités, sur 12 mois glissants.La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux , de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 8.

Le produit est exposé au minimum à 80 % de son actif net en produits de taux

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat :</u> Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:45, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est réservée aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Oxygène.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires: Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'i



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 3 ans 10 000 € | |
|---------------|---|--------------------------------|-------------|
| Scénarios | | Si vous so | ortez après |
| | | 1 an | 3 ans |
| /linimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | artie de votre investissement. | |
| | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7141 € | 7628 € |
| ensions | Rendement annuel moyen | -28,6 % | -8,6 % |
| \ | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 8059€ | 8253 € |
|)éfavorable* | Rendement annuel moyen | -19,4 % | -6,2 % |
| ntermédiaire | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9751 € | 10323 € |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | -2,5 % | 1,1 % |
| · | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10533 € | 11205 € |
| Favorable* | Rendement annuel moyen | 5,3 % | 3,9 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2019 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2016. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2016 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Edité par Groupama Asset Management France - Siège social : 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 PARIS - Site web : www.groupama-am.com



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 416 € | 453 € |
| Incidence des coûts annuels* | 4,2 % | 1,6 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,6% avant déduction des coûts et de 1,1% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | | | |
|---|--|-------|--|--|
| Coûts d'entrée | 4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 400 € | | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0 € | | |
| Coûts récurrents | | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,08 % de la valeur de votre investissement par an. | 8€ | | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,04 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 4€ | | |
| Coûts accessoires | | | | |
| Commission liée aux résultats | $0.04\ \%$ de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement. | 4€ | | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

| Période de détention recommandée | 3 ans |
|----------------------------------|-------|

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail: reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, aux documents d'informations clés pour l'investisseur, aux rapports financiers et aux autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-am.com/fr.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-am.com/fr.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR: Article 8.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND CREDIT EURO ISR

Action OS (C - EUR) Code ISIN: FR0013229721

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Blommberg Capital Euro Aggregate Credit Corporate clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF: Obligations et autres titres de créance libellés en euro Stratégie d'investissement : Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur.La stratégie du compartiment est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur 'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités, sur 12 mois glissants.La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux , de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 8.

Le produit est exposé au minimum à 80 % de son actif net en produits de taux

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat :</u> Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:45, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

<u>Investisseurs de détail visés</u>: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est réservée aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Opale.

Dépositaire : CACEIS BANK.

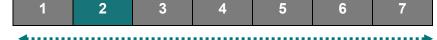
<u>Informations complémentaires :</u> Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 3 ans 10 000 € | |
|---------------|---|---------------------------------|-------------|
| Scénarios | | Si vous so | ortez après |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | partie de votre investissement. | |
| T | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7141 € | 7628 € |
| Tensions | Rendement annuel moyen | -28,6 % | -8,6 % |
| D | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 8059€ | 8253 € |
| Défavorable* | Rendement annuel moyen | -19,4 % | -6,2 % |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9751 € | 10323 € |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | -2,5 % | 1,1 % |
| | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10533 € | 11205 € |
| Favorable* | Rendement annuel moyen | 5,3 % | 3,9 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2019 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2016. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2016 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 416 € | 453 € |
| Incidence des coûts annuels* | 4,2 % | 1,6 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,6% avant déduction des coûts et de 1,1% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | 4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 400 € |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0 € |
| Coûts récurrents | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,08 % de la valeur de votre investissement par an. | 8€ |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,04 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 4 € |
| Coûts accessoires | | |
| Commission liée aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0€ |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée 3 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, aux documents d'informations clés pour l'investisseur, aux rapports financiers et aux autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-am.com/fr.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-am.com/fr.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR: Article 8.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND CREDIT EURO ISR

Action R (C - EUR) Code ISIN: FR0013258365

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Blommberg Capital Euro Aggregate Credit Corporate clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF: Obligations et autres titres de créance libellés en euro Stratégie d'investissement : Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur.La stratégie du compartiment est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur 'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités, sur 12 mois glissants.La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux , de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 8.

Le produit est exposé au minimum à 80 % de son actif net en produits de taux

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat :</u> Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:45, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la règlementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement,rémunérés par leurs clients.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires: Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : | 3 ans | |
|---------------|---|---------------------------------|-------------|
| | Pour un investissement de : | 10 000 € | |
| Scénarios | | Si vous so | ortez après |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | partie de votre investissement. | |
| Tensions | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 7241 € | 7728 € |
| | Rendement annuel moyen | -27,6 % | -8,2 % |
| Défavorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 8134 € | 8277 € |
| | Rendement annuel moyen | -18,6 % | -6,1 % |
| ntermédiaire | *Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9821 € | 10329 € |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | -1,8 % | 1,1 % |
| Favorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10601 € | 11204 € |
| | Rendement annuel moyen | 6,0 % | 3,9 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2019 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2016. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2016 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 346 € | 447 € |
| Incidence des coûts annuels* | 3,5 % | 1,5 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,6% avant déduction des coûts et de 1,1% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | 3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 300 € |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0 € |
| Coûts récurrents | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,43 % de la valeur de votre investissement par an. | 43 € |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,04 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 4 € |
| Coûts accessoires | | |
| Commission liée aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0€ |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée 3 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013258365/(tab)/publication.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND HEALTH AND WELLNESS

Action G (C/D - EUR) Code ISIN: FR001400C1V5

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance, nette de frais, supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI World Health Care clôture € (dividendes nets réinvestis). Ce produit a un objectif d'investissement durable.

Stratégie d'investissement : La stratégie d'investissement du compartiment consiste à sélectionner au sein de l'univers des actions globales toutes capitalisations, les entreprises en croissance opérant dans le secteur de la santé et/ou contribuant positivement à la santé (humaine ou animale), à l'innovation, à la prévention, à l'allongement de la vie en bonne santé et au bien-être tout au long de la vie entreprises ayant un impact positif sur au moins un des 2 ODD) n°3 ou 9). Le gérant vise des modèles économiques jugés créateurs de valeur économique et sociétale. A cet effet, il va sélectionner, suivant une approche Best-in-universe, les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux/sociétaux (formation des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...) et il va exclure de son univers d'investissement 20% des valeurs les moins bien notées selon notre notation ESG propriétaire.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays développés jusqu'à 100% de l'actif net et pays émergents jusqu'à 10% de l'actif net.

Le produit est exposé au minimum à 60% de son actif net au risque actions. Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat</u>: Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11 heures, heure de Paris.

<u>Politique de revenus</u>: Capitalisation et/ou distribution et/ou report. <u>Investisseurs de détail visés</u>: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est réservée aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles.

Dépositaire : CACEIS BANK.

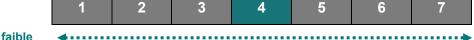
<u>Informations complémentaires :</u> Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de liquidité : il est lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations
- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 5 ans 10 000 € | |
|---------------|---|---------------------------------|------------|
| Scénarios | | Si vous so | rtez après |
| | | 1 an | 5 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | partie de votre investissement. | |
| Tanalana | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 1513€ | 1626 € |
| Tensions | Rendement annuel moyen | -84,9 % | -30,5 % |
| Défavorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 8109€ | 8990 € |
| | Rendement annuel moyen | -18,9 % | -2,1 % |
| ntermédiaire | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10439 € | 15777 € |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | 4,4 % | 9,6 % |
| | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 15084 € | 17775€ |
| Favorable* | Rendement annuel moven | 50.8 % | 12.2 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2022 et 2023. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 494 € | 1 175 € |
| Incidence des coûts annuels* | 5,0 % | 2,0 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,5% avant déduction des coûts et de 9,5% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | 4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 400 € |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0 € |
| Coûts récurrents | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,42 % de la valeur de votre investissement par an. | 42€ |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,67 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 67 € |
| Coûts accessoires | | |
| Commission liée aux résultats | $0.28\ \%$ de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement. | 28 € |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

| Période de détention recommandée | 5 ans |
|----------------------------------|-------|

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail: reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, aux documents d'informations clés pour l'investisseur, aux rapports financiers et aux autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-am.com/fr.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-am.com/fr.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR: Article 9.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND HEALTH AND WELLNESS

Action MC (C - EUR) Code ISIN: FR001400C1U7

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance, nette de frais, supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI World Health Care clôture € (dividendes nets réinvestis). Ce produit a un objectif d'investissement durable.

Stratégie d'investissement : La stratégie d'investissement du compartiment consiste à sélectionner au sein de l'univers des actions globales toutes capitalisations, les entreprises en croissance opérant dans le secteur de la santé et/ou contribuant positivement à la santé (humaine ou animale), à l'innovation, à la prévention, à l'allongement de la vie en bonne santé et au bien-être tout au long de la vie entreprises ayant un impact positif sur au moins un des 2 ODD) n°3 ou 9). Le gérant vise des modèles économiques jugés créateurs de valeur économique et sociétale. A cet effet, il va sélectionner, suivant une approche Best-in-universe, les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux/sociétaux (formation des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...) et il va exclure de son univers d'investissement 20% des valeurs les moins bien notées selon notre notation ESG propriétaire.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays développés jusqu'à 100% de l'actif net et pays émergents jusqu'à 10% de l'actif net.

Le produit est exposé au minimum à 60% de son actif net au risque actions.. Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat :</u> Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11 heures, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

<u>Investisseurs de détail visés</u>: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce

produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est réservée aux investisseurs institutionnels hors OPC ou mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires: Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de liquidité : il est lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations
- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 5 ans 10 000 € | |
|---------------|---|--------------------------------|------------|
| Scénarios | | Si vous so | rtez après |
| | | 1 an | 5 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | artie de votre investissement. | |
| Tensions | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 1613€ | 1726 € |
| | Rendement annuel moyen | -83,9 % | -29,6 % |
| D (6 | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 8177 € | 9051 € |
| Défavorable* | Rendement annuel moyen | -18,2 % | -2,0 % |
| | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10498 € | 15574 € |
| Intermédiaire | Rendement annuel moyen | 5,0 % | 9,3 % |
| | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 15125€ | 17534 € |
| Favorable* | Rendement annuel moyen | 51,2 % | 11,9 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2022 et 2023. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 431 € | 1 370 € |
| Incidence des coûts annuels* | 4,4 % | 2,2 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,4% avant déduction des coûts et de 9,3% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | 3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 300 € |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0 € |
| Coûts récurrents | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,81 % de la valeur de votre investissement par an. | 81 € |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,67 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 67 € |
| Coûts accessoires | | |
| Commission liée aux résultats | 0.27~% de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement. | 27 € |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

| Période de détention recommandée | 5 ans |
|----------------------------------|-------|

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail: reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site https://produits.groupama-am.com/fre/FR001400C1U7/(tab)/publication.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR: Article 9.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND HEALTH AND WELLNESS

Action NC (C - EUR) Code ISIN : FR001400C1T9

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance, nette de frais, supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI World Health Care clôture € (dividendes nets réinvestis). Ce produit a un objectif d'investissement durable.

Stratégie d'investissement : La stratégie d'investissement du compartiment consiste à sélectionner au sein de l'univers des actions globales toutes capitalisations, les entreprises en croissance opérant dans le secteur de la santé et/ou contribuant positivement à la santé (humaine ou animale), à l'innovation, à la prévention, à l'allongement de la vie en bonne santé et au bien-être tout au long de la vie entreprises ayant un impact positif sur au moins un des 2 ODD) n°3 ou 9). Le gérant vise des modèles économiques jugés créateurs de valeur économique et sociétale. A cet effet, il va sélectionner, suivant une approche Best-in-universe, les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux/sociétaux (formation des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...) et il va exclure de son univers d'investissement 20% des valeurs les moins bien notées selon notre notation ESG propriétaire.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays développés jusqu'à 100% de l'actif net et pays émergents jusqu'à 10% de l'actif net

Le produit est exposé au minimum à 60% de son actif net au risque actions. Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat :</u> Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11 heures, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

<u>Investisseurs de détail visés</u>: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce

produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est ouverte à tous souscripteurs.

<u>Dépositaire</u>: CACEIS BANK.

Informations complémentaires: Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de liquidité : il est lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations
- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 5 ans 10 000 € | |
|---------------|---|---------------------------------|------------|
| Scénarios | | Si vous so | rtez après |
| | | 1 an | 5 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | partie de votre investissement. | |
| Tensions | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 1612€ | 1725 € |
| rensions | Rendement annuel moyen | -83,9 % | -29,6 % |
| - / | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 8108 € | 8967 € |
| Défavorable* | Rendement annuel moyen | -18,9 % | -2,2 % |
| ntermédiaire | *Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10411 € | 14940 € |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | 4,1 % | 8,4 % |
| Favorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 14999 € | 16822 € |
| | Rendement annuel moven | 50.0 % | 11.0 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2022 et 2023. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 509 € | 1 961 € |
| Incidence des coûts annuels* | 5,2 % | 3,0 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,4% avant déduction des coûts et de 8,4% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | Si vous sortez après 1 an | | | |
|---|---|-------|--|--|
| Coûts d'entrée | 3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 300 € | | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0 € | | |
| Coûts récurrents | | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1,80 % de la valeur de votre investissement par an. | 180 € | | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,67 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 67 € | | |
| Coûts accessoires | | | | |
| Commission liée aux résultats | 0.26~% de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement. | 26 € | | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

| Période de détention recommandée | 5 ans |
|----------------------------------|-------|

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail: reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site https://produits.groupama-am.com/fre/FR001400C1T9/(tab)/publication.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR: Article 9.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND HEALTH AND WELLNESS

Action OA (D - EUR) Code ISIN : FR001400C1S1

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance, nette de frais, supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI World Health Care clôture € (dividendes nets réinvestis). Ce produit a un objectif d'investissement durable.

Stratégie d'investissement : La stratégie d'investissement du compartiment consiste à sélectionner au sein de l'univers des actions globales toutes capitalisations, les entreprises en croissance opérant dans le secteur de la santé et/ou contribuant positivement à la santé (humaine ou animale), à l'innovation, à la prévention, à l'allongement de la vie en bonne santé et au bien-être tout au long de la vie entreprises ayant un impact positif sur au moins un des 2 ODD) n°3 ou 9). Le gérant vise des modèles économiques jugés créateurs de valeur économique et sociétale. A cet effet, il va sélectionner, suivant une approche Best-in-universe, les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux/sociétaux (formation des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...) et il va exclure de son univers d'investissement 20% des valeurs les moins bien notées selon notre notation ESG propriétaire.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays développés jusqu'à 100% de l'actif net et pays émergents jusqu'à 10% de l'actif net

Le produit est exposé au minimum à 60% de son actif net au risque actions.. Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat</u>: Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11 heures, heure de Paris.

Politique de revenus : Distribution.

<u>Investisseurs de détail visés</u>: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce

produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est réservée aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Oxygène.

Dépositaire : CACEIS BANK.

<u>Informations complémentaires:</u> Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de liquidité : il est lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations
- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 5 ans 10 000 € | | |
|---------------|---|---------------------------------|----------------------|--|
| Scénarios | | Si vous so | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 5 ans | |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une | partie de votre investissement. | | |
| Tensions | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 1414 € | 1526 € | |
| rensions | Rendement annuel moyen | -85,9 % | -31,3 % | |
| D (6 | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 8039 € | 8926 € | |
| Défavorable* | Rendement annuel moyen | -19,6 % | -2,2 % | |
| Intermédiaire | *Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10377 € | 15960 € | |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | 3,8 % | 9,8 % | |
| Favorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 15038 € | 17993 € | |
| | Rendement annuel moven | 50.4 % | 12.5 % | |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2022 et 2023. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 560 € | 1 003 € |
| Incidence des coûts annuels* | 5,6 % | 1,8 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,6% avant déduction des coûts et de 9,8% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | Si vous sortez après 1 an | | | |
|---|--|-------|--|--|
| Coûts d'entrée | 5,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 500 € | | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0 € | | |
| Coûts récurrents | | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,06 % de la valeur de votre investissement par an. | 6 € | | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,67 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 67 € | | |
| Coûts accessoires | | | | |
| Commission liée aux résultats | 0.29~% de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement. | 29 € | | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

| Période de détention recommandée | 5 ans |
|----------------------------------|-------|

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail: reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, aux documents d'informations clés pour l'investisseur, aux rapports financiers et aux autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez contacter Groupama Asset Management pour obtenir gratuitement la documentation réglementaire.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez contacter Groupama Asset Management pour obtenir gratuitement la documentation réglementaire.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR: Article 9.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND HEALTH AND WELLNESS

Action OS (D - EUR) Code ISIN : FR001400JWD8

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance, nette de frais, supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI World Health Care clôture € (dividendes nets réinvestis). Ce produit a un objectif d'investissement durable.

Stratégie d'investissement : La stratégie d'investissement du compartiment consiste à sélectionner au sein de l'univers des actions globales toutes capitalisations, les entreprises en croissance opérant dans le secteur de la santé et/ou contribuant positivement à la santé (humaine ou animale), à l'innovation, à la prévention, à l'allongement de la vie en bonne santé et au bien-être tout au long de la vie entreprises ayant un impact positif sur au moins un des 2 ODD) n°3 ou 9). Le gérant vise des modèles économiques jugés créateurs de valeur économique et sociétale. A cet effet, il va sélectionner, suivant une approche Best-in-universe, les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux/sociétaux (formation des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...) et il va exclure de son univers d'investissement 20% des valeurs les moins bien notées selon notre notation ESG propriétaire.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays développés jusqu'à 100% de l'actif net et pays émergents jusqu'à 10% de l'actif net

Le produit est exposé au minimum à 60% de son actif net au risque actions. Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat</u>: Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11 heures, heure de Paris.

Politique de revenus : Distribution.

<u>Investisseurs de détail visés :</u> Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce

produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est réservée aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Opale.

Dépositaire : CACEIS BANK.

<u>Informations complémentaires:</u> Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de liquidité : il est lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations
- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 5 ans 10 000 € | |
|---------------|---|---------------------------------|------------|
| Scénarios | | Si vous so | rtez après |
| | | 1 an | 5 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | partie de votre investissement. | |
| Tensions | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 1413€ | 1526 € |
| rensions | Rendement annuel moyen | -85,9 % | -31,3 % |
| - (4 | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 8031 € | 8939 € |
| Défavorable* | Rendement annuel moyen | -19,7 % | -2,2 % |
| ntermédiaire | *Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10368 € | 15882 € |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | 3,7 % | 9,7 % |
| Favorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 15024 € | 17905 € |
| | Rendement annuel moven | 50.2 % | 12.4 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2022 et 2023. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 569 € | 1 076 € |
| Incidence des coûts annuels* | 5,7 % | 1,9 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,6% avant déduction des coûts et de 9,7% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | Si vous sortez après 1 an | | | |
|---|--|-------|--|--|
| Coûts d'entrée | 5,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 500 € | | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0€ | | |
| Coûts récurrents | Coûts récurrents | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,06 % de la valeur de votre investissement par an. | 6€ | | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,67 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 67 € | | |
| Coûts accessoires | | | | |
| Commission liée aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0€ | | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée 5 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, aux documents d'informations clés pour l'investisseur, aux rapports financiers et aux autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez contacter Groupama Asset Management pour obtenir gratuitement la documentation réglementaire.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez contacter Groupama Asset Management pour obtenir gratuitement la documentation réglementaire.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 9.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND HEALTH AND WELLNESS

Action RC (C - EUR) Code ISIN: FR001400C1R3

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance, nette de frais, supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI World Health Care clôture € (dividendes nets réinvestis). Ce produit a un objectif d'investissement durable.

Stratégie d'investissement : La stratégie d'investissement du compartiment consiste à sélectionner au sein de l'univers des actions globales toutes capitalisations, les entreprises en croissance opérant dans le secteur de la santé et/ou contribuant positivement à la santé (humaine ou animale), à l'innovation, à la prévention, à l'allongement de la vie en bonne santé et au bien-être tout au long de la vie entreprises ayant un impact positif sur au moins un des 2 ODD) n°3 ou 9). Le gérant vise des modèles économiques jugés créateurs de valeur économique et sociétale. A cet effet, il va sélectionner, suivant une approche Best-in-universe, les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux/sociétaux (formation des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...) et il va exclure de son univers d'investissement 20% des valeurs les moins bien notées selon notre notation ESG propriétaire.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays développés jusqu'à 100% de l'actif net et pays émergents jusqu'à 10% de l'actif net

Le produit est exposé au minimum à 60% de son actif net au risque actions. Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat</u>: Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11 heures, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

<u>Investisseurs de détail visés :</u> Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce

produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la réglementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients.

Dépositaire : CACEIS BANK.

<u>Informations complémentaires</u>: Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de liquidité : il est lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations
- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 5 ans 10 000 € | |
|--------------|---|---------------------------------|------------|
| Scénarios | | Si vous so | rtez après |
| | | 1 an | 5 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | partie de votre investissement. | |
| Tensions | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 1613€ | 1726 € |
| rensions | Rendement annuel moyen | -83,9 % | -29,6 % |
| - / | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 8166 € | 9038 € |
| Défavorable* | Rendement annuel moyen | -18,3 % | -2,0 % |
| ntermédiaire | *Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10485 € | 15476 € |
| ntermediaire | Rendement annuel moyen | 4,8 % | 9,1 % |
| Favorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 15106 € | 17424 € |
| | Rendement annuel moven | 51,1 % | 11.8 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2022 et 2023. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 443 € | 1 462 € |
| Incidence des coûts annuels* | 4,5 % | 2,3 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,4% avant déduction des coûts et de 9,1% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | Si vous sortez après 1 an | |
|---|--|-------|
| Coûts d'entrée | 3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 300 € |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0 € |
| Coûts récurrents | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,54 % de la valeur de votre investissement par an. | 54 € |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,67 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 67 € |
| Coûts accessoires | | |
| Commission liée aux résultats | $0.26\ \%$ de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement. | 26 € |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

| Période de détention recommandée | 5 ans |
|----------------------------------|-------|

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail: reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site https://produits.groupama-am.com/fre/FR001400C1R3/(tab)/publication.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR: Article 9.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND HEALTH AND WELLNESS

Action G (C/D - EUR) Code ISIN: FR001400C1V5

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance, nette de frais, supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI World Health Care clôture € (dividendes nets réinvestis). Ce produit a un objectif d'investissement durable.

Stratégie d'investissement : La stratégie d'investissement du compartiment consiste à sélectionner au sein de l'univers des actions globales toutes capitalisations, les entreprises en croissance opérant dans le secteur de la santé et/ou contribuant positivement à la santé (humaine ou animale), à l'innovation, à la prévention, à l'allongement de la vie en bonne santé et au bien-être tout au long de la vie entreprises ayant un impact positif sur au moins un des 2 ODD) n°3 ou 9). Le gérant vise des modèles économiques jugés créateurs de valeur économique et sociétale. A cet effet, il va sélectionner, suivant une approche Best-in-universe, les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux/sociétaux (formation des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...) et il va exclure de son univers d'investissement 20% des valeurs les moins bien notées selon notre notation ESG propriétaire.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays développés jusqu'à 100% de l'actif net et pays émergents jusqu'à 10% de l'actif net.

Le produit est exposé au minimum à 60% de son actif net au risque actions. Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat</u>: Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11 heures, heure de Paris.

<u>Politique de revenus</u>: Capitalisation et/ou distribution et/ou report. <u>Investisseurs de détail visés</u>: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est réservée aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles.

Dépositaire : CACEIS BANK.

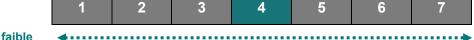
<u>Informations complémentaires :</u> Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.



INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de liquidité : il est lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations
- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 5 ans 10 000 € | | |
|---------------|---|-------------------|----------------------|--|
| Scénarios | | Si vous so | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 5 ans | |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | | |
| Tensions | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 1513€ | 1626 € | |
| | Rendement annuel moyen | -84,9 % | -30,5 % | |
| Défavorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 8109€ | 8990 € | |
| | Rendement annuel moyen | -18,9 % | -2,1 % | |
| Intermédiaire | *Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10439 € | 15777 € | |
| | Rendement annuel moyen | 4,4 % | 9,6 % | |
| Favorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 15084 € | 17775€ | |
| | Rendement annuel moven | 50.8 % | 12.2 % | |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2022 et 2023. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?



Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 494 € | 1 175 € |
| Incidence des coûts annuels* | 5,0 % | 2,0 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,5% avant déduction des coûts et de 9,5% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | 4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 400 € |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0 € |
| Coûts récurrents | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,42 % de la valeur de votre investissement par an. | 42€ |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,67 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 67 € |
| Coûts accessoires | | |
| Commission liée aux résultats | $0.28\ \%$ de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement. | 28 € |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

| Période de détention recommandée | 5 ans |
|----------------------------------|-------|

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail: reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, aux documents d'informations clés pour l'investisseur, aux rapports financiers et aux autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-am.com/fr.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-am.com/fr.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR: Article 9.



DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND HEALTH AND WELLNESS

Action MC (C - EUR) Code ISIN: FR001400C1U7

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance, nette de frais, supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI World Health Care clôture € (dividendes nets réinvestis). Ce produit a un objectif d'investissement durable.

Stratégie d'investissement : La stratégie d'investissement du compartiment consiste à sélectionner au sein de l'univers des actions globales toutes capitalisations, les entreprises en croissance opérant dans le secteur de la santé et/ou contribuant positivement à la santé (humaine ou animale), à l'innovation, à la prévention, à l'allongement de la vie en bonne santé et au bien-être tout au long de la vie entreprises ayant un impact positif sur au moins un des 2 ODD) n°3 ou 9). Le gérant vise des modèles économiques jugés créateurs de valeur économique et sociétale. A cet effet, il va sélectionner, suivant une approche Best-in-universe, les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux/sociétaux (formation des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...) et il va exclure de son univers d'investissement 20% des valeurs les moins bien notées selon notre notation ESG propriétaire.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays développés jusqu'à 100% de l'actif net et pays émergents jusqu'à 10% de l'actif net.

Le produit est exposé au minimum à 60% de son actif net au risque actions.. Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat :</u> Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11 heures, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

<u>Investisseurs de détail visés</u>: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce

produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est réservée aux investisseurs institutionnels hors OPC ou mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires: Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.



QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de liquidité : il est lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations
- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 5 ans 10 000 € | |
|---------------|---|---------------------------------|------------|
| Scénarios | | Si vous so | rtez après |
| | | 1 an | 5 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | partie de votre investissement. | |
| Tensions | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 1613€ | 1726 € |
| | Rendement annuel moyen | -83,9 % | -29,6 % |
| Défavorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 8177 € | 9051 € |
| | Rendement annuel moyen | -18,2 % | -2,0 % |
| ntermédiaire | *Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10498 € | 15574 € |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | 5,0 % | 9,3 % |
| Favorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 15125€ | 17534 € |
| | Rendement annuel moyen | 51.2 % | 11.9 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2022 et 2023. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.



COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 431 € | 1 370 € |
| Incidence des coûts annuels* | 4,4 % | 2,2 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,4% avant déduction des coûts et de 9,3% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | Si vous sortez après 1 an | | |
|---|--|-------|--|
| Coûts d'entrée | 3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 300 € | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0 € | |
| Coûts récurrents | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,81 % de la valeur de votre investissement par an. | 81 € | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,67 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 67 € | |
| Coûts accessoires | | | |
| Commission liée aux résultats | 0.27~% de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement. | 27 € | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

| Période de détention recommandée | 5 ans | |
|----------------------------------|-------|--|

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail: reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site https://produits.groupama-am.com/fre/FR001400C1U7/(tab)/publication.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR: Article 9.



DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND HEALTH AND WELLNESS

Action NC (C - EUR) Code ISIN : FR001400C1T9

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance, nette de frais, supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI World Health Care clôture € (dividendes nets réinvestis). Ce produit a un objectif d'investissement durable.

Stratégie d'investissement : La stratégie d'investissement du compartiment consiste à sélectionner au sein de l'univers des actions globales toutes capitalisations, les entreprises en croissance opérant dans le secteur de la santé et/ou contribuant positivement à la santé (humaine ou animale), à l'innovation, à la prévention, à l'allongement de la vie en bonne santé et au bien-être tout au long de la vie entreprises ayant un impact positif sur au moins un des 2 ODD) n°3 ou 9). Le gérant vise des modèles économiques jugés créateurs de valeur économique et sociétale. A cet effet, il va sélectionner, suivant une approche Best-in-universe, les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux/sociétaux (formation des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...) et il va exclure de son univers d'investissement 20% des valeurs les moins bien notées selon notre notation ESG propriétaire.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays développés jusqu'à 100% de l'actif net et pays émergents jusqu'à 10% de l'actif net

Le produit est exposé au minimum à 60% de son actif net au risque actions. Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat</u>: Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11 heures, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

<u>Investisseurs de détail visés</u>: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce

produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est ouverte à tous souscripteurs.

<u>Dépositaire</u>: CACEIS BANK.

Informations complémentaires: Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.



QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de liquidité : il est lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations
- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 5 ans 10 000 € | |
|---------------|---|---------------------------------|------------|
| Scénarios | | Si vous so | rtez après |
| | | 1 an | 5 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | partie de votre investissement. | |
| Tensions | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 1612€ | 1725 € |
| | Rendement annuel moyen | -83,9 % | -29,6 % |
| Défavorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 8108 € | 8967 € |
| | Rendement annuel moyen | -18,9 % | -2,2 % |
| ntermédiaire | *Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10411 € | 14940 € |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | 4,1 % | 8,4 % |
| Favorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 14999 € | 16822 € |
| | Rendement annuel moven | 50.0 % | 11.0 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2022 et 2023. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.



COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 509 € | 1 961 € |
| Incidence des coûts annuels* | 5,2 % | 3,0 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,4% avant déduction des coûts et de 8,4% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | Si vous sortez après 1 an | | |
|---|---|-------|--|
| Coûts d'entrée | 3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 300 € | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0 € | |
| Coûts récurrents | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1,80 % de la valeur de votre investissement par an. | 180 € | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,67 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 67 € | |
| Coûts accessoires | | | |
| Commission liée aux résultats | 0.26~% de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement. | 26 € | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

| Période de détention recommandée | 5 ans | |
|----------------------------------|-------|--|

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail: reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site https://produits.groupama-am.com/fre/FR001400C1T9/(tab)/publication.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR: Article 9.



DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND HEALTH AND WELLNESS

Action OA (D - EUR) Code ISIN : FR001400C1S1

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance, nette de frais, supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI World Health Care clôture € (dividendes nets réinvestis). Ce produit a un objectif d'investissement durable.

Stratégie d'investissement : La stratégie d'investissement du compartiment consiste à sélectionner au sein de l'univers des actions globales toutes capitalisations, les entreprises en croissance opérant dans le secteur de la santé et/ou contribuant positivement à la santé (humaine ou animale), à l'innovation, à la prévention, à l'allongement de la vie en bonne santé et au bien-être tout au long de la vie entreprises ayant un impact positif sur au moins un des 2 ODD) n°3 ou 9). Le gérant vise des modèles économiques jugés créateurs de valeur économique et sociétale. A cet effet, il va sélectionner, suivant une approche Best-in-universe, les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux/sociétaux (formation des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...) et il va exclure de son univers d'investissement 20% des valeurs les moins bien notées selon notre notation ESG propriétaire.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays développés jusqu'à 100% de l'actif net et pays émergents jusqu'à 10% de l'actif net

Le produit est exposé au minimum à 60% de son actif net au risque actions.. Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat :</u> Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11 heures, heure de Paris.

Politique de revenus : Distribution.

<u>Investisseurs de détail visés</u>: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce

produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est réservée aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Oxygène.

Dépositaire : CACEIS BANK.

<u>Informations complémentaires:</u> Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.



QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de liquidité : il est lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations
- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 5 ans 10 000 € | | |
|---------------|---|---------------------------------|----------------------|--|
| Scénarios | | Si vous so | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 5 ans | |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | partie de votre investissement. | | |
| Tensions | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 1414 € | 1526 € | |
| | Rendement annuel moyen | -85,9 % | -31,3 % | |
| | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 8039 € | 8926 € | |
| Défavorable* | Rendement annuel moyen | -19,6 % | -2,2 % | |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10377 € | 15960 € | |
| intermediaire | Rendement annuel moyen | 3,8 % | 9,8 % | |
| Favorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 15038 € | 17993 € | |
| | Rendement annuel moyen | 50,4 % | 12,5 % | |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2022 et 2023. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.



COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 560 € | 1 003 € |
| Incidence des coûts annuels* | 5,6 % | 1,8 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,6% avant déduction des coûts et de 9,8% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | Si vous sortez après 1 an | | |
|---|--|-------|--|
| Coûts d'entrée | 5,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 500 € | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0 € | |
| Coûts récurrents | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,06 % de la valeur de votre investissement par an. | 6 € | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,67 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 67 € | |
| Coûts accessoires | | | |
| Commission liée aux résultats | 0.29~% de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement. | 29 € | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

| Période de détention recommandée | 5 ans |
|----------------------------------|-------|

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail: reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, aux documents d'informations clés pour l'investisseur, aux rapports financiers et aux autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez contacter Groupama Asset Management pour obtenir gratuitement la documentation réglementaire.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez contacter Groupama Asset Management pour obtenir gratuitement la documentation réglementaire.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR: Article 9.



DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND HEALTH AND WELLNESS

Action OS (D - EUR) Code ISIN: FR001400JWD8

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance, nette de frais, supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI World Health Care clôture € (dividendes nets réinvestis). Ce produit a un objectif d'investissement durable.

Stratégie d'investissement : La stratégie d'investissement du compartiment consiste à sélectionner au sein de l'univers des actions globales toutes capitalisations, les entreprises en croissance opérant dans le secteur de la santé et/ou contribuant positivement à la santé (humaine ou animale), à l'innovation, à la prévention, à l'allongement de la vie en bonne santé et au bien-être tout au long de la vie entreprises ayant un impact positif sur au moins un des 2 ODD) n°3 ou 9). Le gérant vise des modèles économiques jugés créateurs de valeur économique et sociétale. A cet effet, il va sélectionner, suivant une approche Best-in-universe, les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux/sociétaux (formation des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...) et il va exclure de son univers d'investissement 20% des valeurs les moins bien notées selon notre notation ESG propriétaire.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays développés jusqu'à 100% de l'actif net et pays émergents jusqu'à 10% de l'actif net

Le produit est exposé au minimum à 60% de son actif net au risque actions. Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat</u>: Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11 heures, heure de Paris.

Politique de revenus : Distribution.

<u>Investisseurs de détail visés</u>: Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce

produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est réservée aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Opale.

Dépositaire : CACEIS BANK.

<u>Informations complémentaires</u>: Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.



QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de liquidité : il est lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations
- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 5 ans 10 000 € | |
|---------------|---|---------------------------------|------------|
| Scénarios | | Si vous so | rtez après |
| | | 1 an | 5 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | partie de votre investissement. | |
| Tensions | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 1413€ | 1526 € |
| rensions | Rendement annuel moyen | -85,9 % | -31,3 % |
| Défavorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 8031 € | 8939 € |
| Delavorable" | Rendement annuel moyen | -19,7 % | -2,2 % |
| ntauné dialua | *Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10368 € | 15882 € |
| Intermédiaire | Rendement annuel moyen | 3,7 % | 9,7 % |
| | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 15024 € | 17905 € |
| Favorable* | Rendement annuel moven | 50.2 % | 12.4 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2022 et 2023. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.



COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 569 € | 1 076 € |
| Incidence des coûts annuels* | 5,7 % | 1,9 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,6% avant déduction des coûts et de 9,7% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | Si vous sortez après 1 an | | | | |
|---|--|-------|--|--|--|
| Coûts d'entrée | 5,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 500 € | | | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0€ | | | |
| Coûts récurrents | Coûts récurrents | | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,06 % de la valeur de votre investissement par an. | 6€ | | | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,67 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 67 € | | | |
| Coûts accessoires | | | | | |
| Commission liée aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0€ | | | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée 5 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, aux documents d'informations clés pour l'investisseur, aux rapports financiers et aux autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez contacter Groupama Asset Management pour obtenir gratuitement la documentation réglementaire.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez contacter Groupama Asset Management pour obtenir gratuitement la documentation réglementaire.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 9.



DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

G FUND HEALTH AND WELLNESS

Action RC (C - EUR) Code ISIN: FR001400C1R3

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : https://www.groupama-am.com/fr/

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 22 décembre 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<u>Type:</u> Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS de droit français.

<u>Durée</u>: Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

<u>Objectifs</u>: L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance, nette de frais, supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI World Health Care clôture € (dividendes nets réinvestis). Ce produit a un objectif d'investissement durable.

Stratégie d'investissement : La stratégie d'investissement du compartiment consiste à sélectionner au sein de l'univers des actions globales toutes capitalisations, les entreprises en croissance opérant dans le secteur de la santé et/ou contribuant positivement à la santé (humaine ou animale), à l'innovation, à la prévention, à l'allongement de la vie en bonne santé et au bien-être tout au long de la vie entreprises ayant un impact positif sur au moins un des 2 ODD) n°3 ou 9). Le gérant vise des modèles économiques jugés créateurs de valeur économique et sociétale. A cet effet, il va sélectionner, suivant une approche Best-in-universe, les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux/sociétaux (formation des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...) et il va exclure de son univers d'investissement 20% des valeurs les moins bien notées selon notre notation ESG propriétaire.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays développés jusqu'à 100% de l'actif net et pays émergents jusqu'à 10% de l'actif net

Le produit est exposé au minimum à 60% de son actif net au risque actions. Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

<u>Conditions de rachat</u>: Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11 heures, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

<u>Investisseurs de détail visés :</u> Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce

produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la réglementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients.

Dépositaire : CACEIS BANK.

<u>Informations complémentaires:</u> Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.



QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Risque le plus élevé

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du produit :

- Risque de liquidité : il est lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations
- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

| | Période de détention recommandée : Pour un investissement de : | 5 ans 10 000 € | |
|---------------|---|---------------------------------|------------|
| Scénarios | | Si vous so | rtez après |
| | | 1 an | 5 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une p | partie de votre investissement. | |
| Tensions | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 1613€ | 1726 € |
| rensions | Rendement annuel moyen | -83,9 % | -29,6 % |
| Défavorable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 8166 € | 9038 € |
| Delavorable" | Rendement annuel moyen | -18,3 % | -2,0 % |
| ntauné dialua | *Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10485 € | 15476 € |
| Intermédiaire | Rendement annuel moyen | 4,8 % | 9,1 % |
| Faverable* | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 15106 € | 17424 € |
| Favorable* | Rendement annuel moven | 51,1 % | 11.8 % |

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2022 et 2023. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.



COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 443 € | 1 462 € |
| Incidence des coûts annuels* | 4,5 % | 2,3 % chaque année |

^{*} Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,4% avant déduction des coûts et de 9,1% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | Si vous sortez après 1 an | | | | | | |
|---|--|-------|--|--|--|--|--|
| Coûts d'entrée | 3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. | 300 € | | | | | |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0 € | | | | | |
| Coûts récurrents | Coûts récurrents | | | | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,54 % de la valeur de votre investissement par an. | 54 € | | | | | |
| Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,67 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. | 67 € | | | | | |
| Coûts accessoires | | | | | | | |
| Commission liée aux résultats | $0.26\ \%$ de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement. | 26 € | | | | | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

| Période de détention recommandée | 5 ans |
|----------------------------------|-------|

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail: reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site https://produits.groupama-am.com/fre/FR001400C1R3/(tab)/publication.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR: Article 9.

OPCVM Relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE

PROSPECTUS

Les actions ou parts de l'OPCVM mentionné ci-dessous (« l'OPCVM ») n'ont pas été enregistrées conformément à l'US Securities Act de 1933 et ne peuvent pas être offertes ou vendues directement ou indirectement dans les États-Unis d'Amérique (incluant ses territoires et propriétés), aux personnes américaines, telles que définies dans le Règlement S (« US persons »).

(The shares or units of the fund mentioned herein ("the Fund") have not been registered under the US Securities Act of 1933 and may not be offered or sold directly or indirectly in the United States of America (including its territories and possessions), to US persons, as defined in Regulation S ("US persons")).

| 1 | Caractéristiques générales | 1 |
|---|---|-----|
| 2 | Acteurs | 6 |
| 3 | Modalités de fonctionnement et de gestion | 8 |
| | 3.1 Caractéristiques générales de la SICAV | 8 |
| | 3.2 Dispositions particulières aux compartiments | 9 |
| | 3.2.1 COMPARTIMENT G FUND FUTURE FOR GENERATIONS | 9 |
| | 3.2.2 COMPARTIMENT G FUND GLOBAL GREEN BONDS | |
| | 3.2.3 COMPARTIMENT G FUND CREDIT EURO ISR | 52 |
| | 3.2.4 COMPARTIMENT G FUND HEALTH AND WELLNESS | 81 |
| 4 | Informations d'ordre commercial | 103 |
| 5 | Règles d'investissement | 103 |
| 6 | Risque global | 103 |
| 7 | Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs | 104 |
| | 7.1 Méthodes de valorisation | 104 |
| | 7.2 Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe | 105 |
| | 7.3 Méthode de comptabilisation des frais | |
| 8 | Rémunération | 106 |
| | | |

1 CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination :

GROUPAMA FUND GENERATIONS

Forme juridique et Etat membre dans lequel l'OPCVM a été constitué :

Société d'investissement à capital variable - SICAV de droit français.

GROUPAMA FUND GENERATIONS

2. ACTEURS

SICAV à compartiments :

| | Dénomination des compartiments | Date de création | | |
|----------------|--------------------------------|--|--|--|
| | G FUND FUTURE FOR | 21 octobre 2019 | | |
| Compartiment 1 | GENERATIONS | (par fusion absorption de la SICAV COFINTEX ACTIONS EUROPE créée le 5 décembre 1997) | | |
| | | 21 octobre 2019 | | |
| Compartiment 2 | G FUND GLOBAL GREEN BONDS | (par fusion absorption du FCP GROUPAMA OBLIG EUROPE créé le 19 mai 2005) | | |
| | | 21 octobre 2019 | | |
| Compartiment 3 | G FUND CREDIT EURO ISR | (par fusion absorption du FCP Groupama Crédit Euro ISR créé le 24 décembre 2008) | | |
| Compartiment 4 | G FUND HEALTH AND WELLNESS | 17 novembre 2022 | | |

Date de création de la SICAV et durée d'existence prévue :

5 décembre 1997. Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

Synthèse de l'offre de gestion :

COMPARTIMENT G FUND FUTURE FOR GENERATIONS:

| Catégorie d'actions | Code ISIN | Affectation des sommes distribuables | Devise de libellé | Souscripteurs concernés | Montant minimum de 1 ^{ère} souscription | Décimalisation | Valeur liquidative d'origine |
|------------------------|---------------|---|-------------------------|---|---|--------------------|------------------------------------|
| Actions M | FR0000171985* | Capitalisation | Euro | Réservées aux investisseurs institutionnels. | 150 000 € | 1 000ème d'action | 510,72€ |
| Actions N | FR0010289660 | Capitalisation | Euro | Tous souscripteurs | 100 € | 10 000ème d'action | 856,33 € |
| Actions R | FR0013450228 | Capitalisation | Euro | Réservées aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la réglementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients | 1.000ème d'action | 1 000ème d'action | 500€ |
| Actions G | FR0013450236 | Capitalisation et/distribution et/ou report | Euro | Réservées aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles | 300 000 € | 1 000ème d'action | 1 000 € |
| Actions E | FR0013450244 | Capitalisation | Euro | Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de retraite entreprise prévoyant la prise en charge de tout ou partie des Frais de gestion des supports de placement par l'entreprise | 0.01 euros | 10 000ème d'action | 100€ |

| Catégorie d'actions | Code ISIN | Affectation des sommes distribuables | Devise de libellé | Souscripteurs concernés | Montant minimum de 1 ^{ère} souscription | Décimalisation | Valeur liquidative d'origine |
|------------------------|--------------|--------------------------------------|-------------------------|---|---|--------------------|------------------------------------|
| Actions E1 | FR0013450251 | Capitalisation | Euro | Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises | 0.01 euros | 10 000ème d'action | 100 € |
| Actions E2 | FR0013450269 | Capitalisation | Euro | Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises mis en place par des entreprises ou groupements d'entreprises sélectionnés par le Commercialisateur | 0.01 euros | 10 000ème d'action | 100€ |

^{*}comprenant l'ensemble des porteurs d'actions ayant souscrit dans la SICAV avant la création des catégories d'actions.

COMPARTIMENT G FUND GLOBAL GREEN BONDS:

| Catégorie d'actions | Code ISIN | Affectation des sommes distribuables | Devise de libellé | Souscripteurs concernés | Montant minimum de 1ère souscription | Décimalisation | Valeur liquidative d'origine |
|------------------------|--------------|---|----------------------|---|---|-----------------------|------------------------------------|
| Action G | FR0010892620 | Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report | Euro | Réservées aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles | 300 000 € | 1 000ème d'action | 11 475,69 € |
| Action I | FR0010213397 | Capitalisation | Euro | Réservées aux investisseurs institutionnels | 1 000ème d'action | 10 000ème d'action | 436,47 € |
| Action N | FR0010294991 | Capitalisation | Euro | Tous souscripteurs | 100€ | 10 000ème d'action | 776,85€ |
| Action R | FR0013319159 | Capitalisation | Euro | Réservées aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la règlementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients | 1 000ème d'action | 1 000ème d'action | 500€ |
| Action O | FR0013450293 | Capitalisation | Euro | Réservées aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Opale | 1 000ème d'action | 1 000ème d'action | 10 000€ |
| Action E | FR0013450301 | Capitalisation | Euro | Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de retraite entreprise prévoyant la prise en charge de tout ou partie des Frais de gestion des supports de placement par l'entreprise | 0.01 euros | 10 000ème d'action | 100€ |

| Catégorie d'actions | Code ISIN | Affectation des sommes distribuables | Devise de libellé | Souscripteurs concernés | Montant minimum de 1 ^{ère} souscription | Décimalisation | Valeur liquidative d'origine |
|------------------------|--------------|--------------------------------------|----------------------|---|---|-----------------------|------------------------------------|
| Action E1 | FR0013450764 | Capitalisation | Euro | Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises | 0.01 euros | 10 000ème d'action | 100€ |
| Action E2 | FR0013450772 | Capitalisation | Euro | Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises mis en place par des entreprises ou groupements d'entreprises sélectionnés par le Commercialisateur | 0.01 euros | 10 000ème d'action | 100€ |

^{*}comprenant l'ensemble des porteurs de parts ayant souscrit dans l'OPCVM avant la création des catégories de parts

COMPARTIMENT G FUND CREDIT EURO ISR:

| Catégorie d'actions | Code ISIN | Affectation des sommes distribuables | Devise de libellé | Souscripteurs concernés | Montant minimum de 1 ^{ère} souscription | Valeur liquidative d'origine |
|-----------------------------|--------------|---|----------------------|--|---|------------------------------------|
| Action IC | FR0010702167 | Capitalisation | Euro | Réservées aux investisseurs institutionnels (1) | 1 000ème d'action | 14 424,24 € |
| Action ID | FR0013059029 | Distribution et/ou report | Euro | Réservées aux investisseurs institutionnels | 1 000ème d'action | 10 000 € |
| Action F | FR0010694182 | Capitalisation et ou distribution et/ou report | Euro | Réservées aux investisseurs institutionnels (1) | 15.000.000€ | 12 440,12 € |
| Action M ⁽²⁾ | FR0010702159 | Capitalisation | Euro | Réservées aux investisseurs institutionnels hors OPC ou mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales ⁽¹⁾ | 1 000ème d'action | 158,15 € |
| Action NC | FR0010702175 | Capitalisation | Euro | Tous souscripteurs | 500 € | 689,69€ |
| Action ND | FR0013059037 | Distribution et/ou report | Euro | Tous souscripteurs | 500 € | 500 € |
| Action GD | FR0010889790 | Distribution et/ou report | Euro | Réservées aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles (1) | 300 000 € | 11 267,32 € |
| Action GC | FR0010990085 | Capitalisation | Euro | Réservées aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles | 300 000 € | 14 313,19 € |
| Action OS ⁽²⁾ | FR0013229721 | Capitalisation | Euro | Réservées aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Opale | 1 000ème d'action | 10 000 € |

| Action OA | FR001400JWC 0 | Capitalisation | Euro | Réservées aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Oxygène | 1 000ème d'action | 10 000 € |
|------------------------|------------------|--------------------------------------|----------------------|--|---|------------------------------------|
| Catégorie d'actions | Code ISIN | Affectation des sommes distribuables | Devise de libellé | Souscripteurs concernés | Montant minimum de 1 ^{ère} souscription | Valeur liquidative d'origine |
| Action R | FR0013258365 | Capitalisation | Euro | Réservées aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la règlementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients. | 1000 ^{ème} d'action | 500 € |
| Action E | FR0013450723 | Capitalisation | Euro | Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de retraite entreprise prévoyant la prise en charge de tout ou partie des Frais de gestion des supports de placement par l'entreprise | 0.01 euros | 100 € |
| Action E1 | FR0013450731 | Capitalisation | Euro | Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises | 0.01 euros | 100€ |
| Action E2 | FR0013450756 | Capitalisation | Euro | Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises mis en place par des entreprises ou groupements d'entreprises sélectionnés par le Commercialisateur | 0.01 euros | 100€ |

⁽¹⁾ Comprenant l'ensemble des porteurs de parts ayant souscrits dans l'OPCVM avant le 09/12/2016.

COMPARTIMENT G FUND HEALTH AND WELLNESS:

| Actions | Code ISIN | Souscripteurs concernés | Affectation des sommes distribuables | Devise de libellé | Montant minimum de 1ère souscription | Valeur Liquidative d'origine |
|---------------|--------------|--|---|-------------------------|---|------------------------------------|
| Action G | FR001400C1V5 | Réservée aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles | Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report | Euro | 300 000€ | 1 000€ |
| Action M | FR001400C1U7 | Réservée aux investisseurs institutionnels hors OPC ou mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales | Capitalisation | Euro | 1.000 ^{ème} d'action | 1 000€ |
| Action N | FR001400C1T9 | Ouverte à tous souscripteurs | Capitalisation | Euro | 1.000 ^{ème} d'action | 100€ |
| Action OA (1) | FR001400C1S1 | Réservée aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Oxygène | Distribution et/ou Report | Euro | 1.000. ^{ème} d'action | 100€ |

⁽²⁾ Comprenant l'ensemble des souscriptions passées avant le 19/04/2017.

| Action OS | FR001400JWD8 | Réservée aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Opale | Distribution et/ou Report | Euro | 1.000. ^{ème} d'action | 100€ |
|-----------|--------------|--|------------------------------|------|-----------------------------------|------|
| Action R | FR001400C1R3 | Réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la réglementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients | Capitalisation | Euro | 1.000 ^{ème} d'action | 100€ |

⁽¹⁾ A compter du 18/08/2023, l'action « O » devient l'action « OA » réservée aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Oxygène.

Indication du lieu où l'on peut se procurer les statuts de la SICAV s'ils ne sont pas annexés, dernier rapport annuel et le dernier état périodique :

Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Groupama Asset Management, 25, rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris - France.

Point de contact :

- Pour les personnes morales : Direction du Développement de Groupama Asset Management (Secrétariat commercial : 01 44 56 76 76).
- Pour les personnes physiques : votre commercialisateur (les réseaux de distribution de GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES ; les distributeurs externes agréés par Groupama Asset Management).

Toutes informations supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès de la Direction du Développement de Groupama Asset Management (Secrétariat commercial : 01 44 56 76 76).

2 ACTEURS

Délégataires :

Délégataire financier, administratif pour la totalité des actifs gérés :

Groupama Asset Management, 25, rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris - France, Société de Gestion de Portefeuille agréée par la Commission des opérations de bourse (devenue Autorité des marchés financiers) sous le numéro GP 93-02 le 5 janvier 1993.

Délégataire comptable :

CACEIS FUND ADMINISTRATION - 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge - France, établissement de crédit agréé par le CECEI (devenu l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) le 1er avril 2005.

Politique de gestion des conflits d'intérêts

Afin d'identifier, prévenir, gérer et suivre les conflits d'intérêts susceptibles de découler des délégations, la Société de Gestion a mis en place une politique de gestion des conflits d'intérêts disponible auprès de votre interlocuteur habituel ou sur le site internet de la Société de Gestion www.groupama-am.com.

Dépositaire - Conservateur

CACEIS Bank - 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge - France, établissement de crédit agréé par le CECEI (devenu l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) le 1^{er} avril 2005.

Les fonctions du dépositaire recouvrent les missions, telles que définies par la Réglementation applicable, de la garde des actifs, de contrôle de la régularité des décisions de la société de gestion et de suivi des flux de liquidités des OPC.

Le dépositaire est indépendant de la société de gestion.

La description des fonctions de garde déléguées, la liste des délégataires et sous délégataires de CACEIS Bank et l'information relative aux conflits d'intérêts susceptibles de résulter de ces délégations sont disponibles sur le site de CACEIS : www.caceis.com.

Des informations actualisées sont mises à disposition des investisseurs sur demande.

Centralisateur des souscriptions/rachats

- Groupama Asset Management, pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur.

Après collecte de ces ordres, Groupama Asset Management les communiquera à CACEIS Bank en sa qualité d'affilié d'Euroclear France.

- Et par délégation de la société de gestion, **CACEIS Bank** pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.
- Groupama Epargne Salariale au titre de sa clientèle

Etablissement désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats, et en charge du respect de l'heure limite de centralisation indiquée dans le prospectus, par délégation de la société de gestion

- CACEIS Bank, pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré
- Groupama Epargne Salariale au titre de sa clientèle.

Tenue du passif

- CACEIS Bank est chargé de la tenue du passif de l'OPC, qui recouvre la centralisation des ordres de souscription et de rachat des parts de l'OPC qui traitera ces ordres en relation avec Euroclear France, auprès de laquelle l'OPC est admis, ainsi que la tenue du compte émission des parts de l'OPC pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.
- **Groupama Epargne Salariale** est chargé de la tenue du passif de l'OPC, qui recouvre la centralisation des ordres de souscription et de rachat pour les investisseurs souscrivant via des dispositifs d'Epargne Retraite d'Entreprise.

Commissaires aux comptes titulaire et suppléant :

EY – 41 rue Ybry – 92576 NEUILLY SUR SEINE - France, Commissaire aux Comptes titulaire.

Commercialisateurs:

- Les réseaux de distribution de GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES (8-10 rue d'Astorg 75008 Paris France) ; les distributeurs externes agréés par Groupama Asset Management.
- Groupama Epargne Salariale 4 boulevard Pesaro 92000 Nanterre.

Informations complémentaires : Organes d'administration et de direction de la SICAV :

Les informations concernant la composition du conseil d'administration, ainsi que les activités exercées par les membres de l'organe d'administration lorsqu'elles sont significatives par rapport à celles exercées par la SICAV, sont consultables dans le rapport annuel, celui-ci est mis à jour une fois par an.

3 MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

3.1 Caractéristiques générales de la SICAV

Caractéristiques des actions :

Nature du droit attaché à la catégorie d'actions.

Les droits des propriétaires sont exprimés en actions. Chaque action correspondant à une même fraction d'actif de la SICAV. Chaque porteur d'actions dispose d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

Inscription à un registre, ou précision des modalités de tenue du passif :

La tenue du passif est assurée par :

- le dépositaire, CACEIS Bank pour le nominatif administré et au porteur
- le teneur de comptes, Groupama Epargne Salariale pour les porteurs souscrivant dans le cadre de leurs dispositifs d'épargne salariale.

La tenue de passif est assurée par Groupama AM pour le nominatif pur.

Il est précisé que l'administration des actions est effectuée en Euroclear France.

Droit de vote :

Les droits de vote donnent le droit de voter aux assemblées générales ordinaires et aux assemblées générales extraordinaires. Les statuts précisent les modalités d'exercice.

Forme des actions :

Les actions sont au nominatif et /ou au porteur.

Date de clôture :

Dernier jour de bourse de Paris du mois de septembre.

Premier exercice social clos le dernier jour de bourse du mois de décembre 1998.

Régime fiscal:

L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans l'OPCVM.

Le régime fiscal des plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction à partir de laquelle le porteur investi ses fonds. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre conseil.

Le passage d'une catégorie d'actions à l'autre est assimilé à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

3.2.1 COMPARTIMENT G FUND FUTURE FOR GENERATIONS

Code ISIN des catégories d'actions :

Actions M: FR0000171985 Actions N: FR0010289660 Actions R: FR0013450228 Actions G: FR0013450236 Actions E: FR0013450244 Actions E1: FR0013450251 Actions E2: FR0013450269

Investissement en OPC: inférieur à 10 % de l'actif net.

Classification SFDR:

Ce compartiment est un produit financier qui a un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion est la recherche, par le biais d'une gestion active, de croissance à moyen terme du capital selon une gestion discrétionnaire, sur une durée d'investissement recommandée supérieure à 3 ans. Pour ce faire, l'équipe de gestion procède à une gestion sélective des obligations et actions d'entreprises investis qui contribuent à développer des solutions favorables au développement durable, notamment sur les enjeux d'environnement et de santé.

Indicateur de référence :

La thématique d'investissement suivie et le caractère discrétionnaire de la gestion du compartiment rendent inapplicable une comparaison a priori avec un indicateur de référence.

Stratégie d'investissement :

L'équipe de gestion met en œuvre une gestion thématique de conviction dont l'ambition est de contribuer de manière positive aux enjeux environnementaux et sociaux que sont la transition énergétique, l'action climatique, la production alimentaire, la consommation durable, la santé et l'amélioration des conditions de vie.

La sélection de titres vise à accompagner le développement des entreprises sur le long terme en répondant aux thématiques identifiées dans le compartiment. Le portefeuille a vocation à investir sur des sociétés capables de bénéficier à la fois d'une demande soutenue et structurelle liée à la nécessaire adaptation de l'économie vers un modèle de développement plus soutenable et de moindre risque de rupture sur le modèle d'affaires de l'entreprise sur la gestion des trois transitions mise en avant par Groupama AM : environnementale, digitale et démographique.

La stratégie d'investissement intègre des critères d'analyse ESG selon la méthodologie propriétaire de Groupama Asset Management.

La méthodologie ESG propriétaire repose sur une analyse quantitative et qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance des valeurs et intègre le principe de double matérialité. Il s'agit d'identifier 1/ les impacts financiers négatifs (risques) ou positifs (opportunités) que des facteurs ESG peuvent avoir sur la valeur financière de nos investissements et 2/ l'impact positif ou négatif sur des facteurs ESG de nos choix investissements.

La méthodologie d'analyse est présentée plus en détail dans l'annexe ESG du compartiment.

Ainsi, la stratégie d'investissement mise en œuvre dans le compartiment est construite à partir des convictions financières et ESG de l'équipe de gestion pour répondre à l'objectif d'accompagner le développement des entreprises sur le long terme en contribuant positivement aux thématiques identifiées et investies dans le portefeuille.

L'approche ESG mise en œuvre dans le processus de gestion est une approche « Best-In-Universe », présentée plus en détail dans l'annexe ESG du prospectus.

4 <u>Définition de l'univers ESG éligible</u>

L'univers d'investissement éligible est défini, au sein d'un univers large de sociétés suivies cotées dans les pays « développés » et émergents pour la partie actions et d'émetteurs crédit OCDE et émergents.

Afin d'exclure de l'univers d'investissement les valeurs qui ne répondent pas à la thématique d'investissement du compartiment, le gérant procède à un filtrage de l'univers d'investissement consistant à :

A/exclure les entreprises ou groupes d'entreprises appartenant à la liste des grands risques ESG B/exclure les entreprises appartenant à des secteurs ou filières jugés non compatibles avec la thématique, C/ne retenir que les entreprises les mieux notées sur les piliers environnementaux et/ou sociétaux et D/contribuer positivement à au moins l'un des quatre ODD mise en avant dans le fonds ODD 3,9, 12 et 13

La définition de l'univers d'investissement est présentée plus en détail dans l'annexe ESG du prospectus.

5 Génération d'idées

La génération d'idées se concentre principalement sur la sélection de titres. Elle s'appuie sur les convictions des gérants et des analystes.

Pour les actions, elle est structurée et disciplinée de façon à permettre une meilleure mutualisation des compétences. Cela permet aux gérants de quantifier les potentialités d'un investissement et de comprendre les risques rattachés à une entreprise sous les cinq angles suivants :

- Business model : les gérants et analystes étudient au travers du business model l'activité de la société en se concentrant sur ses forces et ses faiblesses et en identifiant les futurs moteurs de performance.
- Risques financiers : les gérants et analystes évaluent les risques auxquels l'entreprise fait face. Le diagnostic financier sur les 3 derniers exercices est réalisé.

- Risques ESG : les gérants et analystes évaluent la matérialité des risques extra-financiers, notamment la gouvernance, le capital humain, le capital client, le capital marque et le capital nature.
- Vecteur de création de valeur : les gérants et analystes cherchent à identifier par quel biais la création de valeur future de l'entreprise va se faire. Ils étudient particulièrement les dynamiques de chiffres d'affaires, les générations de cash-flows en déterminant si ceux-ci sont solides ou non à long terme.
- Valorisation : la valorisation est la phase où l'on quantifie les effets des vecteurs de création de valeur sur le cours de l'action.

Pour les obligations, l'analyse des émetteurs est en premier lieu le fruit d'un processus d'analyse fondamentale composé des 3 étapes suivantes :

- 1. L'Analyse crédit classique s'applique aux émetteurs Investment Grade et High Yield. Elle consiste à réaliser pour chaque émetteur une Analyse stratégique, un Diagnostic financier, une Analyse prévisionnelle des résultats et une analyse des critères ESG propre à la méthodologie d'analyse fondamentale de Groupama Asset Management.
- 2. L'analyse de la situation de liquidité propre à chaque émetteur vise à anticiper le risque de défaut et à mesurer le potentiel de perte d'une position en cas de défaut. Elle s'applique aux émetteurs High Yield.
- 3. L'analyse technique et de valeur relative propres à chaque titre obligataire investissable.

6 Construction du portefeuille :

Le processus de gestion multi-classes d'actifs est un processus discrétionnaire avec un biais directionnel long. Il s'articule autour de trois axes :

- L'allocation entre les différentes classes d'actifs (actions, crédit, taux et devises) qui reprend les vues directionnelles de l'équipe Multi-Asset de Groupama AM basées sur une analyse dynamique des fondamentaux économiques, des niveaux de valorisations des classes d'actifs et d'une analyse des indicateurs de sentiment et de flux.
- La construction de portefeuille et le suivi des risques
- Le choix des titres effectué par les gérants experts de Groupama AM sur les marchés d'actions et de crédit.

Le portefeuille est ici construit avec une allocation cible constituée de 50% d'obligations et 50% d'actions. Les valeurs en portefeuille sont réparties de façon à assurer une bonne diversification du risque global a.

Le compartiment est géré au sein d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 10.

Le compartiment est géré au sein d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 10.

Ainsi, afin de protéger le portefeuille en cas de forte volatilité sur les marchés, le gérant aura la possibilité de modifier l'allocation dans une fourchette de plus ou moins 20 %, soit directement ou soit via des instruments dérivés.

Enfin, la part d'investissement en produits monétaires pourra atteindre 20%.

GROUPAMA FUND GENERATIONS

Dispositions particulières compartiment 3.2.1 G FUND FUTURE FOR GENERATIONS

Les informations relatives à la fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré figurent dans le tableau ci-dessous :

| Fourchette de sensibilité globale aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré | Entre 0 et 10 | | |
|---|---------------------------|-------------------------|--|
| Zone géographique des émetteurs des titres ou sous-jacents des produits de titrisation | OCDE Emergents | [0% - 100 % 0%-20 %] | |
| Devises de libellé des titres* | Toutes devises [0% - 1009 | | |
| Risque de change | [0% - | 50 %] | |

^{*} hors exposition vis instruments dérives

Univers d'investissement :

Marché taux

Le compartiment pourra être investi entre 30 et 70 % maximum de l'actif net en obligations à taux fixe, obligations à taux variable, obligations sécurisées, EMTN

Existence de critères relatifs à la notation :

Le choix des émetteurs mis en portefeuille par le gérant s'appuie sur sa propre analyse, qui peut notamment se baser sur les compétences de l'équipe interne d'analyse crédit pour évaluer le risque externe.

Des ratios de dispersion par catégorie de notation pour les émetteurs du secteur privé ont été fixés comme suit en fonction des notations attribuées par les agences (Agence de notation Standard and

Poor's ou jugée équivalent par la société de gestion) aux titres des émetteurs :

Le compartiment sera investi sur des émetteurs notées Investment Grade, cependant la catégorie de notation inférieure à BBB- (notations selon l'agence de notation Standard and Poor's ou estimées équivalentes par la société de gestion) pourra représenter 30% maximum de l'actif net du compartiment.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la catégorie de notation inférieure à BBB- présente un caractère spéculatif.

Les titres non notés par une agence de notation externe (ou assimilées) peuvent représenter jusqu'à 15% maximum de l'actif net.

Le rating du titre sera calculé selon la méthode bâloise. En cas de dégradation d'un titre en dessous de la notation BBB-, un délai de 3 mois à partir de la dégradation du titre pourra être utilisé par la gestion pour céder la position en portefeuille.

Les achats de titres obligataires doivent respecter le cadre global de sensibilité du portefeuille entre 0 et 10.

Marché monétaire :

Le compartiment pourra être investi jusqu'à 20 % en instruments monétaires.

Les titres en portefeuille seront impérativement issus de la liste des émetteurs éligibles à l'investissement au sein des fonds monétaires Groupama AM. Par ailleurs, la poche pourra également investir à travers des OPC monétaires.

Marché actions

Le compartiment pourra être investi entre 30 et 70 % sur les marchés actions.

Exposition géographique du compartiment :

Le compartiment sera investi sur les pays de l'Union Européenne et sur les marchés internationaux. Il pourra être investi jusqu'à 20 % de l'actif net sur les pays émergents. Le risque de change sera limité à 50 % maximum de l'actif net.

Les titres mis en portefeuille sont sélectionnés parmi l'univers investissable défini et mettent en avant les convictions de la gestion en termes de sélection de valeurs en lien avec la thématique mais aussi en termes de diversification des risques.

- Parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :

Le compartiment pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit européen jusqu'à 10% de son actif net.

Les OPC pourront être ceux gérés directement ou indirectement par Groupama Asset Management.

Les OPC externes feront l'objet d'un examen attentif de leur processus de gestion, de leurs performances, de leur risque et de tout autre critère qualitatif et quantitatif permettant d'apprécier la qualité de gestion à court, moyen et long terme.

Instruments dérivés et titres intégrant les dérivés :

Le compartiment peut également utiliser des dérivés et des titres intégrant des dérivés dans la limite d'un engagement maximum de 100 % de son actif net. La stratégie d'utilisation des titres intégrant des dérivés est la même que celle décrite pour les instruments dérivés.

L'utilisation des produits dérivés et titres intégrant les dérivés est autorisée dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du compartiment et a par conséquent un impact tant sur la performance que sur le risque du portefeuille.

Ces instruments permettront :

- d'augmenter ou de diminuer l'exposition globale du compartiment aux risques actions et de taux,
- de mettre en place des stratégies d'arbitrages,
- de couvrir tout ou partie du risque de change du portefeuille,

Le gérant utilisera ces instruments afin d'intervenir sur les marchés pour un réglage d'exposition aux risques de taux ou de courbe dans le strict respect d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 10.

En cela, ils augmentent la flexibilité de la gestion. C'est dans cet esprit d'optimisation recherchée de la performance que les produits dérivés sont utilisés.

Le gérant pourra intervenir sur les instruments dérivés et titres intégrant les dérivés décrits dans le tableau suivant :

| Risques sur lesquels le gérant désire intervenir | | | re des mar intervention | | Nature des interventions | | | | |
|--|---------------------------------|--------------------------|----------------------------|------------|--------------------------|------------|--------|----|--|
| Actions | Х | és | Ø | gré | e | n | | re | |
| Taux | Х | Réglementés Organisés | rganis gré à | Couverture | sition | rage | nature | | |
| Change | Х | | | | onve | Exposition | Autre | | |
| Crédit | Х | Ré |) | De | O | | | ¥ | |
| | Nature des instruments utilisés | | | | | | | | |
| Futures | | | | | | | | | |
| - Actions | | Х | Х | | Х | Х | | | |
| - Taux | | Х | Х | | Х | Х | | | |

| - Devises | Х | Х | | Х | Х | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Options | | _ | | | | | |
| - Actions | | | | | | | |
| - Taux | | | | | | | |
| - Change | | | | | | | |
| Swaps | | | | | • | | • |
| - Actions | | | | | | | |
| - Taux | | | | | | | |
| - Inflation | | | | | | | |
| - Change | | | Х | Х | Х | | |
| - Total Return Swap | | | | | | | |
| Change à terme | | | | | | | |
| - Change à terme | | | Х | Х | Х | | |
| Dérivés de crédit | | | | | | | |
| - Credit default swaps mono et multi entité(s) de référence | | | | | | | |
| - Indices | | | Х | Х | Х | | |
| - Options sur indices | | | | | | | |
| - Structuration sur multi-émetteurs (Tranches CDO, tranches d'ITRAXX, FTD, NTD) | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | |
| -Titres intégrant des dérivés utilisés | | | | | | | |
| Warrants | | | | | • | | • |
| - Actions | Х | Х | | | Х | | |
| - Taux | | | | | | | |
| - Change | | | | | | | |
| - Crédit | | | | | | | |
| Autres | | | | | • | | • |
| - EMTN structurés | Х | Х | Х | | Х | | |
| - Crédit Link Notes (CLN) | | | | | | | |
| - Obligations convertibles | | | | | | | |
| -Obligations contingente convertible (Coco bonds) | | | | | | | |
| -Obligation callable ou puttable | Х | Х | Х | | Х | Х | |
| Bons de souscription | | | | | | | |
| Actions | Х | Х | | | Х | | |
| Taux | | | | | | | |

- Critères de sélection des contreparties :

Les contreparties sur instruments de gré à gré sont sélectionnées au sein d'une procédure spécifique en vigueur au sein de la société de gestion ; les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.

Les dépôts :

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'EEE dont le terme est inférieur à 12 mois sont utilisés afin de rémunérer la trésorerie dans un maximum de 100% de l'actif net.

▶ Emprunts d'espèces :

De manière exceptionnelle, dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, le gérant pourra effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net auprès du dépositaire.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le compartiment ne réalisera pas d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Le compartiment utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille évoluera entre 0% et 200% de l'actif net.

Informations relatives aux garanties financières du compartiment :

Le compartiment G FUND FUTURE FOR GENERATIONS respecte les règles de placements des garanties financières applicables aux OPCVM et n'applique pas de critères spécifiques au-delà de ces règles.

Dans le cadre des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, le compartiment pourra recevoir à titre de collatéral des titres (tels que notamment des obligations corporate et/ou des titres d'état) ou des espèces. Les garanties financières reçues et leur diversification seront conformes aux contraintes du compartiment.

Seul le collatéral espèces recu sera réutilisé : il est réinvesti conformément aux règles applicables aux OPCVM.

L'ensemble de ces actifs reçus en collatéral devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Ces actifs reçus en collatéral seront conservés par le dépositaire du fonds sur des comptes spécifiques.

La gestion des appels de marge sera réalisée de manière quotidienne.

Les décotes appliquées au collatéral reçu prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées selon les dispositions réglementaires.

Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont fixés en fonction de la réglementation en vigueur.

Profil de risque :

Risques communs aux marchés taux et actions :

- Risque de perte en capital:
 - Le risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué existe puisque le compartiment n'intègre aucune garantie en capital.
- Volatilité de la valeur liquidative :
 - La volatilité du compartiment sera importante car liée à l'évolution conjuguée des marchés actions et des marchés de taux (effet de sensibilité et effet risque de signature).
- Risque de change:
 - Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.
 - Le compartiment présente un risque de change du fait de ses investissements hors de la zone euro. Le risque de change sera limité à 50 % maximum de l'actif net.
- Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs à haut rendement :

Étant donné que le compartiment pourra être investi dans des titres spéculatifs à haut rendement, titres dont la notation est faible, le risque de baisse de la valeur liquidative du compartiment pourra être plus important.

- Risque lié à l'intervention sur les marchés émergents

Les risques de marché et de crédit sont amplifiés par des investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.

- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés :

L'utilisation des produits dérivés pourra tout aussi bien augmenter (par un accroissement de l'exposition) que diminuer (par une réduction de l'exposition) la volatilité du compartiment et pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- Risque de contrepartie :

Le risque de contrepartie est lié à la conclusion de contrats financiers à terme de gré à gré ou d'acquisitions-cessions temporaires de titres. Il mesure les risques encourus par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis de la contrepartie avec laquelle le contrat a été conclu. Il s'agit donc du risque de défaillance de la contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

Risque de durabilité :

- Les risques de durabilité, composés de la liste des Grands Risques ESG, la politique énergie fossile et la politique d'exclusion des armes controversés sont pris en compte dans les décisions de gestion de la manière suivante :
 - Liste des Grands risques ESG : elle est composée des sociétés pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, de la marque et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou une dégradation significative des agences de notation. Les titres composant cette liste sont exclus du du compartiment.
 - . Politique énergie fossile : l'objectif de cette politique est de diminuer l'exposition du fonds aux risques climatiques, que ce soit aux risques physiques ou aux risques de transition. Afin de limiter ces risques, une liste d'exclusion de valeurs est définie, selon les critères détaillés dans la politique générale de Groupama AM, disponible sur le site internet www.groupama-am.com. Ces valeurs sont exclues du compartiment.
- Politique d'exclusion armes controversées : Elle concerne les entreprises impliquées dans la production, la commercialisation ou la distribution d'armes controversées. Ces valeurs ne peuvent être investies.

Risques spécifiques à la poche taux :

Risque de taux :

Les porteurs étant exposés au risque de taux, ils pourront enregistrer des performances négatives sur la poche suite à des hausses de taux au niveau des taux d'intérêt.

Risque de crédit :

Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature ou de défaillance de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du compartiment.

Risques spécifiques à la poche actions :

- Risque actions :

La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi dans la société. La valeur d'un portefeuille peut être affectée par des facteurs extérieurs tels que des développements politiques et économiques ou des changements politiques de la part de certains gouvernements.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Actions M : Réservées aux investisseurs institutionnels

Actions N: Tous souscripteurs

Actions R : Réservées aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la réglementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients

Actions G: Réservées aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles.

Actions E : Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de retraite entreprise prévoyant la prise en charge de tout ou partie des Frais de gestion des supports de placement par l'entreprise

Actions E1 : Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises

Action E2 : Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises mis en place par des entreprises ou groupements d'entreprises sélectionnés par le Commercialisateur

Le compartiment G FUND FUTURE FOR GENERATIONS s'adresse aux investisseurs qui souhaitent dynamiser leur épargne par le biais de la combinaison des performances des marchés de taux et d'actions.

La durée de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

Proportion d'investissement dans le compartiment : tout investissement en actions peut être soumis à des fluctuations importantes. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le compartiment G FUND FUTURE FOR GENERATIONS doit dépendre de la situation personnelle de l'investisseur. Pour déterminer celui-ci l'investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à 3 ans et du niveau de risque accepté.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Diversification des placements : diversifier son portefeuille en actifs distincts (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité spécifiques et sur des zones géographiques différentes permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Le compartiment est composé de plusieurs catégories d'actions :

Actions G : capitalisation et ou distribution. Faculté de verser des acomptes sur dividendes. Possibilité de report total ou partiel des résultats.

Actions N, M, R, E, E1 et E2 : capitalisation des résultats

Caractéristiques des actions :

Valeur liquidative d'origine des actions :

Actions M: 510,72 euros.
Actions N: 856,33 euros.
Actions R: 500 euros
Actions G: 1 000 euros
Actions E: 100 euros
Actions E1: 100 euros

- Action E2 : 100 euros Devise de libellé des actions : Euro.

Modalités de souscription et de rachat :

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous pour l'ensemble des catégories d'actions :

| J | J | J : jour d'établissement de la VL | J+1 ouvré | J+2 | J+2 |
|--|--|--|--|-----------------------------|-----------------------|
| Centralisation avant 11 h des ordres de souscription ¹ | Centralisation avant 11 h des ordres de rachat ¹ | Exécution de l'ordre au plus tard en J | Publication de la valeur liquidative | Règlement des souscriptions | Règlement des rachats |

- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées par CACEIS BANK tous les jours ouvrés jusqu'à 11 heures :
 - auprès de CACEIS Bank, au titre de la clientèle dont il assure la tenue de compte conservation, pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré,
 - auprès de Groupama Epargne Salariale, teneur de compte, pour les souscripteurs bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale,
 - et auprès de Groupama Asset Management pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur.

Elles sont effectuées à valeur liquidative inconnue avec règlement à J+2 Euronext Paris.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique audits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank. En conséquence, ces commercialisateurs

¹ Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnée ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank.

Le compartiment valorise chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux. Le calendrier de référence est celui de la bourse de Paris.

Décimalisation :

Les souscriptions et rachats peuvent s'effectuer en dix-millièmes pour les actions N, E, E1 et E2 et millième pour les actions M. G et R.

Lieu de communication de la valeur liquidative : sur le site internet www.groupama-am.com.

Dispositif de plafonnement des rachats ou gates :

Le compartiment pourra mettre en œuvre le dispositif dit de « gates » permettant d'étaler les demandes de rachats des porteurs du compartiment sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective. Ce dispositif à caractère exceptionnel ne sera mis en oeuvre qu'en cas de survenance concomitante d'une crise subite et imprévisible de la liquidité sur les marchés financiers et de rachats importants au passif du fonds

- Description de la méthode employée :
 - Il est rappelé aux porteurs du compartiment que le seuil de déclenchement des gates correspond au rapport entre :
 - la différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre d'actions du compartiment dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre d'actions du compartiment dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions; et
 - l'actif net ou le nombre total des actions du compartiment.

G FUND FUTURE FOR GENERATIONS disposant de plusieurs catégories d'actions, le seuil de déclenchement de la procédure sera le même pour toutes les catégories d'actions du compartiment.

Le seuil au-delà duquel les « *gates* » seront déclenchées se justifie au regard de la périodicité de calcul de la valeur liquidative du compartiment, de son orientation de gestion et de la liquidité des actifs qu'il détient. Ce dernier est fixé à 10 % de l'actif net du compartiment et s'applique sur les rachats centralisés pour l'ensemble de l'actif du compartiment et non de façon spécifique selon les catégories d'actions du compartiment.

Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement des « gates », le compartiment peut toutefois décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du plafonnement prévu, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

La durée maximale d'application des gates est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois.

Modalités d'information des porteurs :

En cas d'activation du dispositif de *gates*, l'ensemble des porteurs du compartiment sera informé par tout moyen, à travers le site internet de Groupama Asset Management, <u>www.groupama-am.com</u>.

S'agissant des porteurs du compartiment dont les ordres n'auraient pas été exécutés, ces derniers seront informés, de manière particulière, dans les plus brefs délais.

Traitement des ordres non exécutés :

Les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs du compartiment ayant demandé un rachat depuis la dernière date de centralisation. S'agissant des ordres non exécutés, ces derniers seront automatiquement reportés sur la valeur liquidative suivante et ne seront pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat passés pour exécution sur la valeur liquidative suivante. En tout état de

GROUPAMA FUND GENERATIONS

Dispositions particulières compartiment 3.2.1 G FUND FUTURE FOR GENERATIONS

cause, les ordres de rachat non exécutés et automatiquement reportés ne pourront faire l'objet d'une révocation de la part des porteurs du compartiment.

A titre d'exemple, si les demandes totales de rachat des parts du compartiment sont de 10% alors que le seuil de déclenchement est fixé à 10 % de l'actif net, la SICAV peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 7,5% de l'actif net (et donc exécuter 75% des demandes de rachats au lieu de 50% si elle appliquait strictement le plafonnement à 5%).

Cas d'exonération :

Dans le cas d'un aller/retour fiscal, à savoir, une demande de rachat de parts concomitante et liée à une demande de souscription sur la même date de VL, le même code Isin, un même nombre de parts, un même intermédiaire et sur un même compte, le rachat ne fera pas partie du mécanisme de calcul de la gate et sera donc par conséquent honoré tel quel.

Mécanisme de « swing pricing » :

Groupama Asset Management a choisi de mettre en place un mécanisme de swing pricing.

Le swing pricing est un mécanisme visant à réduire pour les porteurs détenant les coûts de réaménagement de portefeuille liés aux souscriptions ou aux rachats, en affectant tout ou partie de ces coûts aux porteurs entrant et/ou sortant. Son utilisation n'exonère pas la Société de Gestion de ses obligations en termes de meilleure exécution, de gestion de la liquidité, d'éligibilité des actifs et de valorisation des OPC. Hormis certains coûts administratifs mineurs pouvant être engendrés par la mise en place du dispositif, l'utilisation du swing pricing ne génère pas de coûts supplémentaires pour l'OPC : ce mécanisme se traduit uniquement par une répartition des coûts différente entre les porteurs.

La méthode du swing pricing permet d'ajuster la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions du compartiment à l'aide d'un swing factor. Ce swing factor représente une estimation des écarts entre offre et demande d'actifs dans lesquels le Compartiment investit ainsi qu'éventuellement une estimation des différents coûts d'opérations, taxes et dépenses y afférentes contractés par le Compartiment lors de l'achat et/ou de la vente des actifs sous-jacents. Le seuil de déclenchement ainsi que l'amplitude du swing de la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions du compartiment sont propres au compartiment et révisés par un comité « swing Price » trimestriel. Ce comité a la possibilité de modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers, les paramètres du mécanisme du swing pricing.

Le Conseil d'Administration de la SICAV détermine s'il convient d'adopter un swing partiel ou un swing complet. Dans le cas d'un swing partiel, la valeur liquidative de chaque catégorie d'action du compartiment sera revue à la hausse ou à la baisse lorsque les souscriptions ou rachats nets excèdent un certain seuil tel que déterminé par le Conseil d'Administration pour chaque Compartiment (le « seuil de swing »). Dans le cas d'un swing complet, aucun seuil de swing ne sera appliqué. Le swing factor aura les effets suivants sur les souscriptions et rachats :

- 1) Lorsque, pour un Jour d'Evaluation donné, un Compartiment se trouve dans une situation de souscriptions nettes (i.e. en termes de valeur, les souscriptions sont supérieures aux rachats) (audessus du seuil de swing, le cas échéant), la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions du compartiment sera revue à la hausse à l'aide du « swing factor » ; et
- 2) Lorsque, pour un Jour d'Evaluation donné, un Compartiment se trouve dans une situation de rachats nets (i.e. en termes de valeur, les rachats sont supérieurs aux souscriptions) (au-dessus du seuil de swing, le cas échéant), la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions du compartiment sera revue à la baisse à l'aide du swing factor.

Lors de l'application de la méthode du swing pricing, la volatilité de la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est susceptible de ne pas refléter la véritable performance du portefeuille (et ainsi, le cas échéant, de s'écarter de l'indice de référence du Compartiment).

Frais et commissions :

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au compartiment servent à compenser les frais supportés par le compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

| Catégorie d'actions | Assiette | acuilled all acuilled all | | Commission de rachat non acquise au compartiment | Commission de rachat acquise au compartiment |
|------------------------|--|---------------------------|-------|--|--|
| Action E | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 4% TTC | Néant | Néant | Néant |
| Action E1 | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 4% TTC | Néant | Néant | Néant |
| Action E2 | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 4% TTC | Néant | Néant | Néant |
| Action N | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 3% TTC | Néant | Néant | Néant |
| Action M | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 3 % TTC | Néant | Néant | Néant |
| Action G | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 4% TTC | Néant | Néant | Néant |
| Action R | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : | Néant | Néant | Néant |

^(*) à ces frais s'ajoutent en Italie, les frais de banque correspondante pour un montant de 50 euros par opération.

- Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- o des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au compartiment ;
- o des commissions de mouvement facturées au compartiment ;

Pour les frais courants effectivement facturés au compartiment se reporter au Document d'Information Clés (DIC).

Actions M:

| Frais facturés à l'OPCVM | Assiette | Taux barème |
|--|------------------------------------|--|
| Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net | Taux maximum 0,80 % TTC |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | | Néant* |
| Commission de surperformance | Actif net | Néant |
| Commission de mouvement perçues par Caceis Bank | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité |
| Commission de mouvement perçue par la société de gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument TTC*** : |

^{*} Non significatif investissement en OPC inférieur à 20 %

Actions N:

| Frais facturés à l'OPCVM | Assiette | Taux barème | | | |
|---|------------------------------------|--|--|--|--|
| Frais gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net | Taux maximum : 1,60 % TTC | | | |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | | Néant* | | | |
| Commission de surperformance | Actif net | Néant | | | |
| Commission de mouvement perçue par Caceis Bank | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité | | | |
| Commission de mouvement perçue par la société de gestion *Non cignificatif investissement en OPC inférieur à 20 % | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument TTC*** | | | |

^{*}Non significatif investissement en OPC inférieur à 20 %.

^{**} suivant le taux de TVA en vigueur

^{***}se référer au barème tarifaire ci-dessous : « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion ».

^{**} suivant le taux de TVA en vigueur

^{***}se référer au barème tarifaire ci-dessous : « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion ».

Actions G:

| Frais facturés à l'OPCVM | Assiette | Taux barème |
|---|------------------------------------|--|
| Frais gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net | Taux maximum : 0,50 % TTC * |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | | Néant* |
| Commission de surperformance | Actif net | Néant |
| Commission de mouvement perçue par Caceis Bank | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité |
| Commission de mouvement perçue par la société de gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument*** |

^{*}Non significatif investissement en OPC inférieur à 20 %.

Actions R:

| Frais facturés à l'OPCVM | Assiette | Taux barème | | | |
|---|------------------------------------|--|--|--|--|
| Frais gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net | Taux maximum : 0,90 % TTC * | | | |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | | Néant* | | | |
| Commission de surperformance | Actif net | Néant | | | |
| Commission de mouvement perçue par Caceis Bank | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité | | | |
| Commission de mouvement perçue par la société de gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument*** | | | |

^{*}Non significatif investissement en OPC inférieur à 20 %.

^{**} suivant le taux de TVA en vigueur

^{***}se référer au barème tarifaire ci-dessous : « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion ».

^{**} suivant le taux de TVA en vigueur

^{***}se référer au barème tarifaire ci-dessous : « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion ».

Actions E:

| Frais facturés à l'OPCVM | Assiette | Taux barème |
|---|------------------------------------|--|
| Frais gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net | Taux maximum : 1,60 % TTC A la charge de l'entreprise |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | | Néant* |
| Commission de surperformance | Actif net | Néant |
| Commission de mouvement perçue par Caceis Bank | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité |
| Commission de mouvement perçue par la société de gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument TTC*** |

^{*}Non significatif investissement en OPC inférieur à 20 %.

Actions E1:

| Frais facturés à l'OPCVM | Assiette | Taux barème |
|---|------------------------------------|--|
| Frais gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net | Taux maximum : 1,60 % TTC |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | | Néant* |
| Commission de surperformance | Actif net | Néant |
| Commission de mouvement perçue par Caceis Bank | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité |
| Commission de mouvement perçue par la société de gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument TTC*** |

^{*}Non significatif investissement en OPC inférieur à 20 %.

^{**} suivant le taux de TVA en vigueur

^{***}se référer au barème tarifaire ci-dessous : « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion ».

^{**} suivant le taux de TVA en vigueur

^{***}se référer au barème tarifaire ci-dessous : « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion ».

Actions E2:

| Frais facturés à l'OPCVM | Assiette | Taux barème |
|---|------------------------------------|--|
| Frais gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net | Taux maximum : 0,90 % TTC * |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | | Néant* |
| Commission de surperformance | Actif net | Néant |
| Commission de mouvement perçue par Caceis Bank | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité |
| Commission de mouvement perçue par la société de gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument*** |

^{*}Non significatif investissement en OPC inférieur à 20 %.

• Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion

| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion Par type d'instrument | Assiette | Taux maximum barème |
|--|------------------------------------|------------------------|
| Actions et assimilés | Prélèvement sur chaque transaction | 0,10% TTC |
| Obligations convertibles | Prélèvement sur chaque transaction | 0,05% TTC |
| Obligations d'entreprise | Prélèvement sur chaque transaction | 0,05% TTC |
| Obligations d'Etat | Prélèvement sur chaque transaction | 0,03% TTC |
| Change dont de gré à gré (OTC) | Prélèvement sur chaque transaction | 0,005% TTC |
| Swaps de taux d'intérêt (IRS) | Prélèvement sur chaque transaction | 0,02% TTC |
| Credit default swaps (CDS) et Asset Back Security (ABS) | Prélèvement sur chaque transaction | 0,03% TTC |
| Dérivés Listés (par lot) | Prélèvement sur chaque transaction | 2€ |

^{**} suivant le taux de TVA en vigueur

^{***}se référer au barème tarifaire ci-dessous : « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion ».

La contribution à l'AMF sera également prise en charge par le compartiment.

Les revenus des opérations des acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent au compartiment. Groupama Asset Management ne perçoit aucune commission en nature (Conformément à la réglementation en vigueur) de la part des intermédiaires.

Description de la procédure de choix des intermédiaires :

Les gérants disposent d'une liste de "brokers" autorisés. Un « comité brokers » semestriel remet en perspective les appréciations émises par les gérants et toute la chaîne de valeur ajoutée (analystes, middle office...), et propose éventuellement l'inclusion motivée de nouveaux intermédiaires, et l'exclusion de certains.

Chacun note en fonction de son domaine d'expertise un ou plusieurs des critères suivants :

- Qualité des prix d'exécution des ordres,
- Liquidité offerte,
- Pérennité de l'intermédiaire,
- Qualité du dépouillement...

3.2.2 COMPARTIMENT G FUND GLOBAL GREEN BONDS

Code ISIN des catégories d'actions :

Actions G: FR0010892620 Actions I: FR0010213397 Actions N: FR0010294991 Actions R: FR 0013319159 Actions O: FR0013450293 Actions E: FR0013450301 Actions E1: FR0013450764 Actions E2: FR0013450772

Investissement en OPCVM: inférieur à 10 % de l'actif net.

Classification SFDR:

Ce compartiment est un produit financier qui a un objectif d'investissement durable conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du compartiment est de surperformer, par le biais d'une gestion active, l'indice Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged EUR (GBGLTREH Index) clôture couvert en euros, par le biais d'une gestion active effectuée dans l'univers des green bonds. Le compartiment, qui a pour objectif l'investissement durable, est investi dans des projets qui financent des activités favorisant l'atténuation et l'adaptation du changement climatique à hauteur de minimum 80 % de son actif net sur « des obligations vertes ».

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est l'indice Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged Eur clôture (couvert en euros).

Cet indice sera utilisé comme élément de comparaison à postériori mais ne préjuge pas de la composition de l'actif qui est amené à être investi sur différents instruments et stratégie.

Stratégie d'investissement :

Le compartiment sera investi au minimum à 80% de son actif net sur des « obligations vertes » dites « Green Bonds », qualifiées comme telles par l'émetteur. Une analyse interne, appliquée à l'ensemble du portefeuille, viendra compléter cette sélection et valider le bénéfice environnemental des projets financés par ces obligations vertes. Les obligations peuvent être émises par des entreprises, banques, entités supranationales, banques de développement, agences, régions et États. Notre méthodologie interne d'analyse s'articule autour de 4 piliers :

- Caractéristiques de l'émission : date, montant et maturité de l'émission, traçabilité et gestion des fonds (fonds crédités sur un compte séparé, gestion des fonds non alloué, etc), processus de sélection des projets (mise en place d'un comité spécifique, gestion des risques ESG, vérification du respect des critères définis par les « Green Bond Principles » (lignes directrices émises par l'International Capital Market Association) qui sont les suivants :

GROUPAMA FUND GENERATIONS

Dispositions particulières compartiment 3.2.2 G FUND GLOBAL GREEN BONDS

- o L'utilisation des fonds
- o Le processus de sélection et évaluation des projets
- o La gestion des fonds
- Le reporting
- Caractéristiques de l'émetteur : analyse qualitative de la performance ESG de l'émetteur (stratégie, objectifs, politique RSE, analyse des controverses, etc)
- Qualité environnementale des projets : appréciation du bénéfice environnemental des projets. Les projets doivent être liés notamment aux énergies alternatives, aux bâtiments verts, à l'efficience énergétique, à l'économie circulaire, aux transports durables, à l'agriculture et forêts ou à l'adaptation. Notre analyse se base sur des référentiels considérés comme des standards de marché (actuellement la nomenclature et les critères du label Greenfin).
 - **Transparence** : existence et publication d'une « second-opinion », rapport d'allocation et d'impact (analyse de la pertinence des indicateurs d'impact sélectionnés selon les catégories de projets éligibles, audit sur l'allocation des fonds analyse de la qualité du reporting (si l'émetteur a publié déjà un rapport d'allocation et d'impact pour une précédente émission verte.

Chacun des 4 piliers est évalué selon un système de notation à 3 crans : positif/neutre/négatif. Si l'opinion est négative sur au moins un des piliers suivants : caractéristiques de l'émetteur, qualité environnementale des projets et transparence, alors l'obligation ne sera pas qualifiée d'obligation verte selon notre méthodologie interne

L'obligation ne sera pas qualifiée d'obligation verte selon notre méthodologie interne, si l'opinion est négative sur au moins un des critères suivants : caractéristiques de l'émetteur, qualité environnementale des projets et transparence.

L'analyse permettant cette qualification est effectuée en amont de l'investissement par nos analystes. Si l'obligation n'est pas qualifiée d'obligation verte selon notre méthodologie interne, le gérant ne pourra pas investir dans cette obligation.

Dans le cas où cette analyse interne n'a pu être réalisée en amont, elle est effectuée au plus tard un mois après l'entrée de l'obligation dans le compartiment. Si cette obligation n'est pas qualifiée d'obligation verte, le gérant s'engage à vendre l'obligation dans les trois mois qui suit l'analyse.

Le compartiment aura néanmoins la possibilité d'investir jusqu'à 20% de son actif net, à titre de diversification, sur des titres dont les émetteurs affichent un fort engagement environnemental, sans que le véhicule d'investissement ne soit obligatoirement défini comme une obligation verte selon notre analyse ou celle des Green Bond Principle.

- Pour les obligations émises par des entreprises, l'univers d'investissement sera déterminé en excluant les entreprises faisant parties des 40% les moins bien notées selon notre score Environnement quantitatif interne basé sur une série d'indicateurs évaluant la performance des entreprises en matière de stratégie et management environnemental et en matière de prise en compte et maîtrise des impacts environnementaux : impact liés à l'utilisation et à la fin de vie des produits, stratégie environnementale & Eco-conception ou encore la gestion de l'impact sur la biodiversité. Pour obtenir des données quantitatives sur une couverture extensive correspondant à notre périmètre d'investissement, Groupama AM s'appuie sur un fournisseur de données extra-financière externe. Le pôle Recherche de Groupama AM utilise ces données pour réaliser son analyse interne qui vise à identifier des enjeux clés environnementaux par secteur. Groupama AM a défini sa propre grille d'analyse par secteur en sélectionnant les critères à activer et en définissant la pondération associée à chacun de ces critères. Les pondérations attribuées à chaque critère et sous critère sont déterminées en fonction :
 - de l'importance du critère en termes de responsabilité sociale d'entreprise pour le secteur considéré

- de son niveau de matérialité (i.e. son impact financier et opérationnel)de la qualité de l'information disponible. Ce score propre à Groupama Asset Management est calculé au sein d'un outil propriétaire.
- Pour les obligations émises par des Etats, le Pôle Recherche calcule un score Environnement des 38 Etats (34 pays membres de l'OCDE et 4 pays de la zone Euro ne faisant pas partie de l'OCDE), en se basant sur une série d'indicateurs évaluant la performance des pays selon trois critères : empreinte carbone, efficacité énergétique et croissance verte. Ainsi, pour chacun des états couverts, un score est attribué sur l'ensemble des indicateurs du pilier E :
 - Le meilleur pays sur le critère obtient un score de 100 ;
 - Le moins bon pays sur le critère obtient un score de 1 ;
 - Echelonnement de 1 à 100 pour les autres pays ;

Afin **d'obtenir** un score Environnement, notre équipe d'analyste calcule la moyenne des notes des critères qui constituent ce dernier : tous les critères sont équi-pondérés.

Les données utilisées proviennent de bases de données publiques de la Banque Mondiale.

Le gérant ne pourra pas investir dans des obligations d'Etats (Etat OCDE) dont la note du pilier E (environnement) est inférieure à 50/100 selon notre score quantitatif interne.

100% des émetteurs du compartiment auront fait l'objet d'une notation ESG.

La prise en compte des critères ESG permettent de limiter le risque que les investissements portent préjudice aux autres objectifs environnementaux et sociaux. La sélection des émetteurs est réalisée suite à une analyse de gouvernance.

L'approche ESG mise en œuvre dans le processus de gestion est présentée plus en détail dans l'annexe ESG du prospectus.

Description des stratégies utilisées :

Pour atteindre l'objectif de gestion, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse macro-économique couplée à une analyse de marché (données de flux, émission, consensus, etc.) pour identifier des thèmes centraux d'investissement. Chaque thème central sera décliné en plusieurs stratégies discrétionnaires d'investissement donnant lieu à des prises de positions directionnelles et tactiques ainsi que des arbitrages, sur les taux d'intérêt via les marchés de taux, les marchés à terme, les marchés de devises et/ou les instruments dérivés.

- Les informations relatives à la fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré figurent dans le tableau ci-dessous :

| Fourchette de sensibilité globale aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré | Entre 0 et 10 | | | |
|---|----------------|--------------|--|--|
| Zone géographique des émetteurs des titres ou sous-jacents des produits de titrisation | Pays de l'OCDE | [0% - 100 %] | | |
| , , | Pays hors OCDE | [0% - 20 %%] | | |
| Devises de libellé des titres* | Toutes devises | [0% - 100%] | | |
| Risque de change | [0% - 10 %] | | | |

| ROUPAMA FUND GENERATIONS | Dispositions particulières compartiment |
|--------------------------|---|

Actifs, hors dérivés intégrés

• Nature juridique des instruments utilisés :

Le compartiment pourra investi dans des obligations à taux fixe, des EMTN (Euro Medium Term Note), des TCN (Titres de Créances Négociables), des certificats de dépôt, billet de Trésorerie, EuroCP, titres d'état, des obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, des obligations convertibles,

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10 % dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé. Les contingent convertible bonds (Coco Bonds) sont des produits hybrides entre la dette et l'action : ils sont émis comme une dette, mais sont convertis automatiquement en actions quand l'institution financière (dans le cas présent) est en difficulté. Les obligations seront donc converties en actions à un prix prédéterminé, au moment où des critères de déclenchement (niveau de pertes, niveau dégradé du capital et des ratios de fonds propres, price earning ratio en baisse...) seront actionnés.

Niveau d'allocation pays envisagé :

Le compartiment est en permanence investi et/ou exposé sur les marchés de taux des pays appartenant à l'OCDE. Le compartiment pourra être investi en obligations d'émetteurs établis dans des pays hors OCDE dans la limite de 20% de son actif net.

Répartition dette privée/publique :

Le compartiment investira sur des emprunts d'Etat et/ou du secteur privé.

Existence de critères relatifs à la notation :

Le choix des émetteurs mis en portefeuille par le gérant s'appuie sur sa propre analyse, qui peut notamment se baser sur les compétences de l'équipe interne d'analyse crédit pour évaluer le risque externe.

Des ratios de dispersion par catégorie de notation pour les émetteurs du secteur privé ont été fixés comme suit en fonction des notations attribuées par les agences (Agence de notation Standard and Poor's ou jugée équivalent par la société de gestion) aux titres des émetteurs :

La catégorie de notation inférieure à BBB- (notations selon l'agence de notation Standard and Poor's ou estimées équivalentes par la société de gestion) pourra représenter 10% maximum de l'actif net du compartiment.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la catégorie de notation inférieure à BBB présente un caractère spéculatif.

Le gérant s'appuie sur sa propre analyse du risque de crédit des instruments sélectionnés, qui peut notamment se baser sur les compétences de l'équipe interne d'analyse crédit pour évaluer le risque des émetteurs dans le portefeuille et sur des notations de qualité de crédit émises par des entités externes.

La limite, en cumul, en obligations d'émetteurs établis dans des pays émergents et en titres spéculatifs à haut rendement est fixée à 30% maximum de l'actif net du compartiment.

Duration :

La duration des titres choisis doit permettre le respect de la contrainte de sensibilité globale du compartiment de 0 à 10.

 Détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger : Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC de droit français ou européen

Les OPC monétaires seront utilisés dans le but d'optimiser la gestion de la trésorerie de l'OPCVM.

Les OPC pourront être ceux gérés directement ou indirectement par Groupama Asset Management.

Les OPC externes feront l'objet d'un examen attentif de leur processus de gestion, de leurs performances, de leur risque et de tout autre critère qualitatif et quantitatif permettant d'apprécier la qualité de gestion à court, moyen et long terme.

- Les trackers (supports indiciels cotés) pourront être utilisés dans la limite de 10% de l'actif net.

Prise en compte de la Taxonomie Européenne :

Le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (la « **Taxonomie Européenne** » ou le « **Règlement Taxonomie** ») a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Elle identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- l'atténuation du changement climatique,
- l'adaptation au changement climatique,
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
- la transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- la prévention et la réduction de la pollution, et
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe consistant « ne pas causer de préjudice important » ou « Do No Significant Harm »). Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Au regard des données émetteurs disponibles actuellement, le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

Les investissements sous-jacents à la portion restant de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

<u>Limites méthodologiques</u>

L'approche ESG développée par Groupama Asset Management repose sur une approche quantitative et qualitative des pratiques environnementales, sociétales et de gouvernance des valeurs dans lesquelles elle est investie. La principale limite de cette analyse repose sur la quantité de l'information disponible. En effet, les données ESG ne sont pas encore standardisées, et notre analyse se fonde in fine sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes, dont certaines peuvent encore être parcellaires et hétérogènes. Pour pallier cette limite, Groupama Asset Management concentre son analyse sur les points les plus matériels des secteurs et des entreprises analysées.

Au niveau du portefeuille, la limite identifiée est liée au fait que les émetteurs sont sélectionnés selon des approches différentes : analyse qualitative interne pour les Green Bonds, analyse quantitative selon des méthodologies distinctes pour les Etats et las entreprises. Pour autant, la cohérence globale du portefeuille est

assurée à travers le fait que la sélection des émetteurs en portefeuille se fonde systématiquement sur leur positionnement face aux enjeux environnementaux.

Instruments dérivés et titres incluant des dérivés :

Le compartiment peut également utiliser des dérivés et des titres intégrant des dérivés dans la limite d'un engagement maximum de 100 % de son actif net. La stratégie d'utilisation des titres intégrant des dérivés est la même que celle décrite pour les instruments dérivés.

L'utilisation des produits dérivés et titres intégrant les dérivés est autorisée dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du compartiment et a par conséquent un impact tant sur la performance que sur le risque du portefeuille. Ces instruments permettront :

- d'augmenter ou de diminuer l'exposition globale du compartiment aux risques et de taux.
- de mettre en place des stratégies d'arbitrages.
- de couvrir tout ou partie du risque de change du portefeuille.

Le gérant utilisera ces instruments afin d'intervenir sur les marchés pour un réglage d'exposition aux risques de taux ou de courbe dans le strict respect d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 10.

En cela, ils augmentent la flexibilité de la gestion. C'est dans cet esprit d'optimisation recherchée de la performance que les produits dérivés sont utilisés.

Le gérant pourra intervenir sur les instruments dérivés et titres intégrant les dérivés décrits dans le tableau suivant :

| Risques sur lesquels le gérant désire intervenir | | e des | marchés | Natur | Nature des interventions | | |
|---|-------------|-----------|---------|------------|--------------------------|-----------|--------------|
| Actions | " | | | | | | |
| Taux x | entés | S | gré | ē | Ę | 40 | ture |
| Change x | Réglementés | Organisés | gré à | Couverture | Exposition | Arbitrage | Autre nature |
| Crédit x | Rég | Org | De δ | Cou | Exp | Arbi | Autr |
| Nature des instruments utilisés | | | | | | | |
| Futures | | | | | | | |
| - Actions | | | | | | | |
| - Taux | х | Х | | Х | х | х | |
| - Devises | Х | х | | Х | Х | х | |
| Options | | | | | | | |
| - Actions | | | | | | | |
| - Taux | Х | Х | х | Х | Х | х | |
| - Change | х | Х | х | Х | Х | х | |
| Swaps | | | | | | | |
| - Actions | | | | | | | |
| - Taux | | Х | Х | Х | Х | Х | |
| - Inflation | | Х | х | Х | Х | х | |
| - Change | | Х | Х | Х | Х | Х | |
| - Total Return Swap | | Х | Х | Х | Х | Х | |
| Change à terme | | | | | | | |
| Change à terme | | | Х | Х | Х | Х | |
| Dérivés de crédit | | | | | | | |
| - Credit default swaps mono et multi entité(s) de référence | х | х | х | х | х | х | |
| - indices | Х | Х | Х | Х | Х | Х | |
| - Options sur indices | Х | Х | Х | Х | Х | Х | |
| - Structuration sur multi-émetteurs (Tranches CDO, tranches d'ITRAXX, FTD, NTD) | х | х | х | х | х | х | |
| -Autres | | | | | | | |
| - Equity | | | | | | | |
| Titres intégrant des dérivés utilisés | | | | | | | |
| - Warrants | | | | | | | |
| - Actions | | | | | | | |
| - Taux | Х | Х | Х | Х | Х | Х | |
| - Change | Х | Х | Х | Х | Х | Х | |
| - Crédit | Х | Х | х | Х | Х | х | |
| Autres | | | | | | | |
| - EMTN structurés | Х | Х | Х | Х | Х | х | |
| - Crédit Link Notes (CLN) | | | | | | | |
| - Obligations convertible | | | | | | | |
| - Obligations contingente convertible (Coco bonds) | | | Х | | Х | Х | |
| - Obligations callable ou puttable | Х | Х | Х | | Х | Х | |
| - Bons de souscription | | | | | | | |
| - Actions | | | | | | | |
| - Taux | Х | х | Х | Х | Х | х | |
| | | | , , | | `` | , , | |

- Les contrats d'échange sur rendement global (ou TRS : Total Return Swaps)
 - Description générale et justification de l'utilisation des TRS :

Le contrat d'échange sur rendement global (ou TRS : Total Return Swap) utilisé est un contrat d'échange d'un indice cohérent avec l'objectif de gestion, contre un paiement périodique indexé sur un taux monétaire de référence.

- Types d'actifs pouvant faire l'objet de tels contrats :
 - · Obligations,
 - EMTN,
 - Titres Négociables à moyen terme et à court terme,
- Informations sur la stratégie sous-jacente et composition de l'indice ou du portefeuille : Les TRS utilisés par le compartiment sont des contrats standardisés sur indice obligataire dans le but de couvrir ou exposer le portefeuille vis-à-vis du marché obligataire.
- Informations sur les contreparties et précision si pouvoir discrétionnaire ou non :

Ces TRS sont effectués sans que la contrepartie n'ait le moindre pouvoir de décision discrétionnaire ni sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment ni sur l'actif sous-jacent du TRS. L'approbation de la contrepartie n'est pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille compartiment.

Critères déterminant le choix des contreparties des TRS :

Ces contrats seront conclus avec des établissements de crédit, de notation minimum « Investment Grade » ou estimée équivalente par la société de gestion, dont le siège est établi dans un pays membre de l'OCDE.

- Niveau d'utilisation envisagé et autorisé pour les TRS :
 - Utilisation attendue : environ 10 % de l'actif net.
 - Utilisation maximale : 100 % de l'actif net.
- Critères de sélection des contreparties

Les contreparties sur instruments de gré à gré sont sélectionnées au sein d'une procédure spécifique en vigueur au sein de la société de gestion ; les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.

Les dépôts :

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'EEE dont le terme est inférieur à 12 mois sont utilisés afin de rémunérer la trésorerie dans un maximum de 10% de l'actif net.

Emprunts d'espèces :

Dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, le gérant pourra effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10 % de l'actif net auprès du dépositaire CACEIS Bank.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Nature des opérations :

- o prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier,
- o prêts de titres par référence au code monétaire et financier.

Nature des interventions :

- Prêts de titres: ces opérations seront réalisées dans une logique de valorisation des lignes existantes.
- o Prises et mises en pension : ces opérations pourront être effectuées pour gérer la trésorerie.

Types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations :

- Titres de créance négociables (TCN)
- Obligations

Niveau d'utilisation envisagé et autorisé :

- Prises et mises en pension de titres :
 - Utilisation maximale : 100% de l'actif net
 - Utilisation attendue : environ 10% de l'actif net.
- Prêts de titres :
 - Utilisation maximale : 100% de l'actif net,
 - Utilisation attendue : environ 10% de l'actif net.

Critères déterminant le choix des contreparties :

Ces opérations seront conclues avec des établissements de crédit, de notation minimum « Investment Grade » ou estimée équivalente par la société de gestion, dont le siège est établi dans un pays membre de l'OCDE.

Le compartiment pouvant utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions.

<u>Informations relatives aux garanties financières du compartiment :</u>

Le compartiment G FUND GLOBAL GREEN BONDS respecte les règles de placements des garanties financières applicables aux OPCVM et n'applique pas de critères spécifiques au-delà de ces règles.

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, le compartiment peut recevoir à titre de collatéral des titres (tels que notamment des obligations corporates et/ou des titres d'Etat) ou du collatéral espèces. Les garanties financières reçues et leur diversification. Le collatéral espèces reçu sera réutilisé : réinvesti conformément aux règles applicables aux OPCVM.

L'ensemble de ces actifs reçus en collatéral devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Ces actifs reçus en collatéral seront conservés par le dépositaire du compartiment sur des comptes spécifiques. La gestion des appels de marge sera réalisée de manière quotidienne.

Les décotes appliquées au collatéral reçu prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées selon les dispositions réglementaires.

Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont fixés en fonction de la réglementation en vigueur.

Profil de risque :

- <u>Risque de perte en capital</u>: Le risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué existe puisque le compartiment n'intègre aucune garantie en capital.
- Risque de taux: Le porteur est exposé au risque de taux: Les investisseurs en obligations ou autres titres à revenu fixe peuvent enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations au niveau des taux d'intérêt. En règle générale, les cours des titres à revenu fixe montent lorsque les taux d'intérêt chutent et baissent lorsque les taux d'intérêt montent.
- Fourchette de sensibilité globale du compartiment : Entre 0 et 10.
- <u>L'utilisation des instruments financiers dérivés</u>: L'utilisation des instruments financiers dérivés en couverture ou en substitution de titres ne crée pas de risque supplémentaire dans la mesure où le risque de taux attaché à ces dérivés est intégralement pris en compte dans la contrainte de fourchette de sensibilité globale du compartiment de 0 à 10 à respecter.
- Risque lié à l'intervention sur les marchés émergents : Les risques de marché et de crédit sont amplifiés par des investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.
- Risque de crédit: Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature ou de défaillance de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du compartiment. Le risque de crédit existe également dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des contrats d'échange sur rendement global si, à la fois, la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garanties.
- <u>Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs à haut rendement</u>: Étant donné que le compartiment pourra être investi dans des titres spéculatifs à haut rendement, titres dont la notation est faible, le risque de baisse de la valeur liquidative du compartiment pourra être plus important.
- Risque de change : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.
 - Le compartiment présente un risque de change accessoire inférieur de 10 % du fait de ses investissements hors de la zone euro.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité, composés de la liste des Grands Risques ESG, la politique énergie fossile et la politique d'exclusion des armes controversées sont pris en compte dans les décisions de gestion de la manière suivante :

- _Liste des Grands risques ESG : elle est composée des sociétés pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, de la marque et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou une dégradation significative des agences de notation. Les titres composant cette liste sont exclus du compartiment.
- . Politique énergie fossile : l'objectif de cette politique est de diminuer l'exposition du fonds aux risques climatiques, que ce soit aux risques physiques ou aux risques de transition. Afin de limiter ces risques, une liste d'exclusion de valeurs est définie, selon les critères détaillés dans la politique générale de Groupama AM, disponible sur le site internet www.groupama-am.com. Ces valeurs sont exclues du compartiment.
- . Politique d'exclusion armes controversées : Elle concerne les entreprises impliquées dans la production, la commercialisation ou la distribution d'armes controversées. Ces valeurs ne peuvent être investies.

- Risques liés à l'investissement dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds) :

- Risque lié au seuil de conversion (*Trigger level risk*) :

Une Coco Bond est une obligation hybride dont le seuil de conversion dépend du ratio de solvabilité de son émetteur. Le seuil de conversion d'une Coco bond est l'évènement qui détermine la conversion de l'obligation en action ordinaire. Plus le ratio de solvabilité est faible, plus la probabilité de conversion est forte, toutes choses égales par ailleurs. En sus du risque de défaut sur les dettes senior ou subordonnées, l'autorité de résolution peut en effet imposer un pourcentage de perte qui impacte en premier lieu les actionnaires, puis les détenteurs de Coco Bonds (sans que le seuil de conversion sur le ratio de solvabilité n'ait pourtant été atteint).

- Risque de dépassement du rachat (Call extension risk) :

Certaines Coco Bonds sont des titres de dette qualifiés de permanents. La date du terme (*maturity date*) initialement proposée est susceptible d'être dépassée. Ainsi l'investisseur de Coco Bonds risque de récupérer son capital à une date plus lointaine que celle initialement prévue.

- Risque d'annulation du coupon (Coupon cancellation risk):

Les Coco Bonds ouvrent des droits au versement d'un coupon à une fréquence déterminée. L'émetteur de certains types de Coco Bonds peut annuler le versement de coupon(s): le non-paiement d'un coupon est définitif, à la discrétion de l'émetteur ou par obligation (il s'agit alors des cas liés aux règles limitant les paiements de coupon selon le niveau de capital. En effet, cette suspension de versement de coupon peut intervenir alors même que la banque verse des dividendes à ses actionnaires et des revenus variables à ses salariés. Le montant des intérêts attachés à ce type de Coco Bonds est donc variable. Le risque porte donc sur la fréquence et le montant de la rémunération de ce type d'obligation.

- Risque d'inversion de la structure de capital (capital Structure inversion risk) :

Contrairement à la hiérarchie classique de capital, les investisseurs en Coco Bonds peuvent, dans certaines circonstances, subir une perte en capital avant les détenteurs d'actions. C'est le cas, notamment, quand le seuil de conversion est élevé.

- Risque de valorisation/rendement (yield/valuation risk) :

Le rendement souvent attractif des Coco Bonds peut être considéré comme une prime de complexité. L'investisseur doit tenir compte des risques sous-jacents des Coco Bonds.

Risque potentiel (unknown risk) :

Les Coco Bonds sont des instruments récents dont on ignore le comportement en période de stress.

Garantie ou protection:

Néant.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

- Actions G : réservées aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles.
- Actions I : Réservées aux investisseurs institutionnels.
- Actions N : ouvertes à tous souscripteurs.
- <u>Actions R</u>: réservées aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la règlementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients
- <u>Actions O:</u> Réservées aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Opale.

- <u>Actions E :</u> Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de retraite entreprise prévoyant la prise en charge de tout ou partie des Frais de gestion des supports de placement par l'entreprise
- <u>Actions E1:</u> Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises.
- <u>Actions E2</u>: Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises mis en place par des entreprises ou groupements d'entreprises sélectionnés par le commercialisateur.

Montant minimum de la souscription initiale :

- Actions G : 300 000 €
- Actions I : un millième de part
- Actions N : 500€
- Actions R : un millième de part
- Actions O : un millième de part
- Actions E : montant minimum de souscription initiale : 0.01 €
- Actions E1 : montant minimum de souscription initiale : 0.01 €
- Actions E2 : montant minimum de souscription initiale : 0.01 €

Le compartiment G FUND GROUPAMA GREEN BONDS s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion active d'un portefeuille obligataire composé d'emprunts d'Etat et d'émetteurs du secteur privé.

La durée de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

Proportion d'investissement dans le compartiment : tout investissement en obligations peut être soumis aux fluctuations des taux d'intérêt, d'autre part les obligations de type émetteur privé comportent un risque de défaut. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le compartiment G FUND GROUPAMA GREEN BONDS doit dépendre de la situation personnelle de l'investisseur. Pour déterminer ce montant, l'investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à 3 ans et du niveau de risque accepté.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Diversification des placements : diversifier son portefeuille en actifs distincts (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité spécifiques et sur des zones géographiques différentes permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Le compartiment est composé de plusieurs catégories d'actions :

Actions I, N, R, O, E, E1 et E2 : Capitalisation.

Actions G : Capitalisation et/ou distribution. Faculté de verser des acomptes sur dividendes. Possibilité de report total ou partiel des résultats.

Caractéristiques des actions :

Valeur liquidative d'origine des actions :

Actions G: 11 475,69 eurosActions I: 436,47 euros.

Actions N: 776,85 eurosActions R: 500 euros.

o Actions O: 1 000 euros

GROUPAMA FUND GENERATIONS

Dispositions particulières compartiment 3.2.2 G FUND GLOBAL GREEN BONDS

Actions E : 100 eurosActions E1 : 100 eurosActions E2 : 100 euros

Devise de libellé des parts : Euro.

- Décimalisation :
 - o Actions I, N, E, E1 et E2 : fractionnement en 10.000ème d'actions.
 - o Actions G, R et O: fractionnement en 1.000ème d'actions.

Modalités de souscription et de rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées par CACEIS BANK et réceptionnées tous les jours ouvrés jusqu'à 11 heures :

- auprès de CACEIS Bank, au titre de la clientèle dont il assure la tenue de compte conservation, pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré,
- auprès de Groupama Epargne Salariale, teneur de compte, pour les souscripteurs bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale,
- et auprès de Groupama Asset Management pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique audits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank. En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnée ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank.

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

| J | J | J : jour d'établissement de la VL | J+1 ouvré | J+2 | J+2 |
|---|---|---|--|-----------------------------------|--------------------------|
| Centralisation avant 11h des ordres de souscription ² | | Exécution de l'ordre au plus tard en J | Publication de la valeur liquidative | Règlement des souscriptions | Règlement des rachats |

Le compartiment valorise chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux. Le calendrier de référence est celui de la bourse de Paris.

Lieu de communication de la valeur liquidative : dans les locaux de Groupama Asset Management.

Décimalisation :

- Actions I, N, E, E1 et E2 : possibilité de souscrire et racheter en montant ou en 10 000ème d'actions.
- o Actions G, R et O : possibilité de souscrire et racheter en montant ou en 1 000ème 'actions.

Possibilité de procéder au rachat total des actions en quantité uniquement

² Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier. »

Dispositif de plafonnement des rachats ou gates :

Le compartiment pourra mettre en œuvre le dispositif dit de « gates » permettant d'étaler les demandes de rachats des porteurs du compartiment sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective. Ce dispositif exceptionnel ne sera mis enœuvre qu'en cas de survenance concomitante d'une crise subite et imprévisible de la liquidité sur les marchés financiers et de rachats importants au passif du compartiment.

• Description de la méthode employée :

Il est rappelé aux porteurs du compartiment que le seuil de déclenchement des gates correspond au rapport entre :

- la différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre d'actions du compartiment dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre d'actions du compartiment dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions ; et
- l'actif net ou le nombre total des actions du compartiment

G FUND GLOBAL GREEN BONDS disposant de plusieurs catégories d'actions, le seuil de déclenchement de la procédure sera le même pour toutes les catégories d'actions du compartiment.

Le seuil au-delà duquel les « gates » seront déclenchées se justifie au regard de la périodicité de calcul de la valeur liquidative du compartiment, de son orientation de gestion et de la liquidité des actifs qu'il détient. Ce dernier est fixé à 5 % de l'actif net du compartiment et s'applique sur les rachats centralisés pour l'ensemble de l'actif du compartiment et non de façon spécifique selon les catégories d'actions du compartiment.

Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement des « *gates* », le compartiment peut toutefois décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du plafonnement prévu, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

La durée maximale d'application des gates est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois.

Modalités d'information des porteurs :

En cas d'activation du dispositif de *gates*, l'ensemble des porteurs du compartiment sera informé par tout moyen, à travers le site internet de Groupama Asset Management, www.groupama-am.com.

S'agissant des porteurs du compartiment dont les ordres n'auraient pas été exécutés, ces derniers seront informés, de manière particulière, dans les plus brefs délais.

Traitement des ordres non exécutés :

Les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs du compartiment ayant demandé un rachat depuis la dernière date de centralisation. S'agissant des ordres non exécutés, ces derniers seront automatiquement reportés sur la valeur liquidative suivante et ne seront pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat passés pour exécution sur la valeur liquidative suivante. En tout état de cause, les ordres de rachat non exécutés et automatiquement reportés ne pourront faire l'objet d'une révocation de la part des porteurs du compartiment.

A titre d'exemple, si les demandes totales de rachat des parts du compartiment sont de 10% alors que le seuil de déclenchement est fixé à 5% de l'actif net, la SICAV peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 7,5% de l'actif net (et donc exécuter 75% des demandes de rachats au lieu de 50% si elle appliquait strictement le plafonnement à 5%).

Mécanisme de « swing pricing » :

Groupama Asset Management a choisi de mettre en place un mécanisme de swing pricing.

Le swing pricing est un mécanisme visant à réduire pour les porteurs détenant les coûts de réaménagement de portefeuille liés aux souscriptions ou aux rachats, en affectant tout ou partie de ces coûts aux porteurs entrant et/ou sortant. Son utilisation n'exonère pas la Société de Gestion de ses obligations en termes de meilleure exécution, de gestion de la liquidité, d'éligibilité des actifs et de valorisation des OPC. Hormis certains coûts administratifs mineurs pouvant être engendrés par la mise en place du dispositif, l'utilisation du swing pricing ne génère pas de coûts supplémentaires pour l'OPC : ce mécanisme se traduit uniquement par une répartition des coûts différente entre les porteurs.

La méthode du swing pricing permet d'ajuster la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions du compartiment à l'aide d'un swing factor. Ce swing factor représente une estimation des écarts entre offre et demande d'actifs dans lesquels le Compartiment investit ainsi qu'éventuellement une estimation des différents coûts d'opérations, taxes et dépenses y afférentes contractés par le Compartiment lors de l'achat et/ou de la vente des actifs sous-jacents. Le seuil de déclenchement ainsi que l'amplitude du swing de la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions du compartiment sont propres au compartiment et révisés par un comité « swing Price » trimestriel. Ce comité a la possibilité de modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers, les paramètres du mécanisme du swing pricing.

Le Conseil d'Administration de la SICAV détermine s'il convient d'adopter un swing partiel ou un swing complet. Dans le cas d'un swing partiel, la valeur liquidative de chaque catégorie d'action du compartiment sera revue à la hausse ou à la baisse lorsque les souscriptions ou rachats nets excèdent un certain seuil tel que déterminé par le Conseil d'Administration pour chaque Compartiment (le « seuil de swing »). Dans le cas d'un swing complet, aucun seuil de swing ne sera appliqué. Le swing factor aura les effets suivants sur les souscriptions et rachats :

- Lorsque, pour un Jour d'Evaluation donné, un Compartiment se trouve dans une situation de souscriptions nettes (i.e. en termes de valeur, les souscriptions sont supérieures aux rachats) (audessus du seuil de swing, le cas échéant), la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions du compartiment sera revue à la hausse à l'aide du « swing factor » ; et
- 2) Lorsque, pour un Jour d'Evaluation donné, un Compartiment se trouve dans une situation de rachats nets (i.e. en termes de valeur, les rachats sont supérieurs aux souscriptions) (au-dessus du seuil de swing, le cas échéant), la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions du compartiment sera revue à la baisse à l'aide du swing factor.

Lors de l'application de la méthode du swing pricing, la volatilité de la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est susceptible de ne pas refléter la véritable performance du portefeuille (et ainsi, le cas échéant, de s'écarter de l'indice de référence du Compartiment).

Frais et commissions :

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au compartiment servent à compenser les frais supportés par le compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

| Catégorie d'actions | Assiette | Commission de souscription non acquise au compartiment | Commission de souscription acquise au compartiment | Commission de rachat non acquise au compartiment | Commission de rachat acquise au compartiment |
|------------------------|--|---|--|--|--|
| Action E | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 4% TTC | Néant | Néant | Néant |
| Action E1 | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 4% TTC | Néant | Néant | Néant |
| Action E2 | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 4% TTC | Néant | Néant | Néant |
| Action G | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 4% TTC | Néant | Néant | Néant |
| Action I | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 3% TTC | Néant | Néant | Néant |
| Action N | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 3% TTC | Néant | Néant | Néant |
| Action O | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 4% TTC | Néant | Néant | Néant |
| Action R | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : | Néant | Néant | Néant |

^(*) à ces frais s'ajoutent en Italie, les frais de banque correspondante pour un montant de 50 euros par opération.

- Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au compartiment ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés compartiment, se reporter au Document d'Information Clés (DIC).

Actions G:

| Frais facturés au compartiment | Assiette | Taux barème |
|---|------------------------------------|--|
| Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net | Taux maximum : 0.50 % TTC |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | Néant* |
| Commission de mouvement Perçue par le dépositaire Caceis Bank | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité |
| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument TTC*** : |
| Commission de surperformance | Actif net | Néant |

^{*} Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

Actions I:

| Frais facturés au compartiment | Assiette | Taux barème |
|---|--|--|
| Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC | Taux maximum : 0,70 % TTC |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | Néant* |
| Commission de mouvement Perçue par le dépositaire Caceis Bank | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité |
| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument TTC*** : |
| Commission de surperformance | Actif net | Néant |

^{*} Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

^{**}suivant le taux de TVA en vigueur

^{***} se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

^{* *}suivant le taux de TVA en vigueur

^{***} se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Actions N:

| Frais facturés au compartiment | Assiette | Taux barème |
|---|--|--|
| Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC | Taux maximum : 1,40 % TTC |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | Néant* |
| Commission de mouvement Perçue par le dépositaire Caceis Bank | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité |
| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument TTC*** : |
| Commission de surperformance | Actif net | Néant |

^{*} Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

Les revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent au compartiment. Les indemnités, coûts et frais de ces opérations sont facturés par le dépositaire et payés par le compartiment.

Actions R:

| Frais facturés au compartiment | Assiette | Taux barème |
|---|--|--|
| Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC | Taux maximum : 0,75 % TTC |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | Néant [*] |
| Commission de mouvement Perçue par le dépositaire Caceis Bank | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité |
| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument TTC*** |
| Commission de surperformance | Actif net | Néant |

^{*} Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

^{* *} suivant le taux de TVA en vigueur

^{***} se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

^{* *}suivant le taux de TVA en vigueur

^{***} se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Actions 0:

| Frais facturés au compartiment | Assiette | Taux barème |
|---|--|--|
| Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC | Taux maximum : 0,50 % TTC |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | Néant [*] |
| Commission de mouvement Perçue par le dépositaire Caceis Bank | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité |
| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument TTC*** |
| Commission de surperformance | Actif net | Néant |

^{*} Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

Parts E:

| Frais facturés au compartiment | Assiette | Taux barème |
|---|------------------------------------|--|
| Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net | Taux maximum : 1,40 % TTC A la charge de l'entreprise |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | Néant* |
| Commission de mouvement Perçue par le dépositaire Caceis Bank | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité |
| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument TTC*** : |
| Commission de surperformance | Actif net | Néant |

 $^{^{\}star}$ Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

^{* *}suivant le taux de TVA en vigueur

^{***} se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

^{* *} suivant le taux de TVA en vigueur

^{***} se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Parts E1:

| Frais facturés au compartiment | Assiette | Taux barème |
|---|------------------------------------|--|
| Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net | Taux maximum : 1,40 % TTC |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | Néant* |
| Commission de mouvement Perçue par le dépositaire Caceis Bank | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité |
| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument TTC*** : |
| Commission de surperformance | Actif net | Néant |

^{*} Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

Parts E2:

| Frais facturés au compartiment | Assiette | Taux barème |
|---|------------------------------------|--|
| Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net | Taux maximum : 0.75 % TTC |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | Néant* |
| Commission de mouvement Perçue par le dépositaire Caceis Bank | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité |
| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument TTC*** : |
| Commission de surperformance | Actif net | Néant |

^{*} Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20% * * suivant le taux de TVA en vigueur

^{* *} suivant le taux de TVA en vigueur

^{***} se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

^{***} se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion

| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion Par type d'instrument | Assiette | Taux maximum barème |
|--|------------------------------------|------------------------|
| Actions et assimilés | Prélèvement sur chaque transaction | 0,10% TTC |
| Obligations convertibles | Prélèvement sur chaque transaction | 0,05% TTC |
| Obligations d'entreprise | Prélèvement sur chaque transaction | 0,05% TTC |
| Obligations d'Etat | Prélèvement sur chaque transaction | 0,03% TTC |
| Change dont de gré à gré (OTC) | Prélèvement sur chaque transaction | 0,005% TTC |
| Swaps de taux d'intérêt (IRS) | Prélèvement sur chaque transaction | 0,02% TTC |
| Credit default swaps (CDS) et Asset Back Security (ABS) | Prélèvement sur chaque transaction | 0,03% TTC |
| Dérivés Listés (par lot) | Prélèvement sur chaque transaction | 2€ |

Les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du compartiment pourront s'ajouter aux frais affichés ci-dessus.

La contribution à l'AMF sera prise en charge par le compartiment.

La totalité des revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres revient au compartiment.

Description de la procédure de choix des intermédiaires :

Les gérants disposent d'une liste de « brokers » autorisés. Un « comité brokers » semestriel remet en perspective les appréciations émises par les gérants et toute la chaîne de valeur ajoutée (analystes, middle office...), et propose éventuellement l'inclusion motivée de nouveaux intermédiaires, et l'exclusion de certains.

Chacun note en fonction de son domaine d'expertise un ou plusieurs des critères suivants :

- Qualité des prix d'exécution des ordres,
- Liquidité offerte,
- Pérennité de l'intermédiaire,
- Qualité du dépouillement...

Régime fiscal :

Avertissement : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

Le passage d'une catégorie d'actions à l'autre est assimilé à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

GROUPAMA FUND GENERATIONS

Dispositions particulières compartiment 3.2.2 G FUND GLOBAL GREEN BONDS

3.2.2 COMPARTIMENT G FUND CREDIT EURO ISR

Code ISIN des catégories de parts :

Actions IC: FR0010702167 Actions ID: FR0013059029 Actions F: FR0010694182 Actions M: FR0010702159 Actions NC: FR0010702175 Actions ND: FR0013059037 Actions GD: FR0010889790 Actions GC: FR0010990085 Actions OS: FR0013229721 Actions OA: FR001400JWC0 Actions R: FR0013258365 Actions E: FR0013450723 Actions E1: FR0013450731 Actions E2 : FR0013450756

Investissement en OPC : jusqu'à 10% de l'actif net.

Classification SFDR:

Ce compartiment est un produit financier qui a un objectif d'investissement durable conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion est d'obtenir, par le biais d'une gestion active, une performance supérieure, à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Capital Euro Aggregate Credit Corporate Clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est l'indice Bloomberg Capital Euro Aggregate Credit Corporate Clôture.

L'indice Bloomberg Capital Euro Aggregate Credit Corporate, est composé uniquement d'émetteurs privés "investment grade" (financières, corporates et utilities).

Le compartiment ne cherche pas à répliquer l'indicateur mais à générer un surplus de performance. Aussi, la performance de l'indice peut diverger de celle du compartiment. Néanmoins, le risque de marché du compartiment est comparable à celui de son indicateur de référence.

L'administrateur Bloomberg Index Services Limited de l'indice Bloomberg Euro Aggregate a jusqu'au 31 décembre 2025 pour demander un agrément pour le registre d'administrateurs et d'indices tenu par l'ESMA conformément à l'article 36 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016. A la date de publication du présent prospectus, l'administrateur n'a pas encore obtenu un agrément et n'est donc pas encore inscrit au registre de l'ESMA.

L'Administrateur met sur son site internet https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/ des informations à disposition du public concernant ses indices.

Groupama Asset Management dispose d'un plan d'action interne qui sera mis en œuvre en cas de modification substantielle ou de cessation de l'Indice.

Stratégie d'investissement :

- Description des stratégies utilisées
 - Stratégies particulières du compartiment :

La recherche de performances réside dans une gestion active :

- du niveau de sensibilité globale et de sa répartition sur les différents segments de courbe,
- du niveau d'exposition au risque crédit et de l'allocation par qualité de signature,
- de la sélection des émetteurs du secteur privé, tant au niveau du choix des valeurs que de l'allocation sectorielle dans le respect du process ISR du compartiment.

Les informations relatives à la fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré figurent dans le tableau ci-dessous :

| Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré | Zone géographique des émetteurs des titres ou sous-jacents des produits de titrisation | Fourchette d'exposition en titres correspondant à cette zone* |
|---|--|--|
| | Tout émetteur dont les émissions sont libellées en Euro | [80% - 110%] |
| 0 à 8 | Tout émetteur dont les émissions sont libellées dans des devises autres que l'Euro | [0% - 10%] |

^{*} hors exposition via instruments dérivés

Stratégie de constitution du portefeuille :

Les stratégies mises en œuvre pour la sélection des titres retenus dans la construction du portefeuille résultent d'une double approche, « top down » et « bottom up ».

- « Top down » : en partant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt), les gérants définissent une allocation cible (sensibilité, choix de courbe, proportion d'indexées, curseur crédit...).
- « Bottom up » : approche ascendante qui se focalise avant tout sur les qualités intrinsèques d'une valeur. Par la suite, une analyse des perspectives du secteur dans lequel elle exerce ainsi que des fondamentaux du pays ou de la zone économique dans lesquels elle opère, est réalisée.

Pour un portefeuille obligataire, les décisions et choix majeurs reposent d'une part sur la gestion directionnelle qui consiste à sur ou sous sensibiliser le portefeuille par rapport à l'indicateur de référence, à construire la sensibilité sur la courbe (approche « top-down ») et d'autre part sur le choix des émetteurs mis en portefeuille par le gérant.

Celui-ci s'appuie sur sa propre analyse, qui peut notamment se baser sur les compétences de l'équipe interne d'analyse crédit pour évaluer le risque des émetteurs dans le portefeuille et sur des notations de qualité de crédit émises par des entités externes (approche « bottom-up »).

La combinaison de ces deux approches aboutit à la construction du portefeuille.

Dans le cas du compartiment G FUND CREDIT EURO ISR, l'analyse extra-financière des valeurs complète l'approche décrite ci-dessus qui est purement financière. Elle est primordiale dans la sélection de titres et s'inscrit parfaitement dans la philosophie Investissement Responsable (IR) de Groupama

Asset Management qui considère que les émetteurs les plus vertueux en termes de démarche de responsabilité sociale d'entreprise (intégration des enjeux ESG au modèle de développement de l'entreprise) auront sur le long terme, selon l'analyse du gérant, un meilleur couple risque/rendement.

Intégration de critères extra-financiers dans la stratégie d'investissement :

S'agissant d'un compartiment « ISR » l'analyse extra-financière appliquée prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Au sein de l'univers d'investissement ESG (environ 2600 valeurs comprenant l'ensemble des obligations d'émetteurs privés, supranationaux et souverains des pays de l'OCDE), les valeurs sont notées de 0 à 100 selon une approche « Best-in-universe », c'est-à-dire que les 20% de valeurs les mieux notées ont une note entre 80 et 100, indépendamment de leur secteur d'activité.

L'analyse de ces critères ESG s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels :

- Environnement : (biodiversité, gestion des déchets...);
- Social : (formation des salariés, relations fournisseurs ...);
- Gouvernance : (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).

Ces critères ESG seront pris en compte dans le processus de gestion du portefeuille en respectant les exigences suivantes :

- Exclusion des valeurs appartenant à la liste des « Grands Risques ESG :
 Groupama AM suit une liste de valeurs identifiées comme étant particulièrement porteuses de risques ESG (liste des « Grands Risques ESG »). Ce sont les sociétés pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou un « downgrade » significatif des agences.
- Exclusion des émetteurs appartenant au secteur du charbon selon les critères détaillés dans la politique générale de Groupama AM, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, en excluant les liquidités (dont OPCVM monétaire).

La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.

Plus précisément, à partir d'une méthodologie d'analyse ESG interne, un univers éligible est défini et constitue le socle de la construction et de la gestion du portefeuille. Cette analyse s'applique à l'ensemble du portefeuille.

Exemples de critères extra-financiers pris en compte par le compartiment

La méthodologie mise en place chez Groupama AM a pour objectif de privilégier les entreprises les plus vertueuses dans leurs secteurs respectifs sur les 3 piliers : Environnement, Social /Sociétal et de Gouvernance ainsi que sur la thématique du respect des droits humains.

- L'intensité carbone (pilier E). L'objectif du fonds est d'afficher une intensité carbone durablement inférieure à celle de son indice de référence. Le calcul de l'intensité carbone est disponible sur un rythme mensuel ce qui permet un pilotage fin de cet indicateur.
 - Le nombre d'heures de formation dispensées par salarié (pilier S)
 - Le taux d'indépendance du conseil d'administration (pilier G)

Contrôle des risques

La construction du portefeuille s'appuie sur les décisions qui découlent du Macro Process et des recommandations de la Recherche mais aussi de l'optimisation du couple rendement / risque qui nous pousse à rechercher une correcte diversification de portefeuille en terme sectoriel et dans le choix de titres.

Suivant notre philosophie, le gérant doit s'attacher non seulement à afficher une performance solide sur le moyen terme mais aussi à maîtriser sa trajectoire afin d'en assurer la régularité. Pour cela, il s'attache à considérer le risque de la façon la plus large possible c'est-à-dire notamment au niveau des valeurs/émetteurs, du bêta, des secteurs, des pays mais aussi à travers l'exposition directionnelle (positionnement courbe, qualité de crédit). De même, la prise en compte des critères ESG dans la sélection de valeurs est aussi un facteur de gestion du risque puisqu'elle apporte une meilleure visibilité à l'investissement.

Prise en compte de la Taxonomie Européenne :

Le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (la « **Taxonomie Européenne** » ou le « **Règlement Taxonomie** ») a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Elle identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- l'atténuation du changement climatique,
- l'adaptation au changement climatique,
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
- la transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- la prévention et la réduction de la pollution, et
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Ce principe s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Au regard des données émetteurs disponibles actuellement, le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

Les investissements sous-jacents à la portion restant de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Limites méthodologiques: L'approche ESG développée par Groupama Asset Management repose sur une analyse quantitative et qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance des valeurs dans lesquelles elle est investie. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible. En effet, les données ESG ne sont pas encore standardisées, et notre analyse se fonde in fine sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes, dont certaines peuvent encore être parcellaires et hétérogènes. Pour pallier cette limite, Groupama Asset Management concentre son analyse sur les points les plus matériels des secteurs et des entreprises analysées.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Groupama Asset Management

disponible sur le site internet <u>www.Groupama-am.com</u>. L'approche ESG mise en œuvre dans le processus de gestion est également présentée plus en détail dans l'annexe ESG du prospectus.

Style de gestion adopté :

Le compartiment adopte un style de gestion active visant à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence dans le respect du process ISR du compartiment.

Actifs, hors dérivés intégrés

- Titres de créance et instruments du marché monétaire :
 - Nature juridique des instruments utilisés: L'actif du compartiment est composé d'obligations à taux fixe, d'EMTN, de TCN, d'obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, , de véhicules de titrisation et d'obligations foncières.

Le compartiment pourra investir dans des *contingent convertible bonds* (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

Les contingent convertible bonds (Coco Bonds) sont des produits hybrides entre la dette et l'action : ils sont émis comme une dette, mais sont convertis automatiquement en actions quand l'institution financière (dans le cas présent) est en difficulté. Les obligations seront donc converties en actions à un prix prédéterminé, au moment où des critères de déclenchement (niveau de pertes, niveau dégradé du capital et des ratios de fonds propres, price earning ratio en baisse...) seront actionnés.

Répartition dette privée/publique :

Le compartiment pourra être investi sur des émetteurs du secteur privé pour un minimum de 75 % de l'actif net.

Existence de critères relatifs à la notation :

Le choix des émetteurs mis en portefeuille par le gérant s'appuie sur sa propre analyse, qui peut notamment se baser sur les compétences de l'équipe interne d'analyse crédit pour évaluer le risque des émetteurs dans le portefeuille et sur des notations de qualité de crédit émises par des entités externes.

Des ratios de dispersion par catégorie de notation pour les émetteurs du secteur privé ont été fixés comme suit en fonction des notations attribuées par les agences (Agence de notation Standard and Poor's ou jugée équivalent par la société de gestion) aux titres des émetteurs :

La catégorie de notation inférieure à BBB- (notations selon l'agence de notation Standard and Poor's ou estimées équivalentes par la société de gestion) pourra représenter 10% maximum de l'actif net du fonds.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la catégorie de notation inférieure à BBBprésente un caractère spéculatif.

Les titres non notés par une agence de notation externe (ou assimilées) représentent 10% maximum de l'actif net.

Duration :

La duration des titres choisis doit permettre le respect de la contrainte de sensibilité globale du compartiment de 0 à 8.

Détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :

Le compartiment pourra détenir des parts ou actions d'OPC, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger jusqu'à 10% de l'actif net.

Les OPC pourront être ceux gérés directement ou indirectement par Groupama AM.

Les OPC externes feront l'objet d'un examen attentif de leur processus de gestion, de leurs performances, de leur risque et de tout autre critère qualitatif et quantitatif permettant d'apprécier la qualité de gestion à court, moyen et long terme.

Des trackers (supports indiciels cotés) pourront être utilisés.

- Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus :
 - Fourchettes de détention :
 - Titres de créance et instruments du marché monétaire : jusqu'à 110% de l'actif net.
 - Actions ou parts d'autres OPC : jusqu'à 10% de l'actif net
 - Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs en contingent convertible bonds
 - Obligations convertibles : jusqu'à 10 % de l'actif net
 Le compartiment ne pourra être investi sur les marchés actions que par le biais des obligations convertibles.
 - Instruments dérivés et titres intégrant des dérivés :

L'utilisation des produits dérivés est autorisée dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du compartiment et a par conséquent un impact tant sur la performance que sur le risque du portefeuille.

Le compartiment peut utiliser des titres intégrant des dérivés dans la limite d'un engagement maximum d'une fois son actif net. La stratégie d'utilisation des titres intégrant des dérivés est la même que celle décrite pour les instruments dérivés.

Ces instruments permettront:

- d'augmenter ou de diminuer l'exposition globale du compartiment aux risques de taux et de crédit.
- de mettre en place des stratégies d'arbitrages.
- de couvrir tout ou partie du risque de change du portefeuille.

Le gérant pourra intervenir sur les instruments dérivés et titres intégrant des dérivés décrits dans le tableau suivant :

| Risques sur lesquels le gérant désire interve | nir | Natur d'inte | e des rvention | marchés | Natu | re des inte | rventions | |
|---|-----------|-----------------|-------------------|----------|------------|-------------|-----------|--------------|
| Actions | | | | | | | | |
| Taux | Х | entés | és | à gré | nre | on | Φ | ature |
| Change | Х | Réglementés | Organisés | De gré à | Couverture | Exposition | Arbitrage | Autre nature |
| Crédit | Х | Ř | Ō | Ğ | ŏ | Ê | A | ¥ |
| | Inst | ruments de | érivés utilis | sés | | | | |
| Futures | | | | T T | | | | |
| - Actions | | .,, | ., | | | | | |
| - Taux | | X | X | | X | Х | Х | |
| - Devises | | Х | Х | | Х | | | |
| Options | | | ı | | | | | |
| - Actions | | | | | | | | |
| - Taux | | Х | X | | X | Х | Х | |
| - Change | | Х | Х | | Х | | | |
| Swaps | | | | | | | | |
| - Actions | | | | | | | | |
| - Taux | | | | Х | Х | Х | Х | |
| - Inflation | | | | Х | Х | X | X | |
| - Change | | | | Х | Х | | | |
| - Total Return Swap | | | | Х | X | X | X | |
| Change à terme | | | | | | | | |
| - Change à terme | | Х | Х | Х | Х | | | |
| Dérivés de crédit | | | | | | | | |
| - Credit default swaps mono et multi enti référence | té(s) de | Х | Х | Х | Х | Х | Х | |
| - Indices | | Х | X | Х | X | X | Х | |
| | | X | X | X | X | X | X | |
| - Options sur indices - Structuration sur multi-émetteurs (Tranche tranches d'ITRAXX, FTD, NTD) | es CDO, | ^ | ^ | ^ | | ^ | ^ | |
| Autres | | | l . | | | | | |
| - Equity | | | | | | | | |
| | Titres in | ntégrant de | s dérivés ı | utilisés | | | | |
| Warrants | | | | | | | | |
| - Actions | | | | | | | | |
| - Taux | | Х | Х | Х | Х | Х | Х | |
| - Change | | Х | Х | Х | Х | | | |
| - Crédit | | Х | Х | Х | Х | Х | Х | |
| Autres | | | | | | | | |
| - EMTN | | Х | Х | Х | Х | Х | Х | |
| - Credit Link Notes (CLN) | | | | Х | Х | Х | Х | |
| - Obligation convertible | | | | Х | | Х | Х | |
| - Obligation contingente convertible (Coco | honde) | | | X | | X | X | |
| - Obligation callable ou puttable | Solius) | Х | X | X | | X | X | |
| | | ^ | | ^ | | | ^ | |
| Bons de souscription | | | l | I | | | | |
| - Actions | | V | | V | | V | V | |
| - Taux | | Х | Х | Х | X | Х | Х | |

- Les contrats d'échange sur rendement global (ou TRS : Total Return Swaps)
 - Description générale et justification de l'utilisation des TRS :

Le contrat d'échange sur rendement global (ou TRS : Total Return Swap) utilisé est un contrat d'échange d'un indice cohérent avec l'objectif de gestion, contre un paiement périodique indexé sur un taux monétaire de référence.

- Types d'actifs pouvant faire l'objet de tels contrats :
 - Titres de créance négociables (TCN)
 - Obligations
- Informations sur la stratégie sous-jacente et composition de l'indice ou du portefeuille :

Les TRS utilisés par le compartiment sont des contrats standardisés sur indice obligataire dans le but de couvrir ou exposer le portefeuille vis-à-vis du marché obligataire ou de procéder à des opérations d'arbitrage visant à exploiter les décalages de marché.

• Informations sur les contreparties et précision si pouvoir discrétionnaire ou non :

Ces TRS sont effectués sans que la contrepartie n'ait le moindre pouvoir de décision discrétionnaire ni sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment ni sur l'actif sous-jacent du TRS. L'approbation de la contrepartie n'est pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille du compartiment.

Critères déterminant le choix des contreparties des TRS :

Ces contrats seront conclus avec des établissements de crédit, de notation minimum « Investment Grade » ou estimée équivalente par la société de gestion, dont le siège est établi dans un pays membre de l'OCDE.

- Niveau d'utilisation envisagé et autorisé pour les TRS :
 - Utilisation attendue : environ 10 % de l'actif net.
 - Utilisation maximale : 100 % de l'actif net.
- Critères de sélection des contreparties :

Les contreparties sur instruments de gré à gré (instruments dérivés de gré à gré et techniques de gestion efficace de portefeuille) sont sélectionnées au sein d'une procédure spécifique en vigueur au sein de la société de gestion ; les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.

Dépôts :

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'EEE dont le terme est inférieur à 12 mois seront utilisés afin de rémunérer la trésorerie dans un maximum de 100% de l'actif net.

Emprunts d'espèces :

De manière exceptionnelle et temporaire, le gérant pourra effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net auprès du dépositaire.

- Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :
 - o Nature des opérations utilisées :
 - prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier
 - prêts de titres par référence au code monétaire et financier
 - Nature des interventions :

Elles viseront principalement à permettre :

- l'ajustement de la répartition de la sensibilité,
- le placement des liquidités.
- o Types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations :
 - Titres de créance négociables (TCN)
 - Obligations
- Niveau d'utilisation envisagé et autorisé :
 - Prises et mises en pension de titres :
 - Utilisation maximale: 100% de l'actif net,
 - Utilisation attendue : environ 10% de l'actif net.
 - Prêts de titres :
 - Utilisation maximale : 100% de l'actif net
 - Utilisation attendue: environ 10% de l'actif net.
- Critères déterminant le choix des contreparties

Ces opérations seront conclues avec des établissements de crédit, de notation minimum « Investment Grade » ou estimée équivalente par la société de gestion, dont le siège est établi dans un pays membre de l'OCDE.

Le compartiment utilisant des instruments dérivés et des titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres.

Informations relatives aux garanties financières du compartiment :

Le compartiment G FUND CREDIT EURO ISR respecte les règles de placements des garanties financières applicables aux OPCVM et n'applique pas de critères spécifiques au-delà de ces règles.

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres il pourra recevoir à titre de collatéral des titres (tels que notamment des obligations corporates et/ou des titres d'Etat) ou des espèces. Les garanties financières reçues et leur diversification seront conformes aux contraintes d'investissement du compartiment.

Seul le collatéral espèces reçu sera réutilisé : il sera réinvesti conformément aux règles applicables aux OPCVM.

L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Ces actifs reçus en collatéral seront conservés par le dépositaire du compartiment sur des comptes spécifiques. La gestion des appels de marge sera réalisée de manière quotidienne.

Les décotes appliquées au collatéral reçu prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées selon les dispositions réglementaires.

Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont fixés en fonction de la réglementation en vigueur.

Profil de risque :

Risque de perte en capital :

Le risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué existe puisque le compartiment n'intègre aucune garantie en capital.

Risque de taux:

Le porteur est exposé au risque de taux : Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative du compartiment.

Risque de crédit :

Il représente le risque éventuel de dégradation de la qualité ou de défaillance de l'émetteur de titres investis en portefeuille le conduisant à un défaut de paiement qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Le risque de crédit existe également dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres si, à la fois, la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garanties.

Étant donné que le compartiment pourra être investi dans des titres spéculatifs à haut rendement, titres dont la notation est basse, le risque de baisse de la valeur liquidative du compartiment pourra être plus important. L'investissement dans ces titres spéculatifs peut augmenter l'exposition globale du compartiment au risque de crédit.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés :

L'utilisation des produits dérivés pourra tout aussi bien augmenter (par un accroissement de l'exposition) que diminuer (par une réduction de l'exposition) la volatilité du compartiment. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles :

La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Le compartiment est exposé au risque actions à travers l'utilisation des convertibles dans la limite de 10% de son actif net.

Risque de liquidité :

Le risque de liquidité peut se matérialiser par la difficulté à trouver des contreparties de marché ou des prix raisonnables dans certaines circonstances exceptionnelles de marché. En cas d'effondrement ou de fermeture des marchés, la force majeure pourra être invoquée pour justifier des restrictions de liauidité.

En cas de défaut d'une contrepartie d'opération de financement sur titres, ce risque s'appliquera aux garanties financières au travers de la cession des titres reçus

- <u>Risques associés aux opérations de financement sur titres, aux contrats d'échange sur rendement global et à la gestion des garanties financières :</u>

L'utilisation des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des contrats d'échange sur rendement global peut augmenter ou baisser la valeur liquidative du compartiment.

Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité tels que définis ci-dessus.

Par ailleurs les risques opérationnels ou juridiques sont très limités du fait d'un processus opérationnel approprié, de la conservation des garanties reçues chez le dépositaire du compartiment et de l'encadrement de ce type d'opérations dans des contrats cadres conclus avec chaque contrepartie.

Enfin, le risque de réutilisation du collatéral est très limité du fait que seules les garanties espèces sont réemployées et ceci conformément à la réglementation relative aux OPCVM.

- Risque de contrepartie :

Le risque de contrepartie existe et est lié à la conclusion de contrats financiers à terme de gré à gré et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Il mesure les risques encourus par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis de la contrepartie avec laquelle le contrat a été conclu. Il s'agit donc du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Conformément à la réglementation, ce risque ne peut excéder par contrepartie 10 % de l'actif net.

- Risques liés aux contingent convertible bonds (Coco Bonds):

• Risque lié au seuil de conversion des Coco Bonds (Trigger level risk) :

Une Coco Bond est une obligation hybride dont le seuil de conversion dépend du ratio de solvabilité de son émetteur. Le seuil de conversion d'une Coco bond est l'évènement qui détermine la conversion de l'obligation en action ordinaire. Plus le ratio de solvabilité est faible, plus la probabilité de conversion est forte, toutes choses égales par ailleurs. En sus du risque de défaut sur les dettes senior ou subordonnées, l'autorité de résolution peut en effet imposer un pourcentage de perte qui impacte en premier lieu les actionnaires, puis les détenteurs de Coco Bonds (sans que le seuil de conversion sur le ratio de solvabilité n'ait pourtant été atteint).

• Risque de dépassement du rachat des Coco Bonds (Call extension risk) :

Certaines Coco Bonds sont des titres de dette qualifiés de permanents. La date du terme (maturity date) initialement proposée est susceptible d'être dépassée. Ainsi l'investisseur de Coco Bonds risque de récupérer son capital à une date plus lointaine que celle initialement prévue.

• Risque d'annulation du coupon des Coco Bonds (Coupon cancellation risk) :

Les Coco Bonds ouvrent des droits au versement d'un coupon à une fréquence déterminée. L'émetteur de certains types de Coco Bonds peut annuler le versement de coupon(s): le non-paiement d'un coupon est définitif, à la discrétion de l'émetteur ou par obligation (il s'agit alors des cas liés aux règles limitant les paiements de coupon selon le niveau de capital. En effet, cette suspension de versement de coupon peut intervenir alors même que la banque verse des dividendes à ses actionnaires et des revenus variables à ses salariés. Le montant des intérêts attachés à ce type de Coco Bonds est donc variable. Le risque porte donc sur la fréquence et le montant de la rémunération de ce type d'obligation.

Risque d'inversion de la structure de capital (capital Structure inversion risk) :

Contrairement à la hiérarchie classique de capital, les investisseurs en Coco Bonds peuvent, dans certaines circonstances, subir une perte en capital avant les détenteurs d'actions. C'est le cas, notamment, guand le seuil de conversion est élevé.

• Risque de valorisation/rendement (yield/valuation risk) :

Le rendement souvent attractif des Coco Bonds peut être considéré comme une prime de complexité. L'investisseur doit tenir compte des risques sous-jacents des Coco Bonds.

• Risque potentiel (unknown risk) :

Les Coco Bonds sont des instruments récents dont on ignore le comportement en période de stress.

Risque de change :

Le compartiment pourra être exposé aux émetteurs libellés dans des devises autres que la devise de référence du compartiment (l'euro). Le portefeuille sera couvert contre le risque de change. Le risque de change résiduel sera inférieur à 3%.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité, composés de la liste des Grands Risques ESG, la politique énergie fossile et la politique des armes controversées sont pris en compte dans les décisions de gestion de la manière suivante :

- _Liste des Grands risques ESG : elle est composée des sociétés pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, de la marque et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou une dégradation significative des agences de notation. Les titres composant cette liste sont exclus du compartiment.
- . Politique énergie fossile : l'objectif de cette politique est de diminuer l'exposition du fonds aux risques climatiques, que ce soit aux risques physiques ou aux risques de transition. Afin de limiter ces risques, une liste d'exclusion de valeurs est définie, selon les critères détaillés dans la politique générale de Groupama AM, disponible sur le site internet www.groupama-am.com. Ces valeurs sont exclues du compartiment.
- . Politique d'exclusion armes controversées : Elle concerne les entreprises impliquées dans la production, la commercialisation ou la distribution d'armes controversées. Ces valeurs ne peuvent être investies.

Garantie ou protection :

Néant.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le compartiment est ouvert à tous souscripteurs pour les actions NC et ND.

Actions IC, ID et F: réservées aux investisseurs institutionnels.

Actions M : réservées aux investisseurs institutionnels hors OPC ou mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales.

Actions GD et GC : réservées aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles.

Actions OS: réservées aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Opale.

Actions OA: réservées aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Oxygène

Actions R : réservées aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la règlementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients.

Actions E : Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de retraite entreprise prévoyant la prise en charge de tout ou partie des Frais de gestion des supports de placement par l'entreprise

Actions E1: Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises

Action E2 : Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises mis en place par des entreprises ou groupements d'entreprises sélectionnés par le Commercialisateur

Actions IC : montant minimum de souscription initiale : 1 000ème de part Actions ID : montant minimum de souscription initiale : 1 000ème de part Actions F : montant minimum de souscription initiale : 15.000.000 €

Actions M, OA et OS: montant minimum de souscription initiale: 1 000ème de part

Actions NC : montant minimum de souscription initiale : 500 €. Actions ND : montant minimum de souscription initiale : 500 €.

Actions GD et GC : montant minimum de souscription initiale : 300 000 € Actions R : montant minimum de souscription initiale : 1 000ème de part.

Actions E : montant minimum de souscription initiale : 0.01 €
Actions E1 : montant minimum de souscription initiale : 0.01 €
Actions E2 : montant minimum de souscription initiale : 0.01 €

Le compartiment G FUND CREDIT EURO ISR s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion active d'un portefeuille obligataire moyen/long terme investi essentiellement sur des émetteurs privés (Investment Grade) de la zone euro et qui ont accepté un risque de perte en capital et qui souhaitent donner/apporter une dimension développement durable à leur investissement par un financement responsable de l'économie.

La durée de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

Proportion d'investissement dans le compartiment : tout investissement en obligations peut être soumis aux fluctuations des taux d'intérêt, d'autre part les obligations de type émetteurs privés comportent un risque de défaut. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le compartiment G FUND CREDIT EURO ISR doit dépendre de la situation personnelle de l'investisseur. Pour déterminer ce montant, l'investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à 3 ans et du niveau de risque accepté.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Diversification des placements : diversifier son portefeuille en actifs distincts (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité spécifiques et sur des zones géographiques différentes permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Actions IC: Capitalisation

Actions ID : Distribution. Faculté de verser des acomptes sur dividendes. Possibilité de report total ou partiel des résultats.

Actions F : Capitalisation et ou distribution. Faculté de verser des acomptes sur dividendes. Possibilité de report total ou partiel des résultats.

Actions M : Capitalisation Actions NC : Capitalisation

Actions ND : Distribution. Faculté de verser des acomptes sur dividendes. Possibilité de report total ou partiel des résultats

Actions GD : Distribution : Faculté de verser des acomptes sur dividendes. Possibilité de report total ou partiel des résultats

Actions GC : Capitalisation
Actions OA et OS : Capitalisation

Actions R : Capitalisation Actions E : Capitalisation Actions E1 : Capitalisation Actions E2 : Capitalisation

Prospectus/ date de publication : 22/12/2023

Caractéristiques des catégories d'actions :

Valeur liquidative d'origine des parts :

- Actions IC: 14 424,24 euros

- Actions ID: 10 000 euros

- Actions F : 12 440,12 euros

- Actions M : 158,15 euros

- Actions NC: 689,69 euros

- Actions ND: 500 euros

Actions GD: 11 267,32 euros

- Actions GC: 14 313,19 euros

- Actions OS: 10 000 euros

- Actions OA: 10 000 euros

- Actions R: 500 euros

- Actions E: 10 000 euros

- Actions E: 100 euros

- Actions E1: 100 euros

- Actions E2: 100 euros

Devise de libellé des actions : Euro.

Modalités de souscription et de rachat :

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

| J | J | J jour d'établissement de la VL | J+1 ouvré | J+2 ouvrés | J+2 ouvrés |
|--|--|--|--------------------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| Centralisation avant 11h45 des ordres de souscription (1) | Centralisation avant 11h45 des ordres de rachat (1) | Exécution de l'ordre au plus tard en J | Publication de la valeur liquidative | Règlement des souscriptions | Règlement des rachats |

⁽¹⁾ Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées tous les jours ouvrés jusqu'à 11 heures 45 :

- auprès de CACEIS Bank au titre de la clientèle dont il assure la tenue de compte conservation, pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré,
- auprès de Groupama Epargne Salariale, teneur de compte, pour les souscripteurs bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale,
- et auprès de Groupama Asset Management pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur.

Elles sont effectuées à valeur liquidative inconnue avec règlement à J+2 Euronext Paris.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique audits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank. En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnée ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank.

GROUPAMA FUND GENERATIONS

Le compartiment valorise chaque jour de bourse, excepté les jours fériés légaux. Le calendrier de référence est celui de la bourse de Paris.

Lieu de communication de la valeur liquidative : sur le site internet www.groupama-am.com.

Les souscriptions peuvent s'effectuer en montant ou en millième d'action.

Les rachats peuvent s'effectuer en montant ou en millième d'action.

Le rachat total des actions s'effectue en quantité uniquement.

Montant minimum de la souscription initiale :

Actions IC : 1 000^{ème} d'action
 Actions ID : 1 000^{ème} d'action

- Actions F : 15.000.000 €

- Actions M, OS et OA: 1 000ème d'action

Actions NC : 500 €
 Actions ND : 500 €

Actions GD et GC : 300 000 €
 Actions R : 1 000ème d'action

Actions E : 0.01 €
 Actions E1 : 0.01 €
 Actions E2 : 0.01 €

Mécanisme de « swing pricing » :

Groupama Asset Management a choisi de mettre en place un mécanisme de swing pricing.

Le swing pricing est un mécanisme visant à réduire pour les porteurs détenant les coûts de réaménagement de portefeuille liés aux souscriptions ou aux rachats, en affectant tout ou partie de ces coûts aux porteurs entrant et/ou sortant. Son utilisation n'exonère pas la Société de Gestion de ses obligations en termes de meilleure exécution, de gestion de la liquidité, d'éligibilité des actifs et de valorisation des OPC. Hormis certains coûts administratifs mineurs pouvant être engendrés par la mise en place du dispositif, l'utilisation du swing pricing ne génère pas de coûts supplémentaires pour l'OPC : ce mécanisme se traduit uniquement par une répartition des coûts différente entre les porteurs.

La méthode du swing pricing permet d'ajuster la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions du compartiment à l'aide d'un swing factor. Ce swing factor représente une estimation des écarts entre offre et demande d'actifs dans lesquels le Compartiment investit ainsi qu'éventuellement une estimation des différents coûts d'opérations, taxes et dépenses y afférentes contractés par le Compartiment lors de l'achat et/ou de la vente des actifs sous-jacents. Le seuil de déclenchement ainsi que l'amplitude du swing de la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions du compartiment sont propres au compartiment et révisés par un comité « swing Price » trimestriel. Ce comité a la possibilité de modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers, les paramètres du mécanisme du swing pricing.

Le Conseil d'Administration de la SICAV détermine s'il convient d'adopter un swing partiel ou un swing complet. Dans le cas d'un swing partiel, la valeur liquidative de chaque catégorie d'action du compartiment sera revue à la hausse ou à la baisse lorsque les souscriptions ou rachats nets excèdent un certain seuil tel que déterminé par le Conseil d'Administration pour chaque Compartiment (le « seuil de swing »). Dans le cas d'un swing complet, aucun seuil de swing ne sera appliqué. Le swing factor aura les effets suivants sur les souscriptions et rachats :

1) Lorsque, pour un Jour d'Evaluation donné, un Compartiment se trouve dans une situation de souscriptions nettes (i.e. en termes de valeur, les souscriptions sont supérieures aux rachats) (au-

dessus du seuil de swing, le cas échéant), la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions du compartiment sera revue à la hausse à l'aide du « swing factor » ; et

2) Lorsque, pour un Jour d'Evaluation donné, un Compartiment se trouve dans une situation de rachats nets (i.e. en termes de valeur, les rachats sont supérieurs aux souscriptions) (au-dessus du seuil de swing, le cas échéant), la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions du compartiment sera revue à la baisse à l'aide du swing factor.

Lors de l'application de la méthode du swing pricing, la volatilité de la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est susceptible de ne pas refléter la véritable performance du portefeuille (et ainsi, le cas échéant, de s'écarter de l'indice de référence du Compartiment).

Dispositif de plafonnement des rachats ou « gates » :

La SICAV pourra mettre en œuvre le dispositif dit de « gates » permettant d'étaler les demandes de rachats des porteurs du compartiment sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective. Ce dispositif exceptionnel ne sera mis en oeuvre qu'en cas de survenance concomitante d'une crise subite et imprévisible de la liquidité sur les marchés financiers et de rachats importants au passif du fonds

Description de la méthode employée :

Il est rappelé aux porteurs du compartiment que le seuil de déclenchement des g*ates* correspond au rapport entre :

- la différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre d'action du compartiment dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre d'actions du compartiment dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions; et
- l'actif net ou le nombre total des actions du compartiment.

Le compartiment disposant de plusieurs catégories d'action, le seuil de déclenchement de la procédure sera le même pour toutes les catégories de parts du compartiment.

Le seuil au-delà duquel les *gates* seront déclenchées se justifie au regard de la périodicité de calcul de la valeur liquidative du compartiment, de son orientation de gestion et de la liquidité des actifs qu'il détient. Ce dernier est fixé à 5% de l'actif net du compartiment et s'applique sur les rachats centralisés pour l'ensemble de l'actif du compartiment et non de façon spécifique selon les catégories de parts du compartiment.

Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement des *gates*, la SICAV peut toutefois décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du plafonnement prévu, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

La durée maximale d'application des gates est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois.

Modalités d'information des porteurs :

En cas d'activation du dispositif de *gates*, l'ensemble des porteurs du compartiment sera informé par tout moyen, à travers le site internet de Groupama Asset Management, <u>www.groupama-am.com</u>.

S'agissant des porteurs du compartiment dont les ordres n'auraient pas été exécutés, ces derniers seront informés, de manière particulière, dans les plus brefs délais.

Traitement des ordres non exécutés :

Les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs du compartiment ayant demandé un rachat depuis la dernière date de centralisation. S'agissant des ordres non exécutés, ces derniers seront automatiquement reportés sur la valeur liquidative suivante et ne seront pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat passés pour exécution sur la valeur liquidative suivante. En tout état de

cause, les ordres de rachat non exécutés et automatiquement reportés ne pourront faire l'objet d'une révocation de l'action des porteurs du compartiment.

A titre d'exemple, si les demandes totales de rachat des actions du compartiment sont de 10% alors que le seuil de déclenchement est fixé à 5% de l'actif net, la SICAV peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 7,5% de l'actif net (et donc exécuter 75% des demandes de rachats au lieu de 50% si elle appliquait strictement le plafonnement à 5%).

Cas d'exonération :

Dans le cas d'un aller/retour fiscal, à savoir, une demande de rachat de parts concomitante et liée à une demande de souscription sur la même date de VL, le même code Isin, un même nombre de parts, un même intermédiaire et sur un même compte, le rachat ne fera pas partie du mécanisme de calcul de la gate et sera donc par conséquent honoré tel quel.

Frais et commissions :

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au compartiment servent à compenser les frais supportés par le compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

| Catégorie d'actions | Assiette | Commission de souscription non acquise au compartiment | Commission de souscription acquise au compartiment | Commission de rachat non acquise au compartiment | Commission de rachat acquise au compartiment |
|------------------------|--|--|--|--|--|
| Action E | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 4% TTC | Néant | Néant | Néant |
| Action E1 | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 4% TTC | Néant | Néant | Néant |
| Action E2 | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 4% TTC | Néant | Néant | Néant |
| Action IC | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 3% TTC | Néant | Néant | Néant |
| Action ID | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 3% TTC | Néant | Néant | Néant |
| Action F | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 3% TTC* | Néant | Néant | Néant |
| Action GC | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : | Néant | Néant | Néant |

| Action GD | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 4% TTC | Néant | Néant | Néant |
|-----------|--|------------------------|-------|-------|-------|
| Action M | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 3% TTC* | Néant | Néant | Néant |
| Action NC | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 3% TTC | Néant | Néant | Néant |
| Action ND | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 3% TTC | Néant | Néant | Néant |
| Action OS | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 4% TTC | Néant | Néant | Néant |
| Action OA | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 4% TTC | Néant | Néant | Nént |
| Action R | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 3% TTC* | Néant | Néant | Néant |

^{*}A ces frais s'ajoutent en Italie, les frais de banque correspondante pour un montant de 50 euros par opération.

- Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au compartiment;
- o des commissions de mouvement facturées au compartiment ;

Pour les frais courants effectivement facturés au compartiment, se reporter au Document d'Information Clés (DIC):

Actions IC et ID:

| Frais facturés au compartiment | Assiette | Taux barème |
|---|--|--------------------------|
| Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC | Taux maximum : 0,80% TTC |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | Non significatif:* |

| Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité |
|--|---------------------------------------|--|
| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument*** |
| Commission de surperformance | Actif net | Néant |

Actions F:

| Frais facturés au compartiment | Assiette | Taux barème |
|---|--|--|
| Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC | Taux maximum : 0,60% TTC |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | Non significatif :* |
| Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité |
| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument*** |
| Commission de surperformance | Actif net | Néant |

^{*} Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20% * * suivant le taux de TVA en vigueur

Actions M:

| | Assiette | Taux barème |
|---|--|-----------------------------|
| Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC | Taux maximum : 0,80% TTC |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | Non significatif :* |

^{*} Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%
 * * suivant le taux de TVA en vigueur
 *** se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

^{***} se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

| Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité |
|--|------------------------------------|--|
| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument*** |
| Commission de surperformance | Actif net | Néant |

^{*} Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20% * * suivant le taux de TVA en vigueur

Actions NC et ND:

| Frais facturés au compartiment | Assiette | Taux barème |
|---|--|--|
| Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC | Taux maximum : 1,20% TTC |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | Non significatif :* |
| Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité |
| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument*** |
| Commission de surperformance | Actif net | Néant |

^{*} Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

Actions GD et GC:

| Frais facturés au compartiment | Assiette | Taux barème |
|---|-----------|-----------------------------|
| Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net | Taux maximum : 0,70% TTC |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | Non significatif :* |

^{***} se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

^{* *} suivant le taux de TVA en vigueur

^{***} se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

| Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité |
|--|------------------------------------|--|
| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument*** |
| Commission de surperformance | Actif net | Néant |

Actions OS:

| Frais facturés au compartiment | Assiette | Taux barème |
|---|------------------------------------|--|
| Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net | Taux maximum : 0,10% TTC |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | Non significatif :* |
| Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité |
| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument*** |
| Commission de surperformance | Actif net | Néant |

^{*} Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20% * * suivant le taux de TVA en vigueur

Actions OA:

| Frais facturés au compartiment | Assiette | Taux barème |
|---|------------------------------------|--|
| Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net | Taux maximum : 0,10% TTC |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | Non significatif :* |
| Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité |

^{*} Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%
* * suivant le taux de TVA en vigueur
*** se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

^{***} se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument*** |
|--|------------------------------------|---|
| Commission de surperformance | Actif net | 10 % au-delà de l'indice de référence Bloomberg Capital Euro Aggregate Credit Corporate Clôture |

^{*} Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20% * * suivant le taux de TVA en vigueur

Actions R:

| Frais facturés au compartiment | Assiette | Taux barème |
|---|--|--|
| Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC | Taux maximum : 0,90% TTC |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | Non significatif :* |
| Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité |
| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument*** |
| Commission de surperformance | Actif net | Néant |

^{*} Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

Actions E:

| Frais facturés au compartiment | Assiette | Taux barème |
|---|--|--|
| Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC | Taux maximum : 1,20% TTC A la charge de l'entreprise |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | Non significatif : * |
| Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité |
| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument*** |
| Commission de surperformance | Actif net | Néant |

^{***} se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

^{* *} suivant le taux de TVA en vigueur

^{***} se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Actions E1:

| Frais facturés au compartiment | Assiette | Taux barème |
|---|--|--|
| Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC | Taux maximum : 1,20% TTC |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | Non significatif : * |
| Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité |
| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument*** |
| Commission de surperformance | Actif net | Néant |

^{*} Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

Actions E2:

| Frais facturés au compartiment | Assiette | Taux barème |
|---|---|--|
| Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC | Taux maximum : 0,90% TTC |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | Non significatif : * |
| Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité |
| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument*** |
| Commission de surperformance | Actif net | Néant |

^{*} Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

^{*} Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

^{* *} suivant le taux de TVA en vigueur

^{***} se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

^{**} suivant le taux de TVA en vigueur *** se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

^{* *} suivant le taux de TVA en vigueur

^{***} se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

• Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion

| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion Par type d'instrument | Assiette | Taux maximum barème |
|--|------------------------------------|------------------------|
| Actions et assimilés | Prélèvement sur chaque transaction | 0,10% TTC |
| Obligations convertibles | Prélèvement sur chaque transaction | 0,05% TTC |
| Obligations d'entreprise | Prélèvement sur chaque transaction | 0,05% TTC |
| Obligations d'Etat | Prélèvement sur chaque transaction | 0,03% TTC |
| Change dont de gré à gré (OTC) | Prélèvement sur chaque transaction | 0,005% TTC |
| Swaps de taux d'intérêt (IRS) | Prélèvement sur chaque transaction | 0,02% TTC |
| Credit default swaps (CDS) et Asset Back Security (ABS) | Prélèvement sur chaque transaction | 0,03% TTC |
| Dérivés Listés (par lot) | Prélèvement sur chaque transaction | 2€ |

Principes applicables aux commissions de surperformance :

Principe général :

La commission de surperformance est provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative et est perçue lors de l'établissement de la dernière valeur liquidative de chaque exercice comptable.

La méthode de calcul employée est celle dite de la « variation quotidienne » visant à ajuster à chaque valeur liquidative le solde d'un compte de provisions en fonction de la performance du compartiment par rapport au Bloomberg Capital Euro Aggregate Credit Corporate Clôture, depuis la valeur liquidative précédente.

A chaque valorisation du compartiment, un actif de référence est déterminé. Il représente l'actif du compartiment retraité des montants de souscriptions/rachats et valorisé selon la performance de l'indicateur de référence depuis la dernière valorisation.

Si, depuis la dernière valeur liquidative, l'actif valorisé du compartiment, actif évalué net de tout frais, est supérieur à celui de l'actif de référence, un montant correspondant à 10% de la différence est ajouté au solde du compte de provisions pour frais de surperformance. A l'inverse, dans le cas d'une sous performance entre deux valeurs liquidatives, une reprise sur provision est effectuée à hauteur de 10% de l'écart entre l'actif valorisé et l'actif de référence. Le compte de provisions ne pouvant être négatif, les reprises sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. Un solde théorique négatif est néanmoins mémorisé afin de ne provisionner de futures commissions variables qu'une fois l'ensemble de la sous performance constatée effectivement rattrapée.

Lors de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre de parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Dans l'hypothèse, où aucune commission de surperformance ne serait provisionnée en fin de période de référence, cas d'une sous-performance par rapport à l'indicateur de référence, cette dernière sera étendue à l'exercice suivant en poursuivant les calculs de provisionnement en cours. Ainsi, ne pourront être provisionnées des commissions de surperformance sur le nouvel exercice qu'à la condition que les sousperformances passées soient intégralement effacées.

Au bout de 5 années sans prélèvement de commissions de surperformance (sous performance globale sur 5 ans), le mécanisme de calcul prévoit de ne plus prendre en compte les sous-performances noncompensées antérieures à cinq ans comme l'illustre le second tableau ci-dessous.

Le calcul des commissions de surperformance ayant comme unique critère une performance relative positive du compartiment par rapport à l'indicateur de référence, il est possible qu'une commission soit versée y compris en cas de performance absolue négative.

Illustration 1 : fonctionnement général

•

| | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|---|--|---|--|---|---|
| Performance des actions Du compartiment | 10% | 5% | -7% | 6% | 3% |
| Performance de l'indicateur de référence | 5% | 4% | -3% | 4% | 0% |
| Sur / sous performance | 5% | 1% | -4% | 2% | 3% |
| Performance cumulée du Fonds sur la période d'observation | 10% | 5% | -7% | -1% | 2% |
| Performance cumulée de l'indicateur de référence sur la période d'observation | 5% | 4% | -3% | 1% | 1% |
| Sur / sous performance cumulée sur la période d'observation | 5% | 1% | -4% | -2% | 1% |
| Prélèvement d'une commission ? | Oui | Oui | Non car le compartiment a sous-performé l'indicateur de référence | Non car le compartiment est en sous- performance sur l'ensemble de la période d'observation en cours, commencé en année 3 | Oui |
| Début d'une nouvelle période d'observation ? | Oui, une nouvelle période d'observation débute en année 2 | Oui, une nouvelle période d'observation débute en année 3 | Non, la période d'observation est prolongée pour s'étendre sur les années 3 et 4 | Non, la période d'observation est prolongée pour s'étendre sur les années 3, 4 et 5 | Oui, une nouvelle période d'observation débute en année 6 |

•

• Illustration 2 : traitement des performances non-compensées au-delà de 5 ans

| | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 |
|---|-------------|-----------------|-----------------------|------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|
| Performance des parts du compartiment | 0% | 5% | 3% | 6% | 1% | 5% |
| Performance de l'indice de référence | 10% | 2% | 6% | 0% | 1% | 1% |
| A : Sur/sous performance année en cours | -10% | 3% | -3% | 6% | 0% | 4% |
| B1: Report de sous-performance non compensée Année 1 | N/A | -10% | -7% | -7% | -1% | Hors périmètre |
| B2 : Report de sous- performance non compensée Année 2 | N/A | N/A | 0% | 0% | 0% | 0% |
| B3 : Report de sous- performance non compensée Année 3 | N/A | N/A | N/A | -3% | -3% | -3% |
| B4 : Report de sous- performance non compensée Année 4 | N/A | N/A | N/A | N/A | 0% | 0% |
| B5 : Report de sous- performance non compensée Année 5 | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | 0% |
| Sur / sous performance période d'observation | -10% (A) | -7% (A + B1) | -10% (A + B1 + B2) | -4% (A + B1 + B2 + B3) | -4% (A + B1 + B2 + B3 + B4) | 1% (A + B2 + B3 + B4 + B5) |
| Prélèvement d'une commission ? | Non | Non | Non | Non | Non | Oui |

• Le détail de la méthode de calcul des frais de gestion variables est disponible auprès de Groupama Asset Management.

La totalité des revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres revient au compartiment.

Les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du compartiment pourront s'ajouter aux frais affichés ci-dessus.

La contribution à l'AMF sera également prise en charge par le compartiment.

Les indemnités, coûts et frais de ces opérations sont facturés par le dépositaire et payés par le e compartiment. Groupama Asset Management ne perçoit aucune commission en nature de la part des intermédiaires.

Description de la procédure de choix des intermédiaires :

Les gérants disposent d'une liste de "brokers" autorisés. Un « comité brokers » semestriel remet en perspective les appréciations émises par les gérants et toute la chaîne de valeur ajoutée (analystes, middle office...), et propose éventuellement l'inclusion motivée de nouveaux intermédiaires, et l'exclusion de certains.

Chacun note en fonction de son domaine d'expertise un ou plusieurs des critères suivants :

- Qualité des prix d'exécution des ordres ;
- Liquidité offerte ;
- Pérennité de l'intermédiaire ;
- Qualité du dépouillement

3.2.4. COMPARTIMENT G FUND HEALTH AND WELLNESS

Code ISIN des catégories d'actions

| Action G | FR001400C1V5 |
|-----------|--------------|
| Action M | FR001400C1U7 |
| Action N | FR001400C1T9 |
| Action OA | FR001400C1S1 |
| Action OS | FR001400JWD8 |
| Action R | FR001400C1R3 |

Classification SFDR

Ce compartiment est un produit financier qui a un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Investissement en OPC: jusqu'à 10% de l'actif net.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance, nette de frais, supérieure à celle de l'indicateur de référence le MSCI World Health Care clôture € (dividendes nets réinvestis).

Cet objectif de gestion poursuit un objectif de durabilité de par la sélection des titres en portefeuille qui est réalisée via un processus de filtrage fondé sur les ODD 3 et 9 ainsi que la prise en compte des critères Environnementaux. Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice MSCI World Health Care clôture € (dividendes nets réinvestis).

L'indice MSCI World Health Care €, publié par Morgan Stanley Capital International est représentatif des actions du secteur des soins de santé dans les pays à marchés développés.

Cet indicateur ne constitue qu'une référence. Aucun mécanisme visant à maintenir quelque niveau de corrélation avec ce dernier n'est déployé au sein de la gestion mise en œuvre. Néanmoins, le profil comportemental du portefeuille et celui de l'indice pourront être comparables dans certaines configurations de marché.

L'administrateur MSCI Limited de l'indice MSCI World Health Care a jusqu'au 31 décembre 2025 pour demander un agrément pour le registre d'administrateurs et d'indices tenu par l'ESMA conformément à l'article 36 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016. A la date de publication du présent prospectus, l'administrateur n'a pas encore obtenu un agrément et n'est donc pas encore inscrit au registre de l'ESMA.

L'Administrateur met sur son site internet https://www.msci.com/indexes des informations à disposition du public concernant ses indices.

Groupama Asset Management dispose d'un plan d'action interne qui sera mis en œuvre en cas de modification substantielle ou de cessation de l'Indice. »

Stratégie d'investissement

Description des stratégies utilisées

• Stratégies particulières du compartiment :

L'univers d'investissement du compartiment est constitué des entreprises cotées des pays développés contribuant positivement aux Objectifs de Développement Durable 3 ou 9. Le compartiment peut cependant investir sur la zone émergente jusqu'à 10% maximum de l'actif net.

Le compartiment peut être exposé au risque de change jusqu'à 100% de son actif net.

• Stratégie de constitution du portefeuille :

La stratégie d'investissement du compartiment consiste à sélectionner au sein de l'univers des actions globales, toutes capitalisations les entreprises en croissance opérant dans le secteur de la santé et/ou contribuant positivement à la santé (humaine ou animale), à l'innovation, à la prévention, à l'allongement de la vie en bonne santé et au bien-être tout au long de la vie.

Cet objectif d'investissement s'inscrit dans le contexte mondial des enjeux du développement durable et la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) tels qu'adoptés par l'ONU : Les ODD définissent 17 priorités pour un développement socialement équitable, à horizon 2030.

La stratégie d'investissement du compartiment s'illustre notamment par la sélection de titres contribuant positivement à au moins un des 2 ODD suivants :

- ODD n°3 (santé et bien-être) : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ; et/ou
- ODD n°9 (innovation) : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

Prise en compte de critères ESG:

Le gérant vise des modèles économiques jugés créateurs de valeur économique et sociétale. La gestion du compartiment suit une approche de conviction fondée sur la sélection de titres visant à accompagner le développement des entreprises sur le long terme. Elle repose sur un processus d'investissement strict et structuré qui vise à identifier les sociétés capables de faire progresser leur chiffre d'affaires, leur résultat opérationnel et leur génération de cash-flow. Le gérant porte une attention particulière à leur positionnement sur des marchés en croissance, et à leur stratégie de développement en termes de produits, de clientèles et de géographie.

En identifiant les tendances de long terme et les stratégies pertinentes, le gérant vise à détecter les émetteurs potentiellement créateurs de valeur à long terme. Cette approche n'est pas influencée par la volatilité à court terme et de ce fait, elle permet de garder les titres en portefeuille indépendamment des pics de volatilité pouvant être observés.

L'environnement, le Social et la Gouvernance sont les trois piliers d'analyse extra-financière utilisés pour évaluer une entreprise.

Les critères environnementaux analysent le positionnement et la capacité d'adaptation des entreprises face à la transition énergétique et écologique ainsi que les impacts des activités des entreprises en matière de protection de la biodiversité, de gestion des déchets, des pollutions, de gestion et qualité de l'eau et de consommation des matières premières.

Les critères sociaux/sociétaux regroupent d'une part l'analyse du capital humain de l'entreprise (gestion des compétences, formations, culture d'entreprise, climat de travail...) et d'autre part l'analyse de son impact sociétal (relations extérieures clients, fournisseurs, communautés...).

Les critères de gouvernance portent sur la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée, et notamment les relations qu'elle entretient avec ses actionnaires, son conseil d'administration et sa direction ainsi que le degré d'intégration des enjeux de développement durable dans la stratégie et la communication externe. L'analyse de la gouvernance permet de vérifier que les pouvoirs de contrôle sont efficaces pour s'assurer de la bonne exécution de la stratégie par les dirigeants, et si ceux-ci œuvrent dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires et des parties prenantes de l'entreprise.

Les critères ESG sont pris en compte dans le processus de gestion du portefeuille en respectant les exigences suivantes :

- 1. Exclusion des valeurs appartenant au Quintile 5 de l'univers d'investissement :
 - Les sociétés éligibles, composées d'entreprises mondiales répondant à la thématique définie par les ODD 3 et 9 sont définies par une hiérarchisation selon notre méthodologie interne de notation ESG. L'ensemble des données recueillies est divisé en cinq quintiles, chaque quintile représentant 20% de l'univers d'investissement, en nombre de valeurs. Les valeurs notées Quintile 1 représentent les meilleures notes ESG au sein de l'univers d'investissement, tandis que les valeurs notées Quintile 5 représentent les plus mauvaises notes (approche « Best-in-universe »).
 - Le gérant exclut de son univers d'investissement les 20% des valeurs les moins bien notées (Quintile 5).
- 2. Exclusion des valeurs appartenant à la liste des « Grands Risques ESG :
 - Groupama AM suit une liste de valeurs identifiées comme étant particulièrement porteuses de risques ESG (liste des « Grands Risques ESG »). Ce sont les sociétés pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, de la marque et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou une dégradation significative des agences de notation.
- 3. Application des politiques sectorielles de Groupama AM concernant les armes controversées et les énergies fossiles. Les valeurs impliquées dans les armes controversées et le secteur du charbon font l'objet d'une exclusion selon les critères énoncés dans notre politique. Les valeurs impliquées dans la production d'énergie fossile non conventionnelle ne sont pas réinvestissables selon les critères énoncés dans notre politique.
- 4. Un taux de couverture et de suivi ESG portant au minimum sur 90% de l'actif net du compartiment, excluant les OPC et les liquidités.
- Limites méthodologiques :
 - L'approche ESG développée par Groupama Asset Management repose sur une analyse quantitative et qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance des valeurs dans lesquelles elle est investie. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible. En effet, les données ESG ne sont pas encore standardisées, et notre analyse se fonde in fine sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes, dont certaines peuvent encore être parcellaires et hétérogènes. Pour pallier cette limite, Groupama Asset Management concentre son analyse sur les points les plus matériels des secteurs et des entreprises analysés. Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Groupama Asset Management disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

L'approche ESG mise en œuvre dans le processus présentée plus en détail dans l'annexe ESG du prospectus.

Prise en compte de la Taxonomie Européenne :

Le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (la « Taxonomie Européenne » ou le « Règlement Taxonomie ») a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Elle identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- l'atténuation du changement climatique,
- · l'adaptation au changement climatique,
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
- la transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- la prévention et la réduction de la pollution, et
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe consistant « ne pas causer de préjudice important » ou « Do No Significant Harm » en anglais, défini ciaprès comme le principe de « DNSH »). Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie Européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Au regard des données émetteurs disponibles actuellement, le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

Les investissements sous-jacents à la portion restant de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

• Style de gestion adopté :

Le compartiment adopte un style de gestion active afin d'obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI World Health Care clôture € (dividendes nets réinvestis).

Actifs, hors dérivés intégrés

Marchés Actions :

Dans le cadre de la gestion du portefeuille, les actions des pays développés constituent l'univers d'investissement privilégié. Les actions des pays émergents sont limitées à 10% de l'actif net.

L'exposition minimale au risque actions est de 60% de l'actif net.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. A l'image des valeurs présentes dans l'indicateur de référence, le gérant ne s'intéresse pas seulement aux principales capitalisations même si ces grandes capitalisations (dont la capitalisation est supérieure à 10 milliards d'euros) demeurent largement majoritaires dans le portefeuille, mais également aux sociétés de taille intermédiaire (dont la capitalisation se situe entre 1 milliard et 10 milliards d'euros) ou de petite capitalisation (dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'euros). Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux petites et moyennes capitalisations n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

- Détention de parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :
 Le compartiment peut détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions :
 - d'OPCVM de droit français ou étranger
 - ou de FIA de droit français ou européen.

Les OPC monétaires seront utilisés dans le but d'optimiser la gestion de la trésorerie du compartiment.

Les OPC pourront être ceux gérés directement ou indirectement par Groupama Asset Management.

Les OPC externes feront l'objet d'un examen attentif de leur processus de gestion, de leurs performances, de leur risque et de tout autre critère qualitatif et quantitatif permettant d'apprécier la qualité de gestion à court, moyen et long terme.

Les OPC de « type actions internationales » pourront être investis dans des pays hors OCDE (marchés émergents).

Des trackers (supports indiciels cotés) pourront être utilisés.

Instruments dérivés et titres intégrant des dérivés

L'utilisation des produits dérivés et des titres intégrant des dérivés est limitée mais permet cependant de servir la stratégie de gestion poursuivie tout en améliorant la performance. C'est dans cet esprit d'optimisation recherchée de la performance que les produits dérivés sont utilisés.

Ces opérations sur les marchés dérivés sont effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du compartiment.

Ces instruments permettent :

- de couvrir tout ou partie du risque de change du portefeuille ;
- d'intervenir rapidement sur les marchés pour un réglage d'exposition du compartiment aux marchés des actions.
- Nature des instruments utilisés

Le gérant peut intervenir sur les instruments dérivés et titres intégrant des dérivés décrits dans le tableau suivant :

| Risques sur lesquels le gérant désire intervenir | | re des mai | | Nature des intervention | | ns | |
|---|-------------|--------------|----------|-------------------------|------------|-----------|--------------|
| Actions | şş | | gré | ø, | _ | | ė |
| Taux | | Organisés | gré à gı | Couverture | Exposition | Arbitrage | Autre nature |
| Change X | égler | Orga | De gre | Couv | Expo | Arbit | vutre |
| Crédit | <u> </u> | | | | | | 1 |
| Inst | ruments dér | ivés utilisé | s | | | | |
| Futures | | | | | | | |
| - Actions | Х | Х | | Х | Х | | |
| - Taux | | | | | | | |
| - Devises | Х | Х | | Х | Х | | |
| Options | | | | | | | |
| - Actions | Х | Х | Х | Х | Х | | |
| - Taux | | | | | | | |
| - Change | Х | Х | Х | Х | Х | | |
| Swaps | | | | | | | |
| - Actions | | | Х | Х | Х | | |
| - Taux | | | | | | | |
| - Inflation | | | | | | | |
| - Change | | | Х | Х | | | |
| - Total Return Swap | | | | | | | |
| Change à terme | | | | | | | |
| - Change à terme | | | Х | Х | Х | | |
| Dérivés de crédit | | | | | | | |
| - Credit default swaps mono et multi entité(s) de référence | | | | | | | |
| - Indices | | | | | | | |
| - Options sur indices | | | | | | | |
| - Structuration sur multi-émetteurs (Tranches CDO, tranches d'ITRAXX, FTD, NTD) | | | | | | | |
| Titres in | tégrant des | dérivés u | ıtilisés | | | | |
| Warrants | | | | | | | |
| - Actions | Х | Х | | | Х | | |
| - Taux | | | | | | | |
| - Change | | | | | | | |
| - Crédit | | | | | | | |
| Bons de souscription | | | | | | | |
| - Actions | Х | Х | | Х | Х | | |
| - Taux | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | |
| - EMTN (structuré) | | | | | | | |
| - Obligation convertible | | | | | | | |
| - Obligation contingente convertible (Coco bonds) | | | | | | | |
| - Obligation <i>callable</i> ou <i>puttable</i> | | | | | | | |
| - Credit Link Notes (CLN) | | | | | | | |

Critères de sélection des contreparties :

Les contreparties sur instruments de gré à gré (instruments dérivés de gré à gré et techniques de gestion efficace de portefeuille) sont sélectionnées au sein d'une procédure spécifique en vigueur au sein de la société de gestion ; les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.

Dépôts:

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le terme est inférieur à 12 mois sont utilisés afin de rémunérer la trésorerie dans un maximum de 10% de l'actif net.

Emprunts d'espèces :

De manière exceptionnelle, dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, le gérant pourra effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net auprès du dépositaire.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le compartiment n'a pas vocation à faire des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Informations relatives aux garanties financières du compartiment

Dans le cadre des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, le compartiment peut recevoir à titre de collatéral des titres ou du collatéral espèces.

Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Les décotes appliquées au collatéral reçu prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées selon les dispositions réglementaires.

Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont fixés en fonction de la réglementation en vigueur.

Profil de risque

Risque de perte en capital :

Le risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué existe puisque le compartiment n'intègre aucune garantie en capital.

Risque actions:

Le principal risque auquel l'investisseur est exposé est le risque actions. En effet, la variation du cours des actions pourra avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du compartiment. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative sera amenée à baisser.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés :

L'utilisation des produits dérivés pourra tout aussi bien augmenter (par un accroissement de l'exposition) que diminuer (par une réduction de l'exposition) la volatilité du compartiment.

Risque de change :

Le risque de change, qui peut représenter jusqu'à 100% maximum du portefeuille, existe du fait que le compartiment peut intervenir dans des pays hors zone euro et que son actif net détient des titres ou OPC libellés dans une devise autre que l'euro. Le compartiment est exposé au risque de variation de toutes les devises.

Risque lié à l'intervention sur les marchés émergents :

Les mouvements de marchés, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.

Risque de contrepartie :

Le risque de contrepartie existe et est lié à la conclusion de contrats financiers à terme de gré à gré. Il mesure les risques encourus par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis de la contrepartie avec laquelle le contrat a été conclu. Il s'agit donc du risque de défaillance de la contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

Risque de liquidité :

Le risque de liquidité reste faible grâce à un choix rigoureux de titres liquides soigneusement sélectionnés au travers de notre process de gestion. La diversification du portefeuille et des garanties financières reçues en termes de signatures, la duration courte des titres, la répartition des maturités et un volant de liquidités calibré permettent d'assurer la liquidité du compartiment.

Risques de durabilité :

Les risques de durabilité, composés de la liste des Grands Risques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), la politique énergie fossile et la politique d'exclusion des armes controversées sont pris en compte dans les décisions de gestion de la manière suivante :

- Liste des Grands Risques ESG: elle est composée des sociétés pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, de la marque et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou une dégradation significative des agences de notation. Les titres composant cette liste sont exclus du compartiment.
- Politique énergie fossile: l'objectif de cette politique est de diminuer l'exposition du compartiment aux risques climatiques, que ce soit aux risques physiques ou aux risques de transition. Afin de limiter ces risques, une liste d'exclusion de valeurs est définie, selon les critères détaillés dans la politique générale de Groupama AM, disponible sur le site internet www.groupama-am.com. Ces valeurs sont exclues.
- Politique d'exclusion armes controversées : Elle concerne les entreprises impliquées dans la production, la commercialisation ou la distribution d'armes controversées. Ces valeurs ne peuvent être investies.

Les impacts consécutifs à l'apparition d'un risque de durabilité peuvent être nombreux et varier en fonction du risque spécifique, de la région et de la classe d'actifs. De manière générale, lorsqu'un risque de durabilité se produit pour un actif, il y aura un impact négatif sur l'actif ou une perte totale de sa valeur.

Politique de gestion du risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité de l'OPC est réalisée dans le cadre d'un dispositif d'analyse et de suivi reposant sur des outils et méthodologies internes mis en place au sein de Groupama Asset Management.

Ce dispositif s'articule autour de deux axes :

- un suivi du profil de liquidité du portefeuille basé sur l'appréciation de la liquidité des actifs au regard des conditions de marché courantes.
- un suivi de la capacité du fonds à faire face, dans des conditions de marchés courantes ou dégradées, à des scénarios de rachats significatifs.

Garantie ou protection

Néant.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

| Action G | Réservée aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles |
|-----------|--|
| Action M | Réservée aux investisseurs institutionnels hors OPC ou mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales |
| Action N | Ouverte à tous souscripteurs |
| Action OA | Réservée aux OPC et mandats gérés exclusivement par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Osygène |
| Action OS | Réservée aux OPC et mandats gérés exclusivement par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Opale |
| Action R | Réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la réglementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients |

Le compartiment G FUND HEALTH AND WELLNESS s'adresse aux investisseurs qui souhaitent dynamiser leur épargne par le biais du marché des actions internationales. L'investisseur souhaite posséder un profil offensif grâce à un investissement en actions.

La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Proportion d'investissement dans le compartiment : tout investissement en actions peut être soumis à des fluctuations importantes. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le compartiment G FUND HEALTH AND WELLNESS doit dépendre de la situation personnelle de l'investisseur. Pour déterminer ce montant l'investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à 5 ans et du niveau de risque accepté.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Un investisseur acceptant un risque modéré conservera une exposition globale aux actions inférieure à 30% de son portefeuille, un investisseur recherchant un compromis entre risque et performance acceptera une exposition globale aux actions proche de 50% et un investisseur recherchant une performance maximale assortie d'un risque exposera globalement son portefeuille aux actions jusqu'à 70% et davantage.

<u>Diversification des placements</u> : diversifier son portefeuille en actifs distincts (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité spécifiques et sur des zones géographiques différentes permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

| Action G | Capitalisation et/ou distribution. Faculté de verser des acomptes sur dividendes. Possibilité de report total ou partiel. |
|-----------|--|
| Action M | Capitalisation. |
| Action N | Capitalisation. |
| Action OA | Distribution. Faculté de verser des acomptes sur dividendes. Possibilité de report total ou partiel. |
| Action OS | Distribution. Faculté de verser des acomptes sur dividendes. Possibilité de report total ou partiel. |
| Action R | Capitalisation. |

Caractéristiques des actions

| | Valeur liquidative d'origine | Devise de libellé | Fractionnement |
|-----------|------------------------------|-------------------|--------------------|
| Action G | 1 000€ | Euro | Millièmes d'action |
| Action M | 1 000 € | Euro | Millièmes d'action |
| Action N | 100 € | Euro | Millièmes d'action |
| Action OA | 100€ | Euro | Millièmes d'action |
| Action OS | 100€ | Euro | Millièmes d'action |
| Action R | 100€ | Euro | Millièmes d'action |

Modalités de souscription et de rachat

| | Montant minimum de la souscription initiale | Souscriptions | Rachats (1) |
|-----------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Action G | 300 000 € | En montant ou en millièmes d'action | En montant ou en millièmes d'action |
| Action M | Millièmes d'action | En montant ou en millièmes d'action | En montant ou en millièmes d'action |
| Action N | Millièmes d'action | En montant ou en millièmes d'action | En montant ou en millièmes d'action |
| Action OA | Millièmes d'action | En montant ou en millièmes d'action | En montant ou en millièmes d'action |

| Action OS | Millièmes d'action | En montant ou en millièmes d'action | En montant ou en millièmes d'action |
|-----------|--------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Action R | Millièmes d'action | En montant ou en millièmes d'action | En montant ou en millièmes d'action |

⁽¹⁾ Le rachat total de parts ne sera possible qu'en quantité et non en montant.

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

| J | J | J : jour d'établissement de la VL | J+1 ouvré | J+2 ouvrés | J+2 ouvrés |
|--|--|--|---|-----------------------------|-----------------------|
| Centralisation avant 11h des ordres de souscription (2) | Centralisation avant 11h des ordres de rachat (2) | Exécution de l'ordre au plus tard en J | Publication de la valeur liquidative | Règlement des souscriptions | Règlement des rachats |

⁽²⁾ Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées par CACEIS Bank et réceptionnées tous les jours ouvrés jusqu'à 11 heures auprès de CACEIS Bank au titre de la clientèle dont il assure la tenue de compte conservation.

Elles sont effectuées à valeur liquidative inconnue avec règlement à J+2 Euronext Paris.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique audits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank. En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnée ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank.

Le compartiment valorise chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux français. Le calendrier de référence est celui de la bourse de Paris.

Lieu de communication de la valeur liquidative : sur le site internet www.groupama-am.com.

Mécanisme de « swing pricing » :

Groupama Asset Management a choisi de mettre en place un mécanisme de swing pricing.

Le swing pricing est un mécanisme visant à réduire pour les porteurs détenant les coûts de réaménagement de portefeuille liés aux souscriptions ou aux rachats, en affectant tout ou partie de ces coûts aux porteurs entrant et/ou sortant. Son utilisation n'exonère pas la Société de Gestion de ses obligations en termes de meilleure exécution, de gestion de la liquidité, d'éligibilité des actifs et de valorisation des OPC. Hormis certains coûts administratifs mineurs pouvant être engendrés par la mise en place du dispositif, l'utilisation du swing pricing ne génère pas de coûts supplémentaires pour l'OPC : ce mécanisme se traduit uniquement par une répartition des coûts différente entre les porteurs.

La méthode du swing pricing permet d'ajuster la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions du compartiment à l'aide d'un swing factor. Ce swing factor représente une estimation des écarts entre offre et demande d'actifs dans lesquels le Compartiment investit ainsi qu'éventuellement une estimation des différents coûts d'opérations, taxes et dépenses y afférentes contractés par le Compartiment lors de l'achat et/ou de la vente des actifs sous-jacents. Le seuil de déclenchement ainsi que l'amplitude du swing de la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions du compartiment sont propres au compartiment et révisés par un comité « swing Price » trimestriel. Ce comité a la possibilité de modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers, les paramètres du mécanisme du swing pricing.

Le Conseil d'Administration de la SICAV détermine s'il convient d'adopter un swing partiel ou un swing complet. Dans le cas d'un swing partiel, la valeur liquidative de chaque catégorie d'action du compartiment sera revue à la hausse ou à la baisse lorsque les souscriptions ou rachats nets excèdent un certain seuil tel que déterminé par le Conseil d'Administration pour chaque Compartiment (le « seuil de swing »). Dans le cas d'un swing complet, aucun seuil de swing ne sera appliqué. Le swing factor aura les effets suivants sur les souscriptions et rachats :

- 3) Lorsque, pour un Jour d'Evaluation donné, un Compartiment se trouve dans une situation de souscriptions nettes (i.e. en termes de valeur, les souscriptions sont supérieures aux rachats) (audessus du seuil de swing, le cas échéant), la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions du compartiment sera revue à la hausse à l'aide du « swing factor » ; et
- 4) Lorsque, pour un Jour d'Evaluation donné, un Compartiment se trouve dans une situation de rachats nets (i.e. en termes de valeur, les rachats sont supérieurs aux souscriptions) (au-dessus du seuil de swing, le cas échéant), la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions du compartiment sera revue à la baisse à l'aide du swing factor.

Lors de l'application de la méthode du swing pricing, la volatilité de la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est susceptible de ne pas refléter la véritable performance du portefeuille (et ainsi, le cas échéant, de s'écarter de l'indice de référence du Compartiment).

Dispositif de plafonnement des rachats ou « gates » :

La SICAV pourra mettre en œuvre le dispositif dit de « gates » permettant d'étaler les demandes de rachats des porteurs du compartiment sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective. Ce dispositif exceptionnel ne sera mis en oeuvre qu'en cas de survenance concomitante d'une crise subite et imprévisible de la liquidité sur les marchés financiers et de rachats importants au passif du fonds

Description de la méthode employée :

Il est rappelé aux porteurs du compartiment que le seuil de déclenchement des gates correspond au rapport entre :

- la différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre d'action du compartiment dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre d'actions du compartiment dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions : et
- l'actif net ou le nombre total des actions du compartiment.

Le compartiment disposant de plusieurs catégories d'action, le seuil de déclenchement de la procédure sera le même pour toutes les catégories de parts du compartiment.

Le seuil au-delà duquel les *gates* seront déclenchées se justifie au regard de la périodicité de calcul de la valeur liquidative du compartiment, de son orientation de gestion et de la liquidité des actifs qu'il détient. Ce dernier est fixé à 5% de l'actif net du compartiment et s'applique sur les rachats centralisés pour l'ensemble de l'actif du compartiment et non de façon spécifique selon les catégories de parts du compartiment.

Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement des *gates*, la SICAV peut toutefois décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du plafonnement prévu, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

La durée maximale d'application des gates est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois.

Modalités d'information des porteurs :

En cas d'activation du dispositif de *gates*, l'ensemble des porteurs du compartiment sera informé par tout moyen, à travers le site internet de Groupama Asset Management, <u>www.groupama-am.com</u>.

S'agissant des porteurs du compartiment dont les ordres n'auraient pas été exécutés, ces derniers seront informés, de manière particulière, dans les plus brefs délais.

Traitement des ordres non exécutés :

Les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs du compartiment ayant demandé un rachat depuis la dernière date de centralisation. S'agissant des ordres non exécutés, ces derniers seront automatiquement reportés sur la valeur liquidative suivante et ne seront pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat passés pour exécution sur la valeur liquidative suivante. En tout état de cause, les ordres de rachat non exécutés et automatiquement reportés ne pourront faire l'objet d'une révocation de l'action des porteurs du compartiment.

A titre d'exemple, si les demandes totales de rachat des actions du compartiment sont de 10% alors que le seuil de déclenchement est fixé à 5% de l'actif net, la SICAV peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 7,5% de l'actif net (et donc exécuter 75% des demandes de rachats au lieu de 50% si elle appliquait strictement le plafonnement à 5%).

Cas d'exonération :

Dans le cas d'un aller/retour fiscal, à savoir, une demande de rachat de parts concomitante et liée à une demande de souscription sur la même date de VL, le même code Isin, un même nombre de parts, un même intermédiaire et sur un même compte, le rachat ne fera pas partie du mécanisme de calcul de la gate et sera donc par conséquent honoré tel quel.

Frais et commissions

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au compartiment servent à compenser les frais supportés par le compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

| Catégorie d'actions | Assiette | Commission de souscription non acquise au compartiment | Commission de souscription acquise au compartiment | Commission de rachat non acquise au compartiment | Commission de rachat acquise au compartiment |
|------------------------|--|---|--|--|--|
| Action G | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 4% TTC | Néant | Néant | Néant |
| Action M | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 3% TTC | Néant | Néant | Néant |
| Action N | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 3% TTC | Néant | Néant | Néant |
| Action OS | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 5% TTC | Néant | Néant | Néant |
| Action OA | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 5% TTC | Néant | Néant | Néant |
| Action R | Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions | Taux maximum : 3% TTC | Néant | Néant | Néant |

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au compartiment.

Pour les frais courants effectivement facturés au compartiment, se reporter au Document d'Information Clés (DIC).

Action G:

| Frais facturés au compartiment | Assiette | Taux barème |
|---|---------------------------------------|--|
| Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net | Taux maximum : 0,60% TTC |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | Non significatif * |
| Commission de mouvement perçue par le dépositaire | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC **selon la complexité |
| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument TTC*** |
| Commission de surperformance | Actif net | 15% de la performance au-delà du MSCI World Health Care clôture € |

^{*} Les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

Action M:

| Frais facturés au compartiment | Assiette | Taux barème |
|--|--|--|
| Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC | Taux maximum : 1,00% TTC |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | Non significatif * |
| Commission de mouvement perçue par le dépositaire | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC **selon la complexité |
| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument TTC*** |
| Commission de surperformance | Actif net | 15% de la performance au-delà du MSCI World Health Care clôture € |

^{*} Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

^{***} Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

^{***} Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Action N:

| Frais facturés au compartiment | Assiette | Taux barème |
|---|--|--|
| Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC | Taux maximum : 2,20% TTC |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | Non significatif* |
| Commission de mouvement perçue par le dépositaire | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC **selon la complexité |
| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument TTC*** |
| Commission de surperformance | Actif net | 15% de la performance au-delà du MSCl World Health Care clôture € |

^{*} Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

Action OA:

| Frais facturés au compartiment | Assiette | Taux barème |
|---|------------------------------------|--|
| Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net | Taux maximum : 0,10% TTC |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | Non significatif * |
| Commission de mouvement perçue par le dépositaire | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC **selon la complexité |
| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument TTC*** |
| Commission de surperformance | Actif net | 15% de la performance au-delà du MSCI World Health Care clôture € |

^{*} Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

^{***} Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

^{***} Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Action OS:

| Frais facturés au compartiment | Assiette | Taux barème |
|---|------------------------------------|--|
| Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net | Taux maximum : 0,10% TTC |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | Non significatif * |
| Commission de mouvement perçue par le dépositaire | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC **selon la complexité |
| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument TTC*** |
| Commission de surperformance | Actif net | Néant |

^{*} Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

Action R:

| Frais facturés au compartiment | Assiette | Taux barème |
|--|--|--|
| Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) | Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC | Taux maximum : 1,10% TTC |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | Non significatif * |
| Commission de mouvement perçue par le dépositaire | Prélèvement sur chaque transaction | Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC **selon la complexité |
| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Par type d'instrument TTC*** |
| Commission de surperformance | Actif net | 15% de la performance au-delà du MSCl World Health Care clôture € |

^{*} Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

• Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion

GROUPAMA FUND GENERATIONS

Dispositions particulières compartiment 3.2.4 G FUND HEALTH AND WELLNESS

^{***} Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

^{***} Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

| Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion Par type d'instrument | Assiette | Taux maximum barème |
|--|------------------------------------|------------------------|
| Actions et assimilés | Prélèvement sur chaque transaction | 0,10% TTC |
| Obligations convertibles | Prélèvement sur chaque transaction | 0,05% TTC |
| Obligations d'entreprise | Prélèvement sur chaque transaction | 0,05% TTC |
| Obligations d'Etat | Prélèvement sur chaque transaction | 0,03% TTC |
| Change dont de gré à gré (OTC) | Prélèvement sur chaque transaction | 0,005% TTC |
| Swaps de taux d'intérêt (IRS) | Prélèvement sur chaque transaction | 0,02% TTC |
| Credit default swaps (CDS) et Asset Back Security (ABS) | Prélèvement sur chaque transaction | 0,03% TTC |
| Dérivés Listés (par lot) | Prélèvement sur chaque transaction | 2€ |

Les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du compartiment pourront s'ajouter aux frais affichés ci-dessus.

La stratégie de gestion du portefeuille peut bénéficier de prestations de recherche externe prises en charge par le compartiment.

La contribution à l'AMF sera également prise en charge par le compartiment.

Principes applicables aux commissions de surperformance :

Principe général :

La commission de surperformance est provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative et est perçue lors de l'établissement de la dernière valeur liquidative de chaque exercice comptable.

La méthode de calcul employée est celle dite de la « variation quotidienne » visant à ajuster à chaque valeur liquidative le solde d'un compte de provisions en fonction de la performance du compartiment par rapport au MSCI World Health Care clôture €, dividendes nets réinvestis, depuis la valeur liquidative précédente.

A chaque valorisation du compartiment, un actif de référence est déterminé. Il représente l'actif du compartiment retraité des montants de souscriptions/rachats et valorisé selon la performance de l'indicateur de référence depuis la dernière valorisation.

Si, depuis la dernière valeur liquidative, l'actif valorisé du compartiment, actif évalué net de tout frais, est supérieur à celui de l'actif de référence, un montant correspondant à 15% de la différence est ajouté au solde du compte de provisions pour frais de surperformance. A l'inverse, dans le cas d'une sous performance entre deux valeurs liquidatives, une reprise sur provision est effectuée à hauteur de 15% de l'écart entre l'actif valorisé et l'actif de référence. Le compte de provisions ne pouvant être négatif, les reprises sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. Un solde théorique négatif est néanmoins mémorisé afin de ne provisionner de futures commissions variables qu'une fois l'ensemble de la sous performance constatée effectivement rattrapée.

Lors de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre de parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Dans l'hypothèse, où aucune commission de surperformance ne serait provisionnée en fin de période de référence, cas d'une sous-performance par rapport à l'indicateur de référence, cette dernière sera étendue à l'exercice suivant en poursuivant les calculs de provisionnement en cours. Ainsi, ne pourront être provisionnées des commissions de surperformance sur le nouvel exercice qu'à la condition que les sous-performances passées soient intégralement effacées.

Au bout de 5 années sans prélèvement de commissions de surperformance (sous performance globale sur 5 ans), le mécanisme de calcul prévoit de ne plus prendre en compte les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans comme l'illustre le second tableau ci-dessous.

Le calcul des commissions de surperformance ayant comme unique critère une performance relative positive de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, il est possible qu'une commission soit versée y compris en cas de performance absolue négative.

• Illustration 1 : fonctionnement général

| | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
|---|--|---|--|--|---|
| Performance des actions du compartiment | 10% | 5% | -7% | 6% | 3% |
| Performance de l'indicateur de référence | 5% | 4% | -3% | 4% | 0% |
| Sur / sous performance | 5% | 1% | -4% | 2% | 3% |
| Performance cumulée du Fonds sur la période d'observation | 10% | 5% | -7% | -1% | 2% |
| Performance cumulée de l'indicateur de référence sur la période d'observation | 5% | 4% | -3% | 1% | 1% |
| Sur / sous performance cumulée sur la période d'observation | 5% | 1% | -4% | -2% | 1% |
| Prélèvement d'une commission ? | Oui | Oui | Non car le compartiment a sous-performé l'indicateur de référence | Non car le compartiment est en sous-performance sur l'ensemble de la période d'observation en cours, commencé en année 3 | Oui |
| Début d'une nouvelle période d'observation ? | Oui, une nouvelle période d'observation débute en année 2 | Oui, une nouvelle période d'observation débute en année 3 | Non, la période d'observation est prolongée pour s'étendre sur les années 3 et 4 | Non, la période d'observation est prolongée pour s'étendre sur les années 3, 4 et 5 | Oui, une nouvelle période d'observation débute en année 6 |

• Illustration 2 : traitement des performances non-compensées au-delà de 5 ans

| | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 |
|---|-------------|-----------------|-----------------------|------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|
| Performance des parts du Fonds | 0% | 5% | 3% | 6% | 1% | 5% |
| Performance de l'indice de référence | 10% | 2% | 6% | 0% | 1% | 1% |
| A : Sur/sous performance année en cours | -10% | 3% | -3% | 6% | 0% | 4% |
| B1: Report de sous-performance non compensée Année 1 | N/A | -10% | -7% | -7% | -1% | Hors périmètre |
| B2 : Report de sous- performance non compensée Année 2 | N/A | N/A | 0% | 0% | 0% | 0% |
| B3 : Report de sous- performance non compensée Année 3 | N/A | N/A | N/A | -3% | -3% | -3% |
| B4 : Report de sous- performance non compensée Année 4 | N/A | N/A | N/A | N/A | 0% | 0% |
| B5 : Report de sous- performance non compensée Année 5 | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | 0% |
| Sur / sous performance période d'observation | -10% (A) | -7% (A + B1) | -10% (A + B1 + B2) | -4% (A + B1 + B2 + B3) | -4% (A + B1 + B2 + B3 + B4) | 1% (A + B2 + B3 + B4 + B5) |
| Prélèvement d'une commission ? | Non | Non | Non | Non | Non | Oui |

• Le détail de la méthode de calcul des frais de gestion variables est disponible auprès de Groupama Asset Management.

Description de la procédure de choix des intermédiaires :

Les gérants disposent d'une liste de « brokers » autorisés. Un « comité brokers » semestriel remet en perspective les appréciations émises par les gérants et toute la chaîne de valeur ajoutée (analystes, middle office...), et propose éventuellement l'inclusion motivée de nouveaux intermédiaires, et l'exclusion de certains.

Chacun note en fonction de son domaine d'expertise un ou plusieurs des critères suivants :

- Qualité des prix d'exécution des ordres,
- Liquidité offerte,
- Pérennité de l'intermédiaire,
- Qualité du dépouillement

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Toutes les informations concernant la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONS peuvent être obtenues en s'adressant directement auprès de :

Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris - France sur le site internet : http://www.groupama-am.com.

La valeur liquidative du compartiment est disponible sur le site internet : www.groupama-am.com

Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur simple demande du porteur auprès de :

Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque- 75008 Paris - France

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès de CACEIS Bank France dont l'adresse est la suivante :

CACEIS Bank

89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge - France.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG):

Des informations supplémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par la société de gestion sont disponibles dans le rapport annuel du compartiment et sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com.

Informations sur l'exercice des droits de vote de la société de gestion :

La politique de vote de Groupama Asset Management ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com.

8 REGLES D'INVESTISSEMENT

La SICAV respecte les ratios réglementaires applicables aux OPCVM, tels que définis par le Code monétaire et financier.

9 RISQUE GLOBAL

Le risque global de la SICAV est déterminé au moyen de la méthode de calcul de l'engagement.

10 REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

10.1 Méthodes de valorisation

Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger

- Valeurs françaises et de la zone Europe et titres étrangers négociés en Bourse de Paris :
- Actions: Dernier cours du jour de valorisation.
- Obligations : Dernier cours du jour de valorisation

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant du compartiment ou de la société de gestion.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre-valeur Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Titres non négociés sur un marché réglementé

- Pour les titres non cotés, ils sont évalués sous la responsabilité du gérant du compartiment ou de la société de gestion à leur valeur probable de négociation. Ces évaluations ont été communiquées au Commissaire aux Comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché.

Titres et actions d'OPCVM

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables (à court terme et à moyen terme, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont valorisés suivant les règles suivantes :

- sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché;
- en l'absence de prix de marché significatif, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant celui des émissions des titres équivalents majoré, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Opérations de gré à gré

Les opérations conclues sur un marché de gré à gré, autorisé par la réglementation applicable aux OPC sont valorisées à leur valeur de marché.

Opérations à terme fermes et conditionnelles

- Les contrats à terme fermes sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation du jour de valorisation.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture du jour de valorisation.

GROUPAMA FUND GENERATIONS 7. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs 8. Rémunération

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Acquisitions temporaires de titres

Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique « créances représentatives des titres recus en pension ou titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.

Cessions temporaires de titres

Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle.

La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus. Au dénouement les intérêts reçus ou versés sont comptabilisés en revenus de créances.

Garanties financières et appels de marges

Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market).

Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix de marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

De manière générale, les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :

- Pour les contrats à terme fermes au nominal x quantité x cours de compensation x (devise)
- Pour les contrats à terme conditionnels en équivalent sous-jacent
- Pour les swaps
 - Swap de taux adossés ou non adossés
 - Engagement = nominal + évaluation de la jambe à taux fixe (si TF/TV) ou à taux variable (si TV/TF) au prix du marché.
 - **Autres Swaps**
 - Engagement = nominal + valeur boursière (lorsque l'OPCVM a adopté la méthode synthétique de valorisation).

10.2 Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

| Compartiment G FUND FUTURE FOR GENERATIONS | Méthode des coupons encaissés |
|--|-------------------------------|
| Compartiment G FUND GLOBAL GREEN BONDS | Méthode des coupons courus |
| Compartiment G FUND CREDIT EURO ISR | Méthode des coupons courus |
| Compartiment G FUND HEALTH AND WELLNESS | Méthode des coupons encaissés |

10.3 Méthode de comptabilisation des frais

Les opérations sont comptabilisées en frais exclus.

11 REMUNERATION

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com.

* * * * * * * * * *

Annexe Level 2 : Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 *bis*, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit
G FUND FUTURE FOR GENERATIONS – Article 9

Identifiant d'entité juridique 969500ENKNBRPZC5I224

Objectif d'investissements durables.

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité écono mique qui contribue à un objectif en vi ronnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification i nstitué parle règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables a yant un objectif en vi ronnemental ne sontpas nécessairement alignés

sur la taxinomie.

| Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable? [cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur d'investissements durables] | | | | |
|---|---|--|--|--|
| oo x Oui | Non | | | |
| Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: 30 % dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE | Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif social | | | |
| Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: 10_% | Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables | | | |



Quel est l'objectif d'investissement durable de ce produit financier ?

L'objectif d'investissement durable de G Fund Future For Generations est d'investir dans des entreprises qui génèrent des avantages environnementaux ou sociaux, à la condition que ces investissements ne portent pas atteinte de manière significative à l'un des objectifs durables définis par la législation de l'UE et que les entreprises sélectionnées suivent des pratiques de bonne gouvernance.

Notre politique d'investissement vise à sélectionner les entreprises permettant d'assurer une croissance financière durable. Le compartiment sélectionne les sociétés bénéficiant des évolutions et transformations économiques dans le domaine de la transition énergétique, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la consommation et la production durable ainsi que la santé et le bien-être.

Les entreprises sélectionnées contribuent de manière positive à un des 4 Objectifs de Développement Durable (ODD) sélectionnés pour le compartiment.

Les sociétés investies répondent à un objectif d'investissement durable car elles contribuent, au travers de leurs activités, à répondre positivement à au moins un des quatre objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, visé par le compartiment au travers des thématiques investies :

- ODD 13 « Lutte contre les changements climatiques », qui vise à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.
- ODD 9 « industrie, innovation et infrastructures », pour bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.
- ODD 12 « consommation et production responsable », afin d'établir des modes de consommation et de production durables.
- ODD 3 « bonne santé et bien-être », pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

La sélection effectuée par les équipes de gestion vise à générer et maximiser l'impact positif des investissements à long terme.

Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du compartiment. Quatre critères sont systématiquement analysés, les caractéristiques de l'émission, la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et, ou sociale des projets financés et enfin la transparence prévue.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mes ure dans laquelle les caractéristiques en vironnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit financier?

1/ La contribution positive des entreprises sélectionnées aux Objectifs de Développement Durable.

Afin de mesurer l'atteinte de son objectif d'investissement durable le compartiment utilise des indicateurs de contribution des entreprises aux 4 ODD sélectionnés afin de ne sélectionner que celles qui contribuent positivement ou de manière très positive à l'un des 4 ODD du compartiment précité. Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution à chacun des 4 ODD. Cette contribution peut être fortement positive, positive, neutre, négative ou fortement négative.

Pour analyser la contribution d'une valeur aux ODD, nous nous basons sur notre fournisseur de données externe.

2/ Les indicateurs ESG

Le compartiment garanti une performance positive sur les deux indicateurs ESG suivant :

- L'intensité CO2 du portefeuille
- La mise en place d'une politique en matière des droits de l'Homme

Ceux-ci sont analysés mensuellement et les résultats publiés mensuellement dans le reporting ESG du compartiment. Ces résultats sont systématiquement comparés avec l'univers d'investissement.

En complément de ces 2 indicateurs, le compartiment reporte sur 3 autres indicateurs :

- Le nombre d'heures de formation dispensées par salarié
- Le pourcentage de création nette d'emplois
- Le pourcentage d'entreprise ayant un conseil d'administration ou un conseil de surveillance majoritairement indépendant pour le pilier gouvernance.

3/Dans quelle mesure les investissements durables ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ? Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs d'incidences négatives sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire.

Afin de ne sélectionner que les valeurs qui répondent à notre objectif de gestion de valorisation de la durabilité des entreprises via une analyse de leurs qualités ESG, nous trions et classons en quintiles l'ensemble des valeurs de cet univers d'investissement selon leur note globale ESG tous secteurs confondus (approche ISR « best in universe »).

Le gérant exclu de son univers d'investissement les 20% des valeurs les moins bien notées (Quintile 5).

Les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont également limitées par les politiques d'exclusions mises en œuvre dans la définition de l'univers du compartiment. Ces exclusions sont détaillées dans la section « Stratégie d'investissement suivi par le compartiment ».

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?

La part d'investissement durable du compartiment correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Notre approche des investissements durables se base sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bond Principles, Social Bond Principles et Sustainable Bonds Principles.
- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;
- La performance ESG de l'émetteur ;
- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;
- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les principales incidences négatives

correspondent incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

⊠ Oui,

Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

□ Non



Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisée pour sélectionner les investissements en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?

La sélection au sein de l'univers d'investissement ESG éligible est définie par l'application des règles suivants :

Règle 1 : les exclusions

- Exclusion des valeurs appartenant à la liste des « Grands Risques ESG » : Groupama Asset Management suit une liste de valeurs identifiées comme étant particulièrement porteuses de risques ESG (liste des « Grands Risques ESG »). Ce sont les sociétés pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou un « downgrade » significatif des agences de notation.
- Exclusion des filières jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama Asset Management : sont exclues du périmètre d'investissement du Compartiment, les sociétés reconnues impliquées dans les activités liées aux armes controversées (bombes sous-munition et mine anti-personnel),.
- Exclusion des valeurs impliquées dans les jeux d'argent, la production de tabac et les sociétés d'armement.
- Exclusion des valeurs du secteur de l'exploration-production et de l'exploitation de combustibles fossiles. Sont concernés les trois sous-secteurs GICS suivants : Gaz et Pétrole intégrés, Exploration et Production de Pétrole et Gaz et Charbon et Combustibles.
- Exclusion des valeurs appartenant au Quintile 5 de l'univers d'investissement (valeurs les moins bien notées) : Pour chaque valeur, un score final allant de 0 à

100, est calculé au sein d'un outil propriétaire. L'univers d'investissement est ensuite divisé en cinq quintiles, chaque quintile représentant 20% de l'univers d'investissement, en nombre de valeurs. Les valeurs notées Quintile 1 représentent les meilleures notes ESG au sein de l'univers d'investissement, tandis que les valeurs notées Quintile 5 représentent les plus mauvaises notes. Sont exclues du portefeuille de l'OPCVM les valeurs les moins bien notées selon le filtre quantitatif ESG de la société de gestion (20% des sous-jacents de l'univers d'investissement les moins bien notés, classés en Quintile 5 dans une approche « Best-in-universe »).

- Application de la politique énergie fossile de Groupama Asset Management : exclusion des sociétés dont l'activité relève de l'extraction de charbon, de la production d'énergie liée au charbon et non réinvestissement des Energies Fossiles Non Conventionnelles

Règle 2 : La contribution positive des entreprises sélectionnées aux Objectifs de Développement Durable du compartiment

Les sociétés éligibles doivent contribuer positivement à au moins l'un des quatre ODD mis en avant dans le fonds ODD 3, 9, 12 et 13.

Les sociétés dont l'activité économique est considérée comme ayant un impact négatif important sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD du fonds sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement. Nous entendons par impact négatif important toute entreprise qui serait fortement négative sur un des 4 ODD visés ou toute entreprise qui serait négative sur plus d'un des ODD visés.

Le compartiment maximise ainsi son exposition aux sociétés ayant un impact positif sur les ODD tout en évitant les sociétés dont les activités ou les produits ont un impact négatif sur les ODD.

Règle 3 : Un score supérieur à l'univers d'investissement sur deux indicateurs ESG

Dans le but de privilégier les entreprises les plus vertueuses dans leurs secteurs respectifs en matière environnement, Social /Sociétal et de Gouvernance, le compartiment suit 2 indicateurs ESG spécifiques. Ceux-ci sont analysés mensuellement. Les résultats affichés sont systématiquement comparés avec l'univers de référence.

- L'intensité carbone
- Le pourcentage d'émetteurs ayant une politique en matière des droits de l'Homme

Les pratiques de bonne gouvernance concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des société bénéficiaires des investissements ?

Afin de s'assurer que les entreprises investies se conforment à des pratiques de bonne gouvernance, le Compartiment a recours à une méthodologie d'analyse interne, tout en prenant en compte des critères de bonne gouvernance via son approche ESG, tels que décrits dans la section consacrée à sa stratégie d'investissement.

Les critères pris en compte sont :

- Pourcentage de membres indépendants du conseil d'administration
- Intégration des critères ESG dans la rémunération des dirigeants
- Existence d'un comité RSE au sein du conseil d'administration
- Politique de prévention de la corruption et existence de controverses
- Pratiques de lobbying responsable et existence de controverses



Quelle est l'allocation des actifs et la part minimale

d'investissements durables?

Au sein du portefeuille :

- La proportion minimum d'investissements durables s'élève à 95 % (#1A ci-dessous), excluant les OPC et les liquidités. La proportion minimum d'investissement durable visant des objectifs sociaux est de 10%
- La proportion minimum d'investissement durable visant des objectifs environnementaux est de 30%
- La proportion minimum d'investissements alignés sur la taxonomie est de 0%.

La part d'investissement #2Autres s'obtient par le calcul suivant : Investissement (95 %) - #1 Alignés sur les caractéristiques E/S

La base de calcul de la part d'investissement durable est l'actif net total.

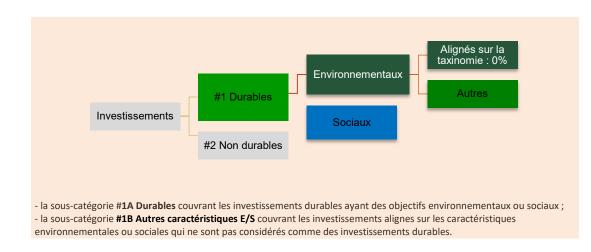
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements
- des dépenses d'investissement

(CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple;

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?

Bien que l'exclusion des valeurs appartenant à la liste des « Grands Risques ESG » s'applique aux produits dérivés, ceux-ci ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et

de gestion des déchets.

Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie¹ de l'UE ?

En raison de la complexité de la collecte des données et du manque de données provenant des entreprises sur les marchés visés sur les activités alignées sur la taxonomie, nous ne sommes pour le moment pas en mesure de communiquer ces informations. Groupama AM fait de son mieux pour collecter les données nécessaires à répondre sur les activités alignées sur la taxonomie.

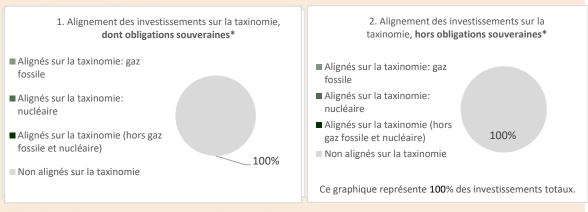
| | Oui | | | | | |
|---|-----|-------------|----|-----------------|---|--|
| | | Gaz fossile | En | ergie nucléaire | • | |
| x | Non | | | | | |

1Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent meilleures aux performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissement alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pou déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financie compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Le règlement (UE) 2019//2088 (la « Taxonomie Européenne » ou le « Règlement Taxonomie » à pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Elle identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : • l'adaptation au changement climatique,

- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
- la transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- la prévention et la réduction de la pollution,
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe consistant « ne pas causer de préjudice important » ou « Do No Significant Harm » en anglais, défini ci-après comme le principe de « DNSH »). Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Au regard des données émetteurs disponibles actuellement, le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%. Les investissements sous-jacents à la portion restant de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Quelle est la part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes ?

Nous ne disposons pas à ce jour des données sur ces activités.

Le symbole re présente des investissements dura bles a yant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables a ux activités é conomiques dura bles s ur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle est la part minimale des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE

?

Le Compartiment s'engage à réaliser un minimum de 95 % d'investissements durables dont 30% minimum ont un objectif environnemental.

Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif social ?

Le Compartiment s'engage à réaliser un minimum de 95 % d'investissements durables hors OPC et liquidités dont 10% minimum ont un objectif social.

Quels sont les investissements inclus dans la catégorie " Non durable", quel est leur objectif et existe-t-il des garanties minimales en matière environnementale ou sociale ?

La catégorie « #2 Autres » est composée de cash, d'OPC et fonds non-côtés pour lesquels les garanties environnementales et sociales minimales suivantes sont en place :

- Les OPC : les OPC investis sont tous classés Article 8 au sens du règlement SFDR.
- Une poche de 5% de valeurs non notées est autorisée de manière temporaire le temps de réaliser l'analyse de la contribution aux ODD en interne

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Un indice spécifique est-il désigné comme référence pour atteindre l'objectif d'investissement durable ?

Comment le benchmark de référence prend-il en compte les facteurs de durabilité d'une manière qui soit continuellement alignée sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable

Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?

Non applicable

En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?

Non applicable

Où peut-on trouver la méthodologie utilisée pour le calcul de l'indice désigné? Non applicable



Où puis-je trouver des informations plus spécifiques sur les produits en ligne ?

Des informations plus spécifiques aux produits peuvent être trouvées sur le site web :

https://produits.groupamaam.com/fre/content/download/282111/5006314/version/1/file/FR0013450269_G+Fund +Future+For+Generation.pdf Annexe Level 2 : Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : GLOBAL GREEN BONDS

Identifiant d'entité juridique FUND 969500USNZO35013RX91

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif en vi ronnemental ou social, pour a utant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification i nstitué parle règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements dura bles a yant un objectif environnemental ne nécessairement alignés sur la taxinomie.

| Ce produit financier a-t-il un objectif d' convient; le pourcentage représente l'engagement m Oui | 'investissement durable? [cocher et compléter comme il inimal en faveur d'investissements durables] Non |
|---|---|
| Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental:% dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE | Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 80 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif social |
| Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social:% | Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables |



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales au travers d'une gestion valorisant l'investissement dans des Green Bonds et des émetteurs bien positionnés sur les enjeux environnementaux.

Le compartiment G Fund Global Green Bonds investi dans des obligations qui génèrent des avantages environnementaux lui permettant d'afficher une intensité carbone durablement inférieure à celle de son indice de référence et d'avoir une part verte minimum de 80%, équivalente à la proportion minimum d'obligations vertes dans le fonds. Ces obligations

Les indicateurs de durabilité évaluent la mes ure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

vertes sont sélectionnées pour leur capacités à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), à financer des projets de soutien à la transition énergétique et écologique et à lutter contre le changement climatique.

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

- Part d'investissement minimum de 80% dans des obligations vertes.
- Intensité carbone durablement inférieure à celle de son indice de référence

Quels sont les objectifs d'investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ?

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance. Notre approche des investissements durables se base sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principes.
- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin. Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:
- Les caractéristiques de l'émission ;
- La performance ESG de l'émetteur ;
- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;
- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Pour plus d'information sur notre méthodologie interne, veuillez consulter notre méthodologie ESG via le lien suivant :

https://produits.groupama-

am.com/fre/content/download/281449/4997574/version/1/file/FR0010294991_G+Fund+Global +Green+Bonds.pdf.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social

Les investissement durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'est pas considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

Pour les obligations vertes, sociales et durables, cette absence de préjudice est vérifiée à travers l'analyse systématique de la performance ESG de l'émetteur.

Comment les indicateurs d'incidences négatifs sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect

de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

⊠ Oui,

Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

☐ Non



Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il?

La stratégie d'investissement

guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque. Le compartiment sera investi au minimum à 80% de son actif net sur des « obligations vertes ».

Une analyse interne valide le bénéfice environnemental des projets financés des obligations vertes investies. La méthodologie interne d'analyse de Groupama AM s'articule autour de 4 piliers :

- Caractéristiques de l'émission
- Caractéristiques de l'émetteur
- Qualité environnementale des projets
- Transparence

Notre analyse se base sur des référentiels considérés comme des standards de marché (actuellement la nomenclature et les critères du label Greenfin).

La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible. En effet, les données ESG ne sont pas encore standardisées, et notre analyse se fonde in fine sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises ellesmêmes, dont certaines peuvent encore être parcellaires et hétérogènes. Pour pallier cette limite, Groupama Asset Management concentre son analyse sur les points les plus matériels sur les secteurs et les entreprises analysés.

Au niveau du portefeuille, la limite identifiée est liée au fait que les émetteurs sont sélectionnés selon des approches différentes : analyse qualitative interne pour les green bonds, analyse quantitative selon des méthodologies distinctes pour les Etats et les entreprises. Pour autant, la cohérence globale du portefeuille est assurée à travers le fait que la sélection des émetteurs en portefeuille se fonde systématiquement sur leur positionnement face aux enjeux environnementaux.

Pour les émetteurs corporate, l'approche ESG développée par Groupama Asset Management repose sur une analyse quantitative et qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance des valeurs dans lesquelles elle est investie.

L'analyse de ces critères ESG aboutit à un score de 1 à 100 qui s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels :

- Environnement (biodiversité, gestion des déchets...);
- Social (formation des salariés, relations fournisseurs ...);
- Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).

Pour les émetteurs souverains :

Groupama AM a développé une méthodologie propriétaire de notation des Etats qui s'appuie sur des indicateurs de développement durable publiés pour la majorité par la Banque Mondiale et Eurostat et regroupés autour des trois grands piliers E - Environnement, S - Social et G - Gouvernance.

Cette analyse interne dresse un état des lieux de la performance d'un pays en matière de développement durable. Il s'agit de classer et noter la capacité des Etats à mettre en place une croissance soutenable sur le long terme.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au document méthodologique disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisée pour sélectionner les investissements en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?

Obligations vertes:

Le compartiment sera investi au minimum à 80% de son actif net sur des investissements durable au travers d'«obligations vertes », validées par une analyse interne.

Exclusions:

Exclusion des valeurs appartenant à la liste des « Grands Risques ESG » : Groupama Asset Management suit une liste de valeurs identifiées comme étant particulièrement porteuses de risques ESG (liste des « Grands Risques ESG »).

Exclusion des filières jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama Asset Management : sont exclues du périmètre d'investissement du Compartiment, les sociétés reconnues impliquées dans les activités liées aux armes controversées (bombes sous-munition et mine anti-personnel),.

- Application de la politique énergie fossile de Groupama Asset Management : exclusion des sociétés dont l'activité relève de l'extraction de charbon, de la production d'énergie liée au charbon et non réinvestissement des Energies Fossiles Non Conventionnelles

Score ESG:

Le compartiment suit un indicateur ESG spécifique, analysé mensuellement et systématiquement comparé avec l'univers de référence : l'intensité carbone.

Cet indicateur est durablement inférieur à celle de son indice de référence

Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

Non applicable

o Quelle est la politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises bénéficiaires d'investissements ?

Afin de s'assurer que les entreprises investies se conforment à des pratiques de bonne gouvernance, le Compartiment a recours à une méthodologie d'analyse interne, tout en prenant en compte des critères de bonne gouvernance via son approche ESG, tels que décrits dans la section consacrée à sa stratégie d'investissement.

Les critères pris en compte sont :

- Pourcentage de membres indépendants du conseil d'administration
- Intégration des critères ESG dans la rémunération des dirigeants
- Existence d'un comité RSE au sein du conseil d'administration
- Politique de prévention de la corruption et existence de controverses
- Pratiques de lobbying responsable et existence de controverses

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

Au sein du portefeuille :

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques. La proportion minimum d'investissements contribuant aux caractéristiques environnementale et sociales promues par le Compartiments s'élève à 90%(#1 ci-dessous), excluant les OPC et les liquidités.

La proportion minimum d'investissement durable du portefeuille est de 80%(#1A ci-dessous), excluant les OPC et les liquidités.

La proportion minimum d'investissement durable visant des objectifs sociaux est de 0% La proportion minimum d'investissement durable visant des objectifs environnementaux est de 80% La proportion des investissements durable sur le plan environnemental alignés sur le Règlement Taxonomie est estimée à 0%.

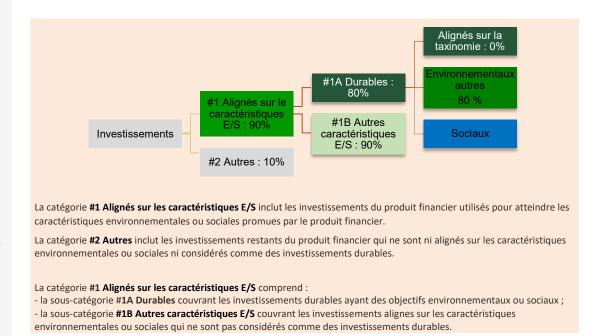
La part d'investissement #2Autres s'obtient par le calcul suivant : Investissement (100%) - #1 Alignés sur les caractéristiques E/S

La base de calcul de la part d'investissement durable est l'actif net total.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires
 pour refléter la part des
 revenus provenant des
 activités vertes des
 sociétés bénéficiaires
 des investissements;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent limitations émissions et passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes sécurité et de gestion des déchets.



Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?

Bien que l'exclusion des valeurs appartenant à la liste des « Grands Risques ESG » s'applique aux produits dérivés, ceux-ci ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et s'engage à réaliser un minimum de 80 % d'investissements durables. Pour autant, le Compartiment ne s'engage pas à réaliser un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés avec la taxonomie de l'UE.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE 1?

En raison de la complexité de la collecte des données et du manque de données provenant des entreprises sur les marchés visés sur les activités alignées sur la taxonomie, nous ne sommes pour le moment pas en mesure de communiquer ces informations. Groupama AM fait de son mieux pour collecter les données nécessaires à répondre sur les activités alignées sur la taxonomie.

| | Oui | | |
|---|-----|---------|-------------------|
| | Gaz | fossile | Energie nucléaire |
| X | Non | | |

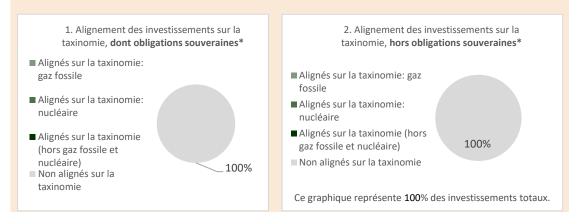
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinmoie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement d'autres de activités contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un obiectif environnementa

Les activités

transitoires sont des pour activités lesquelles n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres. dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes?

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et s'engage à réaliser un minimum de 80 % d'investissements durables. Pour autant, le Compartiment ne s'engage pas à réaliser un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés avec la taxonomie de l'UE.

Ce graphique représente x% des investissements totaux.



Quelle est la part minimale des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le Compartiment s'engage à réaliser un minimum de 80% d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés avec la taxonomie de l'UE.

Le symbole re présente des investissements dura bles a yant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables a ux a cti vi tés é co nomiques

dura bles sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de

l'UE.

Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif social?

Le compartiment ne s'engage pas à réaliser un minimum d'investissements durables ayant un objectif social.

Quels investissements sont inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La catégorie « #2 Autres » est composée d'émetteurs corporate et d'émetteur souverains sélectionnés pour leur bonnes pratiques ESG.

Analyse interne des émetteurs corporate :

L'univers d'investissement exclut les émetteurs corporate faisant parties des 40% les moins bien notées selon notre score Environnement.

• Analyse interne des émetteurs souverains :

L'univers d'investissement exclue les obligations d'Etats (Etat OCDE) dont la note du pilier E (environnement) est inférieure à 50/100 selon notre score quantitatif interne.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Un indice spécifique est-il désigné comme référence pour atteindre l'objectif d'investissement durable ?

Comment le benchmark de référence prend-il en compte les facteurs de durabilité d'une manière qui soit continuellement alignée sur l'objectif d'investissement durable ?

L'évaluation des obligations vertes de MSCI ESG Research fournit une méthodologie indépendante basée sur la recherche pour évaluer les obligations vertes éligibles à l'indice afin de s'assurer qu'elles adhèrent aux principes établis des obligations vertes et de classer les obligations en fonction de l'utilisation environnementale des produits. Les titres sont évalués selon quatre dimensions pour déterminer s'ils doivent être classés comme des obligations vertes, notamment :

- L'utilisation déclarée du produit ;
- Le processus d'évaluation et de sélection des projets verts ;
- Le processus de gestion du produit ;
- L'engagement à rendre compte en permanence de la performance environnementale de l'utilisation du produit ;

Les obligations sont classées dans l'un des sept thèmes selon la taxonomie des obligations vertes de MSCI ESG Research, à savoir : Énergie alternative, Efficacité énergétique, Prévention de la pollution, Eau durable, Bâtiment écologique, Adaptation au climat et Autre.

Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?

Toutes les « obligations vertes » ou « green bonds » qualifiées comme telles par l'émetteur et présente dans l'univers de l'indicateur de référence font l'objet d'une analyse interne qui viendra valider ou non le bénéfice environnemental des projets financés par ces obligations vertes.

Les exigences renforcées de l'analyse propriétaire interne des obligations vertes peut faire apparaître des écarts entre l'univers éligible du portefeuille et celui de l'indicateur de référence.

En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?

L'indicateur de référence Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Hedged EUR différe de son équivalent non ESG sur plusieurs points :

Zone géographique:

Les pays de la zone euro sont majoritaires dans l'indice ESG. Le poids des Etats-Unis dans l'indice ESG est très inférieure à son poids dans l'indice non ESG.

Emetteurs:

La part des émetteurs Corporate est deux fois plus importante dans l'indice ESG que dans l'indice non ESG. La part des émetteurs Souverains dans l'indice ESG est très inférieure à celle de l'indice non ESG. La part des agences dans l'indice ESG est très supérieure à celle de l'indice non ESG. Devises :

Les émissions en devise euro dans l'indice ESG sont majoritaires alors qu'elles sont minoritaires dans l'indice non ESG.

Où peut-on trouver la méthodologie utilisée pour le calcul de l'indice désigné ? Lien vers le site internet Bloomberg

Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ? Non applicable

Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti ?

Non applicable

En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ? Non applicable

Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ? Non applicable



Où puis-je trouver des informations plus spécifiques sur les

produits en ligne?

Des informations plus spécifiques aux produits peuvent être trouvées sur le site web :

https://produits.groupamaam.com/fre/content/download/281449/4997574/version/1/file/FR0010294991_G+Fund+Global+Green+B onds.pdf Annexe Level 2 : Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 *bis*, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif en vi ronnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne

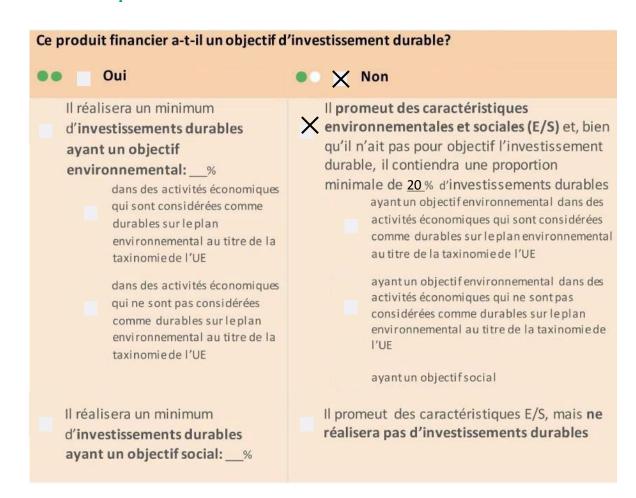
gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification i nstitué règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements dura bles a yant un objectif environnemental ne sontpas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produitG FUND CREDIT EURO ISR

Identifiant d'entité juridique : 969500KRDM8LRWMDTP2 2

Caractéristiques environnementales et/ou sociales



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier?

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») des titres détenus en portefeuille.

L'analyse de ces critères ESG aboutit à une note ESG de 0 à 100, qui s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels :

- -Environnement (biodiversité, gestion des déchets...);
- -Social (formation des salariés, relations fournisseurs ...);
- -Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).

Dans cette optique, le Compartiment met en œuvre une approche « Best-in-Universe » et procède également à l'exclusion de certaines valeurs.

L'univers d'investissement est divisé en cinq quintiles, chaque quintile représentant 20% de l'univers d'investissement, en nombre de valeurs. Les valeurs notées Quintile 1 représentent les meilleures notes

ESG au sein de l'univers d'investissement, tandis que les valeurs notées Quintile 5, représentent les plus mauvaises. Le Compartiment sera investi de manière privilégiée dans les valeurs appartenant aux Quintiles 1 à 4.

En outre, le compartiment n'a pas désigné un indice de référence adapté aux caractéristiques ESG aux fins du Règlement SFDR

Les indicateurs de durabilité évaluent la mes ure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier

sont atteintes.

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Dans le cadre de sa politique d'investissement, le Compartiment rendra compte des indicateurs de durabilité suivants afin de mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut :

- Intensité carbone
- Nombre d'entreprises investies ayant une politique en matière des Droits de l'Homme
- Note ESG moyenne du compartiment par comparaison avec l'indicateur de référence du compartiment de l'univers de référence
- Pourcentage des investissements dans des entreprises exposées à l'un des secteurs ou activités visés par la politique d'exclusion du Compartiment
- Pourcentage des investissements dans des entreprises exposées à des secteurs ou activités jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama Asset Management
- Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?

 La part d'investissement durable du compartiment correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

 Notre approche des investissements durables se base sur :
- 1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bond Principles, Social Bond Principles et Sustainable Bonds Principles.
- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin. Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:
- Les caractéristiques de l'émission ;
- La performance ESG de l'émetteur ;
- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés;
- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Pour plus d'information sur notre méthodologie interne, veuillez consulter notre méthodologie ESG via le lien suivant : https://produits.groupama-am.com/fre/content/download/281441/4997518/version/1/file/FR0010702159_G+FUND+CREDI T+EURO+ISR.pdf

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissement durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'est pas considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

Pour les obligations vertes, sociales et durables, cette absence de préjudice est vérifiée à travers l'analyse systématique de la performance ESG de l'émetteur.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits

de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

⊠ Oui,

Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

□ Non



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il?



La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche « Best-In-Universe ». L'approche ESG développée par Groupama Asset Management repose sur une analyse quantitative et qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance des valeurs dans lesquelles elle est investie.

L'analyse de ces critères ESG aboutit à un score de 1 à 100 qui s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels :

- Environnement (biodiversité, gestion des déchets...);
- Social (formation des salariés, relations fournisseurs ...);
- Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).

L'univers d'investissement est divisé en cinq quintiles, chaque quintile représentant 20% de l'univers d'investissement, en nombre de valeurs. Les valeurs notées Quintile 1 représentent les meilleures notes ESG au sein de l'univers d'investissement, tandis que les valeurs notées Quintile 5 représentent les plus mauvaises notes.

Le compartiment sera investi de manière privilégiée dans les valeurs appartenant aux Quintiles 1 à 4. La sélection devra aboutir à une note ESG moyenne du portefeuille significativement supérieure à celle de son univers d'investissement. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.

Les obligations vertes investis sont soumises à une analyse interne qui valide le bénéfice environnemental des projets financés. La méthodologie interne d'analyse de Groupama AM s'articule autour de 4 piliers :

- Caractéristiques de l'émission
- Caractéristiques de l'émetteur
- Qualité environnementale des projets
- Transparence

Notre analyse se base sur des référentiels considérés comme des standards de marché (actuellement la nomenclature et les critères du label Greenfin).

La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible. En effet, les données ESG ne sont pas encore standardisées, et l'analyse de Groupama Asset Management se fonde in fine sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises ellesmêmes, dont certaines peuvent encore être parcellaires et hétérogènes.

Pour pallier cette limite, Groupama Asset Management concentre son analyse sur les points les plus matériels des secteurs et des entreprises analysés.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au document méthodologique disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

Afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues, la stratégie d'investissement repose sur les éléments suivants :

- Exclusion des valeurs appartenant à la liste des « Grands Risques ESG » : Groupama Asset Management suit une liste de valeurs identifiées comme étant particulièrement porteuses de risques ESG (liste des « Grands Risques ESG »). Ce sont les sociétés pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou un « downgrade » significatif des agences ;
- Exclusion des filières jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama Asset Management : sont exclues du périmètre d'investissement du Compartiment, les sociétés reconnues impliquées dans les activités liées aux armes controversées (bombes sous-munition et mine anti-personnel),.
- Application de la politique énergie fossile de Groupama Asset Management : exclusion des sociétés dont l'activité relève de l'extraction de charbon, de la production d'énergie liée au charbon et non réinvestissement des Energies Fossiles Non Conventionnelles
- Part minimum d'Investissement durable de 20%, conformément à la définition de l'investissement durable précisée ci-dessus.

Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités et les OPC.

Le Compartiment devra également avoir une performance supérieure à son indicateur de référence ou univers d'investissement sur les 2 indicateurs suivants :

- Intensité carbone
- Nombre d'entreprises investies ayant une politique en matière des Droits de l'Homme
- Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

Non applicable

Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?

Afin de s'assurer que les entreprises investies se conforment à des pratiques de bonne gouvernance, le Compartiment a recours à une méthodologie d'analyse interne prenant en compte des critères de bonne gouvernance via son approche ESG, tels que décrits dans la section consacrée à sa stratégie d'investissement.

Les critères pris en compte sont par exemple :

- Pourcentage de membres indépendants du conseil d'administration
- Intégration des critères ESG dans la rémunération des dirigeants
- Existence d'un comité RSE au sein du conseil d'administration
- Politique de prévention de la corruption et existence de controverses
- Pratiques de lobbying responsable et existence de controverses

Les pratiques de bonne gouvernance concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

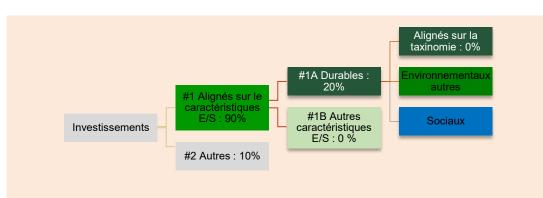
- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements:
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier?

Au sein du portefeuille :

- La proportion minimum d'investissements contribuant aux caractéristiques environnementale et sociales promues par le Compartiments s'élève à 90% (#1 ci-dessous), excluant les OPC et les liquidités.
- La proportion minimum d'investissements durables s'élève à 20% (#1A ci-dessous), excluant les OPC et les liquidités.
- La proportion minimum d'investissements alignés sur la taxonomie est de 0%.
- La proportion minimum d'investissement durable répondant à un objectif environnemental est estimé à 0% compte-tenu de la difficulté à isoler les ODD environnementaux des ODD Sociaux.
- La proportion minimum d'investissement durable répondant à un objectif social est estimé à 0% compte-tenu de la difficulté à isoler les ODD environnementaux des ODD Sociaux.
- La part d'investissement #2Autres s'obtient par le calcul suivant : Investissement (100%) #1 Alignés sur les caractéristiques E/S

La base de calcul de la part d'investissement durable est l'actif net total.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignes sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.
- Comment l'utilisation des produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

 Non applicable.



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales et s'engage à réaliser un minimum de 20 % d'investissements durables. Pour autant, le compartiment ne s'engage pas à réaliser un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés avec la taxonomie de l'UE.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE 1?

En raison de la complexité de la collecte des données et du manque de données provenant des entreprises sur les marchés visés sur les activités alignées sur la taxonomie, nous ne sommes pour le moment pas en mesure de communiquer ces informations. Groupama AM fait de son mieux pour collecter les données nécessaires à répondre sur les activités alignées sur la taxonomie.

| | Oui | | | |
|---|-----|-----|---------|-------------------|
| | | Gaz | fossile | Energie nucléaire |
| X | Nor | 7 | | |

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contri buer de ma nière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile

limitations des émissions et le passage à l'énergie

carburants à faible teneur

en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour **l'énergie**

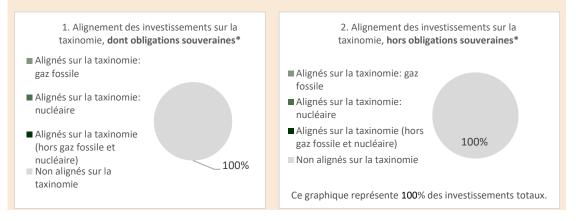
comprennent des

renouvelable ou aux

nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités transitoires sont des activités pour les quelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les nive aux d'émission de gaz à effet de serre corres pondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinmoie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la perplayable des marges de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole re présente des investissements durables a yant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables a ux activités é conomiques durables s ur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes?

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales et s'engage à réaliser un minimum de 20 % d'investissements durables. Pour autant, le Compartiment ne s'engage pas à réaliser un minimum d'investissements durables ayant objectif environnemental alignés avec la taxonomie de l'UE, ni à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.



quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, et s'engage à réaliser un minimum de 20% d'investissements durables. A ce stade, la répartition du portefeuille répondant spécifiquement à un objectif environnemental est difficilement identifiable dans la mesure où une partie des ODD, comme l'ODD 11 - Villes et communautés durables, identifie des activités contribuant sans distinction à des enjeux environnementaux et sociaux.



Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social?

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, et s'engage à réaliser un minimum de 20% d'investissements durables. A ce stade, la répartition du portefeuille répondant spécifiquement à un objectif social est difficilement identifiable dans la mesure où une partie des ODD, comme l'ODD 11 - Villes et communautés durables, identifie des activités contribuant sans distinction à des enjeux environnementaux et sociaux.

Quels investissements sont inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » est composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.



Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Non applicable.

Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut. Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti ?

Non applicable

En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ? Non applicable

Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ? Non applicable

Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?



De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet : https://produits.groupama-

 $am.com/fre/content/download/281441/4997518/version/1/file/FR0010702159_G+FUND+CREDIT+EURO+ISR.pdf$

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :

G FUND HEALTH AND WELLNESS

Identifiant d'entité juridique :

969500XOY26UDH3XI613

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces obiectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Objectif d'investissement durable

| Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ? | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| •• X Oui | Non | | | | | |
| Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental :% dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE | Il promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de <u>0</u> % d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif social | | | | | |
| ★ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : 95 % | Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables | | | | | |

Quel est l'objectif d'investissement durable de ce produit financier ?

La politique d'investissement vise à sélectionner les entreprises en croissance opérant dans le secteur de la santé et/ou contribuant positivement à la santé (humaine ou animale), à l'innovation, à la prévention, à l'allongement de la vie en bonne santé et au bien-être tout au long de la vie. Le

fonds a pour objectif le financement d'entreprises dont les modèles économiques sont créateurs de valeur économique et sociétale au sein de l'univers des actions globales toutes capitalisations.

A ce titre, les sociétés investies répondent à un objectif d'investissement durable car elles contribuent, au travers de leurs activités, à répondre positivement à au moins un des deux objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, visé par le compartiment :

- ODD 3 « santé et bien-être », qui vise à
- ODD 9 « industrie, innovation et infrastructures », pour bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.
- Quels indicateurs de durabilité sont utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit financier?

1/ La contribution positive des entreprises sélectionnées aux ODD.

Afin de mesurer l'atteinte de son objectif d'investissement durable le compartiment utilise des indicateurs de contribution des entreprises aux 2 ODD sélectionnés afin de ne sélectionner que celles qui contribuent positivement ou de manière très positive à l'un des 2 ODD du compartiment précité. Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution à chacun des 2 ODD. Cette contribution peut être fortement positive, positive, neutre, négative ou fortement négative.

2/ les indicateurs ESG

Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à :

- Une note moyenne pondérée du compartiment supérieure à celle de l'univers de gestion sur l'indicateur « Pourcentage de créations nettes d'emplois ». Cet indicateur sera disponible sur au moins 90% du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire et OPC).
- Une note moyenne pondérée du compartiment supérieure à celui de l'univers sur l'indicateur « Pourcentage d'émetteurs ayant une politique en matière des droits de l'Homme ». Cet indicateur sera disponible sur au moins 70% du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire et OPC).

Ces indicateurs sont analysés mensuellement et les résultats publiés mensuellement dans le reporting ESG du compartiment. Ces résultats sont systématiquement comparés avec l'univers d'investissement.

- Dans quelle mesure les investissements durables ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?
 - Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

La méthodologie ESG propriétaire de Groupama AM repose sur une analyse quantitative et qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance des valeurs et

Les indicateurs de durabilité servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des

Les principales

plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

intègre le principe de double matérialité. Il s'agit d'identifier 1/ les impacts financiers négatifs (risques) ou positifs (opportunités) que des facteurs ESG peuvent avoir sur la valeur financière de nos investissements et 2/ l'impact positif ou négatif sur des facteurs ESG de nos choix investissements.

Les indicateurs d'incidences négatives sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire.

Parmi les indicateurs Environnementaux nous intégrons l'intensité carbone, la gestion de l'eau et des déchets, ou encore la part du chiffre d'affaires des entreprises alignée à la taxonomie européenne. Sur le pilier gouvernance, nous prenons en compte les indicateurs suivants : le pourcentage de membres indépendants du conseil d'administration, l'intégration des critères ESG dans la rémunération des dirigeants, l'existence d'un comité RSE au sein du conseil d'administration, la politique de prévention de la corruption et existence de controverses, les pratiques de lobbying responsable et existence de controverses. Enfin, sur le pilier Social/ Sociétal, la méthodologie intègre les indicateurs comme le taux de fréquence d'accidents et le niveau d'intégration des principes du Pacte Mondial, sous forme de score, pour mesurer l'impact d'une entreprise donnée sur le pilier sociétal.

L'ensemble de ces données est agrégé au sein d'une grille de scoring et permet d'établir une note par valeur, constituée d'une note par pilier E S G et d'une note globale sur une échelle de 0 à 100.

Afin de ne sélectionner que les valeurs qui répondent à notre objectif de gestion de valorisation de la durabilité des entreprises via une analyse de leurs qualités ESG, nous trions et classons en quintiles l'ensemble des valeurs de cet univers d'investissement selon leur note globale ESG tous secteurs confondus (approche ISR « best in universe »). Le gérant exclut de son univers d'investissement les 20% des valeurs les moins bien notées (Quintile 5).

Les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont également limitées grâce aux politiques d'exclusions misent en œuvre dans la définition de l'univers du compartiment. Ces exclusions sont détaillées dans la section « Stratégie d'investissement suivi par le compartiment ».

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre l'ensemble des PAI obligatoires parmi lesquels les PAI 10 et 11 qui porte sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces PAI sont répondus avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.



Ce produit financier prend-il en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ?

⊠ Oui,

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'effectue à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne.

Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/. Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions

□ Non



Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il?

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisée pour sélectionner les investissements en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?

La sélection au sein de l'univers d'investissement ESG éligible est définie par l'application des règles suivants :

Règle 1 : les exclusions

- Exclusion des valeurs appartenant à la liste des « Grands Risques ESG » : Groupama Asset Management suit une liste de valeurs identifiées comme étant particulièrement porteuses de risques ESG (liste des « Grands Risques ESG »). Ce sont les sociétés pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou une dégradation significative des agences de notation.
- Application des politiques sectorielles de Groupama AM concernant les armes controversées et les énergies fossiles. Les valeurs impliquées dans les armes controversées et le secteur du charbon font l'objet d'une exclusion selon les critères énoncés dans notre politique. Les

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

valeurs impliquées dans la production d'énergie fossile non conventionnelle ne sont pas réinvestissables selon les critères énoncés dans notre politique.

 Exclusion des valeurs appartenant au Quintile 5 de l'univers d'investissement (les moins bien notées). Le compartiment investira dans les valeurs appartenant aux Quintiles 1 à 4 de l'univers d'investissement (représentant les 80% des sociétés les mieux notées).

Règle 2 : La contribution positive des entreprises sélectionnées aux Objectifs de Développement Durable du compartiment

Afin de matérialiser l'impact positif de notre portefeuille sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) n°3 (santé et bien-être) et 9 (innovation), nous n'investissons que dans des sociétés ayant un impact positif ou très positif sur au moins un de ces ODD. Nous ne nous autorisons aucune présence d'investissements sur des valeurs ayant un impact négatif sur un des deux ODD ou neutre sur les deux ODD.

Les sociétés dont l'activité économique est considérée comme ayant un impact négatif sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD du fonds sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement.

Le compartiment maximise ainsi son exposition aux sociétés ayant un impact positif sur les ODD tout en évitant les sociétés dont les activités ou les produits ont un impact négatif sur les ODD auxquels le compartiment contribue.

Règle 3 : Un score supérieur à l'univers d'investissement sur deux indicateurs ESG

Dans le but de privilégier les entreprises les plus vertueuses dans leurs secteurs respectifs en matière environnement, Social /Sociétal et de Gouvernance, le compartiment doit réaliser une meilleure performance que son univers sur les deux indicateurs ESG suivant :

- Le pourcentage d'émetteurs ayant une politique en matière des droits de l'Homme.
- Le pourcentage de création nette d'emplois.

Quelle est la politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises bénéficiaires d'investissements ?

Afin de s'assurer que les entreprises investies se conforment à des pratiques de bonne gouvernance, le Compartiment a recours à une méthodologie d'analyse interne, tout en prenant en compte des critères de bonne gouvernance via son approche ESG, tels que décrits dans la section consacrée à sa stratégie d'investissement.

Les critères pris en compte sont :

- Pourcentage de membres indépendants du conseil d'administration ;
- Intégration des critères ESG dans la rémunération des dirigeants ;
- Existence d'un comité RSE au sein du conseil d'administration ;
- Politique de prévention de la corruption et existence de controverses ;
- Pratiques de lobbying responsable et existence de controverses.

Les pratiques de bonne gouvernance concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.



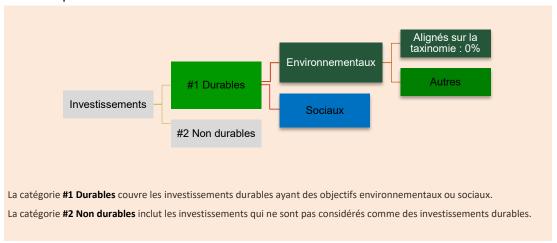
Quelle est l'allocation des actifs et la part minimale d'investissements durables ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition cers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

- La proportion minimum d'investissements durables s'élève à 95% hors liquidités et OPC (#1 ci-dessous).
- La proportion minimum d'investissements alignés sur la taxonomie est de 0%.
- La proportion minimum d'investissement durable répondant à un objectif environnemental est estimé à 0%
- La proportion minimum d'investissement durable répondant à un objectif social est estimé à 95% minimum hors liquidités et OPC, avec une cible d'être à 100% hors liquidités et OPC.



Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?

Bien que l'exclusion des valeurs appartenant à la liste des « Grands Risques ESG » s'applique aux produits dérivés, ceux-ci ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie¹ de l'UE ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

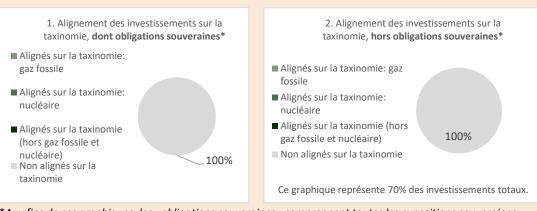
Non

En raison de la complexité de la collecte des données et du manque de données provenant des entreprises sur les marchés visés sur les activités alignées sur la taxonomie, nous ne sommes pour le moment pas en mesure de communiquer ces informations. Groupama AM fait de son mieux pour collecter les données nécessaires à répondre sur les activités alignées sur la taxonomie.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinmoie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Le règlement (UE) 2019/2088 (la « Taxonomie Européenne » ou le « Règlement Taxonomie ») a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Elle identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- l'atténuation du changement climatique,
- l'adaptation au changement climatique,
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxinomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- la transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- la prévention et la réduction de la pollution,
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe consistant « ne pas causer de préjudice important » ou « Do No Significant Harm » en anglais, défini ci-après comme le principe de « DNSH »). Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Au regard des données émetteurs disponibles actuellement, le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%. Les investissements sous-jacents à la portion restant de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Quelle est la part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes ?
Nous ne disposons pas à ce jour des données sur ces activités.



Quelle est la part minimale des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le compartiment ne s'engage pas à réaliser un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés avec la taxonomie de l'UE.

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif social ?

Le compartiment est investi pour 95% de son actif hors liquidités et OPC en investissement social.



Quels sont les investissements inclus dans la catégorie "#2 Non durables", quel est leur objectif et existe-t-il des garanties minimales en matière environnementale ou sociale ?

La catégorie « #2 Non durables » est composée de cash, d'OPC et fonds non cotés pour lesquels les garanties environnementales et sociales minimales suivantes sont en place :

- Les OPC : les OPC investis sont tous classés Article 8 au sens du règlement SFDR
- Une poche de 5% de valeurs non notées est autorisée de manière temporaire le temps de réaliser l'analyse de la contribution aux ODD en interne.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si

le produit financier

environnementales ou sociales qu'il promeut.

atteint les caractéristiques

Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Non applicable.

Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Non applicable

Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti ?

Non applicable

- En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?
 Non applicable
- Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné?

 Non applicable



Où puis-je trouver des informations plus spécifiques sur les produits en ligne?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet : https://produits.groupama-

 $am.com/fre/content/download/282117/5006356/version/1/file/FR001400C1T9_G+Fund+Health+and+Wellness.pdf$

STATUTS

SICAV: GROUPAMA FUND GENERATIONS

Forme juridique: SA

Adresse du siège social : 25 rue de la Ville l'Evêque – 75008 PARIS

R.C.S.: PARIS 414 799 957

TITRE 1 - FORME, OBJET, DENOMINATION, SIEGE SOCIAL, DUREE DE LA SOCIETE

Article 1 - Forme

Il est formé entre les détenteurs d'actions ci-après créées et de celles qui le seront ultérieurement une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) régie notamment par les dispositions du code de commerce relatives aux sociétés anonymes (Livre II - Titre II - Chapitre V), du code monétaire et financier (Livre II - Titre I - Chapitre IV - section I - sous-section I), leurs textes d'application, les textes subséquents et par les présents statuts.

La SICAV comporte plusieurs compartiments. Chaque compartiment donne lieu à l'émission d'une ou plusieurs catégories d'actions représentatives des actifs de la SICAV qui lui sont attribuées.

Article 2 - Objet

Cette société a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts.

Article 3 - Dénomination

La Société a pour dénomination : GROUPAMA FUND GENERATIONS suivie de la mention « Société d'Investissement à Capital Variable » accompagnée ou non du terme « SICAV ».

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 PARIS à compter du 1er octobre 2013.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires et partout ailleurs en vertu d'une décision extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions légales en vigueur.

Article 5 - Durée

La durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts.

TITRE 2 - CAPITAL, VARIATIONS DU CAPITAL, CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Article 6 - Capital social

Le capital initial de la SICAV s'élève à la somme de 172.001.000 francs (26.221.383,41 euros) divisé en 172.001 actions entièrement libérées de même catégorie.

Il a été constitué intégralement par versement en numéraire.

Catégories d'actions :

Les caractéristiques des différentes catégories d'actions et leurs conditions d'accès sont précisées dans le prospectus de la SICAV.

Les différentes catégories d'actions pourront :

- Bénéficier de régimes différents de distribution des revenus (distribution ou capitalisation) ;
- Être libellées en devises différentes ;
- Supporter des frais de gestion différents ;
- Supporter des commissions de souscription et de rachat différentes ;
- Avoir une valeur nominale différente ;
- Etre assorties d'une couverture systématique de risque, partielle ou totale, définie dans le prospectus est assurée au moyen d'instruments financiers réduisant au minimum l'impact des opérations de couverture sur les autres catégories de parts de l'OPCVM ;
- Etre réservées à un ou plusieurs réseaux de commercialisation

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, peut procéder au regroupement ou à la division des actions.

Les actions pourront être fractionnées, sur décision du Conseil d'Administration en dixièmes, centièmes, millièmes, dix-millièmes dénommées fractions d'action.

Les dispositions des statuts réglant l'émission et le rachat d'actions sont applicables aux fractions d'action dont la valeur sera toujours proportionnelle à celle de l'action qu'elles représentent. Toutes les autres dispositions des statuts relatives aux actions s'appliquent aux fractions d'action sans qu'il soit nécessaire de le spécifier, sauf lorsqu'il en est disposé autrement.

Article 7 - Variations du capital

Le montant du capital est susceptible de modification, résultant de l'émission par la société de nouvelles actionset de diminutions consécutives au rachat d'actions par la société aux actionnaires qui en font la demande.

Article 8 - Émissions, rachats des actions

Les actions sont émises à tout moment à la demande des actionnaires sur la base de leur valeur liquidative augmentée, le cas échéant, des commissions de souscription.

Les rachats et les souscriptions sont effectués dans les conditions et selon les modalités définies dans le prospectus.

Les rachats peuvent être effectués en numéraire et/ou en nature. Si le rachat en nature correspond à une quotepart représentative des actifs du portefeuille, alors seul l'accord écrit signé du porteur sortant doit être obtenu par l'OPCVM ou la société de gestion. Lorsque le rachat en nature ne correspond pas à une quote-part représentative des actifs du portefeuille, l'ensemble des porteurs doivent signifier leur accord écrit autorisant le porteur sortant à obtenir le rachat de ses parts contre certains actifs particuliers, tels que définis explicitement dans l'accord.

Par dérogation à ce qui précède, lorsque le fonds est un ETF, les rachats sur le marché primaire peuvent, avec l'accord de la société de gestion de portefeuille et dans le respect de l'intérêt des porteurs de parts, s'effectuer en nature dans les conditions définies dans le prospectus ou le règlement du fonds. Les actifs sont alors livrés par le teneur de compte émetteur dans les conditions définies dans le prospectus du fonds.

De manière générale, les actifs rachetés sont évalués selon les règles fixées à l'article 9 et le rachat en nature est réalisé sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

Toute souscription d'actions nouvelles doit, à peine de nullité, être entièrement libérée et les actions émises portent même jouissance que les actions existant le jour de l'émission.

En application de l'article L. 214-7-4 du code monétaire et financier, le rachat par la société de ses actions, comme l'émission d'actions nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par le Conseil d'Administration, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des actionnaires le commande.

Lorsque l'actif net du compartiment est inférieur au montant fixé par la réglementation, aucun rachat des actions ne peut être effectué.

Le Conseil d'administration de la SICAV pourra décider de conditions de souscription minimale, selon les modalités prévues dans le prospectus.

Un compartiment peut cesser d'émettre des actions en application du troisième alinéa de l'article L. 214-7-4 du code monétaire et financier, de manière provisoire ou définitive, partiellement ou totalement, dans les situations objectives entraînant la fermeture des souscriptions telles qu'un nombre maximum de parts ou d'actions émises, un montant maximum d'actif atteint ou l'expiration d'une période de souscription déterminée. Le déclenchement de cet outil fera l'objet d'une information par tout moyen des actionnaires existants relative à son activation, ainsi qu'au seuil et à la situation objective ayant conduit à la décision de fermeture partielle ou totale. Dans le cas d'une fermeture partielle, cette information par tout moyen précisera explicitement les modalités selon lesquelles les actionnaires existants peuvent continuer de souscrire pendant la durée de cette fermeture partielle. Les actionnaires sont également informés par tout moyen de la décision de l'OPCVM ou de la société de gestion soit de mettre fin à la fermeture totale ou partielle des souscriptions (lors du passage sous le seuil de déclenchement), soit de ne pas y mettre fin (en cas de changement de seuil ou de modification de la situation objective ayant conduit à la mise en œuvre de cet outil). Une modification de la situation objective invoquée ou du seuil de déclenchement de l'outil doit toujours être effectuée dans l'intérêt des actionnaires. L'information par tous moyens précise les raisons exactes de ces modifications

Dispositif de plafonnement des rachats ou gates :

En application des articles L. 214-8-7 du code monétaire et financier et 411-20-1 du règlement général de l'AMF, le Conseil d'Administration peut décider de plafonner les rachats quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs ou du public le commande.

Le Conseil d'Administration pourra mettre en œuvre le dispositif dit « *gates* » permettant d'étaler les demandes de rachats des porteurs d'un ou des compartiments sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective.

Si le ou les compartiments concernés dispose de plusieurs catégories d'actions, le seuil de déclenchement de la procédure sera le même pour toutes les catégories de parts du compartiment.

Le seuil au-delà duquel les *gates* peuvent être déclenchées doit être justifié au regard de la périodicité de calcul de la valeur liquidative du compartiment, de son orientation de gestion et de la liquidité des actifs qu'il détient. Ce seuil de déclenchement correspond au rapport entre :

- la différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre d'actions du compartiment dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre d'actions du compartiment dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions ; et
- l'actif net ou le nombre total des actions du compartiment.

Ce niveau de seuil est fixé par la société de gestion à 5%, et 10 % sur le compartiment G FUND FUTURE FOR GENERATION, de l'actif net du compartiment afin de ne pas remettre en cause la possibilité pour un porteur de racheter ses actions dans les conditions normales de marché.

Le seuil s'applique sur les rachats centralisés pour l'ensemble de l'actif du compartiment et non de façon spécifique selon les catégories de parts de ou des compartiments de l'OPCVM.

Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement des *gates*, la société de gestion peut toutefois décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du plafonnement prévu, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

Les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs du compartiment ayant demandé un rachat depuis la dernière date de centralisation. S'agissant des ordres non exécutés, ces derniers seront automatiquement reportés sur la valeur liquidative suivante et ne seront pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat passés pour exécution sur la valeur liquidative suivante. En tout état de cause, les ordres de rachat non exécutés et automatiquement reportés ne pourront faire l'objet d'une révocation de la part des porteurs du compartiment concerné.

La durée maximale d'application des « gates » est fixée à 20 valeurs liquidative sur trois mois.

Les opérations de souscription et de rachat, pour un même nombre d'actions, sur la base de la même valeur liquidative et pour un même porteur ou ayant droit économique (dites opérations d'aller-retour) ne sont pas soumises aux *gates*.

Cette exclusion s'applique également au passage d'une catégorie d'actions à une autre catégorie d'actions, sur la même valeur liquidative, pour un même montant et pour un même porteur ou ayant droit économique.

Article 9 - Calcul de la valeur liquidative

Le calcul de la valeur liquidative de l'action est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées dans le prospectus.

En outre, une valeur liquidative instantanée indicative sera calculée par l'entreprise de marché en cas d'admission à la négociation.

Les apports en nature ne peuvent comporter que les titres, valeurs ou contrats admis à composer l'actif des OPCVM; les apports et les rachats en nature sont évalués conformément aux règles d'évaluation applicables au calcul de la valeur liquidative.

Article 10 - Forme des actions

Les actions pourront revêtir la forme au porteur ou nominative, au choix des souscripteurs.

En application de l'article L. 211-4 du code monétaire et financier, les titres seront obligatoirement inscrits en comptes, tenus selon le cas par l'émetteur ou un intermédiaire habilité.

Les droits des titulaires seront représentés par une inscription en compte à leur nom :

- Chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres au porteur ;
- Chez l'émetteur, et s'ils le souhaitent, chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres nominatifs.

La société peut demander contre rémunération à sa charge le nom, la nationalité et l'adresse des actionnaires de la SICAV, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux conformément à l'article L.211-5 du code monétaire et financier.

Article 11 - Admission à la négociation sur un marché réglementé et/ou un système multilatéral de négociation.

Les actions peuvent faire l'objet d'une admission à la négociation sur un marché réglementé et/ou un système multilatéral de négociation selon la réglementation en vigueur. Dans le cas où, la SICAV dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé a un objectif de gestion fondé sur un indice elle devra avoir

mis en place un dispositif permettant de s'assurer que le cours de son action ne s'écarte pas sensiblement de sa valeur liquidative.

Article 12 - Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre, dans quelque main qu'il passe.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque et notamment, en cas d'échange ou de regroupement, les propriétaires d'actions isolées, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

Sur décision du conseil d'administration, un ou des compartiments de la SICAV pourront être transformés en OPCVM nourricier.

Article 13 - Indivisibilité des actions

Tous les détenteurs indivis d'une action ou les ayants droit sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne nommée d'accord entre eux, ou à défaut par le président du tribunal de commerce du lieu du siège social.

Au cas où le fractionnement d'actions a été retenu (article 6) :

Les propriétaires de fractions d'actions peuvent se regrouper. Ils doivent, en ce cas, se faire représenter dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, par une seule et même personne qui exercera, pour chaque groupe, les droits attachés à la propriété d'une action entière.

TITRE 3 - ADMINISTRATION ET DIRECTION DE LA SOCIETE

Article 14– Administration

La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus nommés par l'Assemblée Générale.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était membre du Conseil d'Administration en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité de la personne morale qu'il représente.

Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente. Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier à la SICAV, sans délai, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

Article 15 - Durée des fonctions des administrateurs - Renouvellement du conseil

Sous réserve des dispositions du dernier alinéa du présent article, la durée des fonctions des administrateurs est de trois années pour les premiers administrateurs et six années au plus pour les suivants, chaque année s'entendant de l'intervalle entre deux assemblées générales annuelles consécutives.

Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux assemblées générales, par suite de décès ou de démission, le Conseil d'Administration peut procéder à des nominations à titre provisoire.

L'administrateur nommé par le conseil à titre provisoire en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur. Sa nomination est soumise à ratification de la plus prochaine assemblée générale.

Tout administrateur sortant est rééligible. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

Les fonctions de chaque membre du conseil d'administration prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat, étant entendu que, si l'assemblée n'est pas réunie au cours de cette année, lesdites fonctions du membre intéressé prennent fin le 31 décembre de la même année, le tout sous réserve des exceptions ci-après.

Tout administrateur peut être nommé pour une durée inférieure à six années lorsque cela sera nécessaire pour que le renouvellement du conseil reste aussi régulier que possible et complet dans chaque période de six ans. Il en sera notamment ainsi si le nombre des administrateurs est augmenté ou diminué et que la régularité du renouvellement s'en trouve affectée.

Lorsque le nombre des membres du conseil d'administration devient inférieur au minimum légal, le ou les membres restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en vue de compléter l'effectif du conseil.

Le Conseil d'Administration doit être, pour les deux tiers au moins, composé d'administrateurs ayant moins de 65 ans, lorsque, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle, le nombre des administrateurs dépassant cet âge atteint ou excède le tiers du conseil, le ou les administrateurs les plus âgés en surnombre cessent leurs fonctions à cette date. En aucun cas, un administrateur ne peut rester en fonction au-delà de 70 ans.

En cas de démission ou de décès d'un administrateur et lorsque le nombre des administrateurs restant en fonction est supérieur ou égal au minimum statutaire, le conseil peut, à titre provisoire et pour la durée du mandat restant à courir, pourvoir à son remplacement.

Article 16 - Bureau du conseil

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, pour la durée qu'il détermine, mais sans que cette durée puisse excéder celle de son mandat d'administrateur, un président qui doit être obligatoirement une personne physique.

Le président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le Conseil d'Administration nomme également un vice-président et peut aussi choisir un secrétaire, même en dehors de son sein.

En cas de démission ou de décès d'un administrateur et lorsque le nombre des administrateurs restant en fonction est supérieur ou égal au minimum statutaire, le conseil peut, à titre provisoire et pour la durée du mandant restant à courir, pourvoir à son remplacement.

Article 17 - Réunions et délibérations du conseil

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins de ses membres peut demander au président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. Le président est lié par ces demandes.

Les convocations peuvent être faites par tous moyens, même verbalement.

La présence de la moitié au moins des membres est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Chaque administrateur dispose d'une voix. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Article 18- Procès-verbaux

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 19 - Pouvoirs du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'Administration peut instituer tous comités dans les conditions prévues par la loi et conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers, avec ou sans faculté de délégation, tous mandats spéciaux pour un plusieurs objets déterminés.

Le Conseil d'Administration peut instituer tous comités dans les conditions prévues par la loi et conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers, avec ou sans faculté de délégation, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Article 20- Direction générale - Censeurs

La direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le choix entre les deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué dans les conditions fixées par les présents statuts par le Conseil d'Administration pour une durée prenant fin à l'expiration des fonctions de président du conseil d'administration en exercice. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

En fonction du choix effectué par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions définies ci-dessus, la direction générale est assurée, soit par le président, soit par un directeur général. Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de président et de directeur général, il procède à la nomination du directeur général et fixe la durée de son mandat.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions qui suivent relatives au directeur général lui sont applicables.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers

Le directeur général peut consentir toutes délégations partielles de ses pouvoirs à toute personne de son choix.

Le directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration.

Sur proposition du directeur général, le Conseil d'Administration peut nommer jusqu'à cinq personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil sur la proposition du directeur général.

En accord avec le directeur général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués.

Ces pouvoirs peuvent comporter faculté de délégation partielle.

En cas de cessation de fonctions ou d'empêchement du directeur général, ils conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

La fonction de Directeur Général et de Directeur Général Délégué cessent à l'expiration de l'année au cours de laquelle ils atteignent 65 ans.

Le Conseil d'Administration s'il le juge utile, peut d'adjoindre des censeurs, personnes physiques ou morales.

Le choix fait par le Conseil d'Administration devra être ratifié par la plus prochaine assemblée générale.

Les règles prévues à l'article 15 pour le renouvellement du Conseil d'Administration sont applicables au collège des censeurs

Les censeurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration et prennent part aux délibérations avec voix consultatives.

Le Conseil d'Administration, s'il le juge utile, peut d'adjoindre des censeurs, personnes physiques ou morales. Le choix fait par le Conseil d'Administration devra être ratifié par la plus prochaine assemblée générale. Les règles prévues à l'article 15 pour le renouvellement du Conseil d'Administration sont applicables au collège des censeurs.

Les censeurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration et prennent part aux délibérations avec voix consultatives.

Article 21 - Allocations et rémunérations du conseil (ou des censeurs)

En rémunération de leurs fonctions, il peut être attribué aux administrateurs une somme fixe annuelle globale, à titre de jetons de présence, dont le montant est déterminé par l'assemblée générale ordinaire et réparti par le Conseil d'administration entre ses membres.

Les censeurs ont droit à des jetons de présence.

Les rémunérations du Directeur Général et du ou des Directeurs Généraux Délégués sont déterminées par le Conseil d'administration ; elles peuvent être fixes ou, à la fois, fixes et proportionnelles.

Il peut également être alloué par le Conseil des rémunérations exceptionnelles pour les missions et mandats confiés à des administrateurs ; dans ce cas, ces rémunérations sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

Aucune autre rémunération, permanente ou non, ne peut être allouée aux administrateurs sauf s'ils sont liés à la société par un contrat de travail dans les conditions prévues par la loi.

Article 22 - Dépositaire

Le dépositaire est désigné par le conseil d'administration.

Le dépositaire assure les missions qui lui incombent en application des lois et règlements en vigueur ainsi que celles qui lui ont été contractuellement confiées par la SICAV ou la société de gestion. Il doit notamment s'assurer de la régularité des décisions de la société de gestion de portefeuille. Il doit, le cas échéant, prendre toutes mesures conservatoires qu'il juge utiles. En cas de litige avec la société de gestion, il en informe l'Autorité des marchés financiers.

Si la SICAV à un ou des compartiments nourriciers, le dépositaire a conclu une convention d'échange d'information avec le dépositaire de l'OPCVM maître (ou le cas échéant, quand il est également dépositaire de l'OPCVM maître, il a établi un cahier des charges adapté).

Article 23 - Le prospectus

Le Conseil d'Administration ; ou la société de gestion lorsque la SICAV a délégué globalement sa gestion a tous pouvoirs pour y apporter, éventuellement, toutes modifications propres à assurer la bonne gestion de la société, le tout dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires propres aux SICAV.

TITRE 4 - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Article 24 - Nomination - Pouvoirs - Rémunération

Le commissaire aux comptes est désigné pour six exercices par le Conseil d'Administration après accord de l'Autorité des marchés financiers, parmi les personnes habilitées à exercer ces fonctions dans les sociétés commerciales.

Il certifie la régularité et la sincérité des comptes.

Il peut être renouvelé dans ses fonctions.

Le commissaire aux comptes est tenu de signaler dans les meilleurs délais à l'Autorité des marchés financiers tout fait ou toute décision concernant l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières dont il a eu connaissance dans l'exercice de sa mission, de nature :

- 1° A constituer une violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à cet organisme etsusceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine ;
- 2° A porter atteinte aux conditions ou à la continuité de son exploitation ;
- 3° A entraîner l'émission de réserves ou le refus de la certification des comptes.

Les évaluations des actifs et la détermination des parités d'échange dans les opérations de transformation, fusion ou scission sont effectuées sous le contrôle du commissaire aux comptes.

Il apprécie tout apport ou rachat en nature sous sa responsabilité, hormis dans le cadre de rachats en nature pour un ETF sur le marché primaire.

Il contrôle la composition de l'actif et les autres éléments avant publication.

Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés d'un commun accord entre celui-ci et le conseil d'administration de la SICAV au vu d'un programme de travail précisant les diligences estimées nécessaires. Le commissaire aux comptes atteste les situations qui servent de base à la distribution d'acomptes.

Un commissaire aux comptes suppléant peut être désigné dans les mêmes conditions que le commissaire aux comptes titulaire. Il exerce les mêmes pouvoirs et sa rémunération est définie de la même manière que celle du titulaire. Le commissaire aux comptes suppléant est amené à remplacer le titulaire en cas de défaillance de celuici. (article L. 823-1 du code de commerce).

Si la SICAV a un ou des compartiments nourriciers, le commissaire aux comptes a donc conclu une convention d'échange d'information avec le commissaire aux comptes de l'OPCVM maître (ou lorsqu'il est également commissaire aux comptes de l'OPCVM maître, il établit un programme de travail adapté).

TITRE 5 - ASSEMBLEES GENERALES

Article 25 - Assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale annuelle, qui doit approuver les comptes de la société, est réunie obligatoirement dans les quatre mois de la clôture d'exercice.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme, soit d'une inscription dans les comptes titres nominatifs tenus par la société, soit d'une inscription dans les comptes de titres au porteur, aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire deux jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter conformément aux dispositions de l'article L. 225-106 du code du commerce.

Un actionnaire peut également voter par correspondance dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du Conseil d'administration, ou en son absence, par un viceprésident ou par un administrateur délégué à cet effet par le conseil.

À défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les procès-verbaux d'assemblée sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

TITRE 6 - COMPTES ANNUELS

Article 26 - Exercice social

L'exercice social commence le lendemain du dernier jour de bourse du mois de septembre et se termine le dernier jour de bourse du même mois l'année suivante.

Toutefois, par exception, le premier exercice comprendra toutes les opérations effectuées depuis la date de création jusqu'au 31 décembre 2008.

Article 27- Modalités d'affectation du résultat et des sommes distribuables

Le Conseil d'Administration arrête le résultat net de l'exercice qui, conformément aux dispositions de la loi, est égal au montant des intérêts, arrérages primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous les autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de chaque compartiment de la SICAV), majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion, de la charge des emprunts et des dotations éventuelles aux amortissements.

Pour chaque catégorie d'actions, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut opter pour l'une des formules suivantes :

- la capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;
- la distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; possibilité de distribuer des acomptes :
- pour les catégories d'actions qui prévoient la faculté de capitaliser ou/et de distribuer, le Conseil d'Administration décide chaque année de l'affectation des résultats.

La SICAV a opté pour la capitalisation pure : les sommes capitalisables précitées sont ajustées par le jeu des comptes de régularisation en fonction du nombre d'actions existant le jour de la capitalisation des revenus.

Les modalités précises seront renvoyées au prospectus.

TITRE 7 - PROROGATION - DISSOLUTION - LIQUIDATION

Article 28 - Prorogation ou dissolution anticipée

Le Conseil d'Administration peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée extraordinaire la prorogation ou la dissolution anticipée ou la liquidation de la SICAV.

L'émission d'actions nouvelles et le rachat par la SICAV d'actions aux actionnaires qui en font la demande cessent le jour de la publication de l'avis de convocation de l'assemblée générale à laquelle sont proposées la dissolution anticipée et la liquidation de la société, ou à l'expiration de la durée de la société.

Article 29 - Liquidation

Les modalités de liquidation sont établies selon les dispositions de l'article L.214-12 du code monétaire et financier.

A l'expiration du terme fixé par les statuts ou en cas de résolution décidant une dissolution anticipée, l'Assemblée Générale règle, sur la proposition du Conseil d'Administration, le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs. Le liquidateur représente la société. Il est habilité à payer les créanciers et répartir le solde disponible. Sa nomination met fin aux pouvoirs des administrateurs mais non à ceux du commissaire aux comptes.

Le liquidateur peut, en vertu d'une délibération de l'Assemble Générale Extraordinaire, faire l'apport à une autre société de tout ou partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou décider la cession à une société ou à toute autre personne de ses biens, droits et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement du passif, est réparti en espèces, ou en titres, entre les actionnaires.

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société ; elle a, notamment, le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Les mêmes principes s'appliquent en cas de liquidation d'un ou plusieurs compartiments ; la fonction de liquidateur est alors assumée par le Président du Conseil d'Administration de la SICAV.

TITRE 8 - CONTESTATIONS

Article 30 - Compétence - Élection de domicile

Toutes contestations qui peuvent s'élever pendant le cours de la société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires et la société, soit entre les actionnaires eux-mêmes au sujet des affaires sociales, sont jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

Statuts mis à jour à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2019